

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2021

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

Présents : 43

Absent(s) : 1

Pouvoir(s) : 11

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet, à 19h09, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique à la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 28 juin 2021.

Sont présents : M. ABDOULBAKI, Mme ALPHONSE, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, Mme BENSALD, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme CARLIER, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, Mme CREACHCADEC, Mme DEFINEL, Mme DEHAY, M. DI GALLO, Mme DOUCOURE, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme GUERIN, Mme HEDHUIN, Mme HEUGAS, Mme KA, Mme KEITA, Mme LANA, M. LE CHEQUER, M. LEGHMIZI, M. LEROY, Mme LORCA, M. MADAULE, Mme MAZÉ, M. MBARKI, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. PERREAU, Mme PEYRAMAURE, M. SERNE, Mme SERRES, M. STERN, Mme TERNISIEN, M. TOME, M. VIGNERON, Mme YONIS.

Procuration(s) : M. Romain DELAUNAY à M. Olivier STERN, Mme LILIANA HRISTACHE à M. Djamel LEGHMIZI, M. Wandrille JUMEAUX à Mme Mireille ALPHONSE, M. Philippe LAMARCHE à M. Belaïde BEDREDDINE, M. Julien CONSALVI à Mme Catherine DEHAY, M. Stéphan BELTRAN à Mme Dominique ATTIA, Mme Nathalie LELEU à Mme Dominique GLEMAS, Mme Méline LE GOURRIEREC à Mme Anne TERNISIEN, M. Tobias MOLOSSI à Mme Catherine SERRES, Mme Karine POULARD à Mme Michelle BONNEAU, Mme Halima MENHOUDJ à M. Luc DI GALLO.

Absent (s) : M. GUILLOT.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix (52 voix POUR, 2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE), Madame Sidonie PEYRAMAURE a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h09.

PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE SUR LA SITUATION GÉNÉRALE

Présentation par M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers Montreuilloises, chers Montreuillois.

Samedi, Montreuil était en fête aux six coins de la Ville. Nous étions, vous étiez, des milliers à vous retrouver pour partager un moment de culture, de sport, de loisirs et d'éducation populaire ou tout simplement autour d'un repas en famille ou entre amis dans une ambiance festive. C'était un moment important de retrouvailles, nous avons besoin de nous rassembler, de réactiver les liens et de les vivre ensemble et de donner vie à nos parcs, aux places, nos jardins après l'annulation de la fête de la Ville en 2020. Nous avons à cœur d'être au rendez-vous et de réussir. Le moins que l'on puisse dire c'est que nos services municipaux ont été à la hauteur de cette ambition en relevant un défi hors normes : décliner la fête de la Ville dans six endroits différents. Nous y avons vécu de très bons moments, fait de belles rencontres, vu et écouté de très belles choses. En ce sens et au nom de la municipalité et de toutes les Montreuilloises et les Montreuillois je remercie chaleureusement tout le personnel municipal qui était sur le pont le week-end dernier ainsi que toutes les associations, les artistes, les chanteurs et les chanteuses, les acteurs du mouvement sportif qui ont prêté coup de main à l'organisation de ces fêtes de la Ville décentralisées. A Montreuil, la fête de la Ville n'est pas n'importe quel événement, elle est le fruit de notre histoire et de nos valeurs. Elle démontre un certain savoir faire des agents de notre service public dans les multiples facettes qui le composent en un seul événement. Ces femmes et ces hommes ont donné à voir leurs compétences logistiques et organisationnelles, leurs capacités d'animation et parfois même leurs talents culinaires. Ainsi de fort belle manière, ce samedi 3 juillet aura donné le top départ d'un été de fêtes et d'animations à Montreuil. Un été orienté avant toute chose sur notre jeunesse alors que de trop nombreux jeunes ne partiront pas en vacances. Après ces heures, ces jours, ces mois de confinement nous avons fait le choix de développer un programme d'animations conséquent et diversifié pour celles et ceux qui resteront à Montreuil.

Celui-ci sera déployé dans les antennes jeunesse et dans l'espace public, sur l'ensemble des quartiers de notre Ville. Je vous encourage à parcourir le programme de l'été dans « le Montreuillois » et sur « Montreuil.fr » afin d'en prendre connaissance et d'y inscrire vos enfants.

Côté séjours, ce sont plus de 900 jeunes qui partiront en vacances cet été avec la Ville de Montreuil et les plus jeunes d'entre elles et eux partiront respirer l'air de la campagne ou de la montagne alors que les plus grands iront pratiquer différents sports notamment aquatiques, en milieu naturel avec initiation canyoning, rafting par exemple.

La municipalité a souhaité répondre à un enjeu important « l'année 2020 et la première moitié de l'année 2021 ont été durs pour notre jeunesse. Les différents confinements, les consignes sanitaires, distanciation physique, les difficultés du suivi scolaire parfois l'impact de la crise sur les revenus des parents sont autant de réalités qui ont modifié le quotidien des jeunes pendant près d'un an et demi. Il était donc temps pour elles et eux de pouvoir à nouveau se retrouver et pour nous de mettre à disposition les moyens de la collectivité leur permettant de respirer. Pour autant la progression, chacun, chacune ici en a conscience, du variant Delta se confirme et nous ne devons pas passer à côté de la préparation nécessaire au sujet d'une nouvelle vague épidémique, la quatrième du nom. Si un peu moins de la moitié des Montreuilloises et des Montreuillois sont à ce jour vaccinés, la route est encore longue pour atteindre l'immunité collective.

Notre centre de vaccination de l'Hôtel de Ville gardera ses portes ouvertes tout l'été et ce sans interruption. Vous êtes donc invités à venir vous vacciner à l'Hôtel de Ville, vous y serez bien accueillis. J'insiste sur ce point, le choix revenant à la libre appréciation de chacune et de chacun face à la forte contagiosité du variant Delta. Entre autre, je considère que nous devons collectivement monter d'un cran notre exigence autour de la vaccination. Je n'ai qu'un objectif en tête, soutenir le personnel soignant et notamment celui de notre hôpital intercommunal. Ces hommes et ces femmes que nous avons tant admiré ces derniers mois nous ne leur souhaitons pas de revivre une nouvelle vague avec la désorganisation de leurs activités, la fatigue cumulée, les difficultés que cela provoque. Alors vaccinez-vous ! Appelez vite le numéro dédié ou réservez votre rendez-vous sur Doctolib et foncez à l'Hôtel de Ville vous y serez bien accueillis.

Chères Montreuilloises, chers Montreuillois, chers collègues, pas plus tard que cet après midi je me suis rendu au comité d'engagement de « l'ANRU » l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain où je déposais pour la Ville de Montreuil les dossiers des quartiers « La Noue – Clos Français et du Morillon » accompagné de M. Gaylord LE CHEQUER, de M. Thomas METTEY et M. Amin MBARKI que je salue et que je remercie. J'ai défendu avec toute l'équipe notre vision du renouvellement urbain. Elle entre en cohérence avec les valeurs que nous portons au sein de la municipalité : solidarité, création de nouveaux équipements publics au bénéfice de ces quartiers, écologie avec le choix de construction durable et la création d'îlots de fraîcheur, démocratie avec des projets issus de phase de concertation et de dialogue avec les habitantes et les habitants. Nous assumons une ambition forte pour ces quartiers. La rénovation urbaine est au cœur de nos priorités. Elle répond à nos yeux à un projet fondamental de justice sociale et de droit des habitantes et des habitants notamment dans le cadre de vie et l'image d'un quartier pour vivre leur vie, l'inscription aux études, la recherche d'un travail, d'un logement, le droit à une vie juste dans des logements rénovés dans un quartier de qualité pour eux et pour leurs enfants. La rénovation urbaine bien sûr c'est un processus lent qui par bien des aspects peut-être qualifié de parfois sinueux : de nombreuses commissions, de nombreux travaux, de nombreux projets, de nombreux allers-retours. Mais là-dessus à chaque fois nous défendons par-dessus tout l'intérêt général du territoire de ses habitantes et de ses habitants. J'en veux pour preuve notre volonté affirmée de développer l'offre commerciale et des zones d'activités afin d'amener des emplois notamment dans les quartiers La Noue côté Montreuil et Malassis côté Bagnolet qui sont au cœur de la Métropole à proximité des infrastructures de transport et des autoroutes A3 et A186. Nous avons également défendu la rénovation énergétique du bâti qui tend à réduire la facture énergétique des ménages et la précarité qui en découle parfois. Je salue à ce titre le travail mené à ce sujet par notre Office Public de l'Habitat notamment dans le quartier du Morillon qui est un sujet majeur pour notre développement. Si nous souhaitons en priorité réhabiliter le bâti plutôt que de le détruire c'est parce que cela a, certes un coût financier, mais aussi et avant tout un coût écologique compte tenu de la quantité de déchets émise par les démolitions.

Chères Montreuilloises, chers Montreuillois, notre action est à la fois guidée par nos valeurs et par la volonté de vous servir et de servir Montreuil du mieux que nous pouvons. Cela me conduit à aborder un dernier point sur les élections régionales et départementales qui ont eu lieu les 20 et 27 juin dernier. Permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos nouveaux élus Montreuillois Belaïde BEDDREDDINE et Tessa CHAUMILLON, conseillers départementaux élus dans le canton Montreuil sud avec 70,50 % des voix. Merci, nous savons pouvoir compter sur vous. Et Frédéric MOLOSSI et Magali THIBAUT élus dans le canton Montreuil nord et Rosny-sous-Bois avec 70,88 % des voix. Je sais que les Montreuilloises et les Montreuillois et que la municipalité pourront s'appuyer sur elles et eux dans l'intérêt de notre Ville. Pour les régionales, la liste de la Gauche Rassemblée conduite par Julien BAYOU a quant à elle atteint 69,27% des voix à Montreuil. A l'image de notre municipalité, la gauche s'est présentée rassemblée, unie et ce résultat clair confirme le choix du rassemblement pour servir, agir et réussir. A Montreuil, à Est-Ensemble et au Département, la Gauche Rassemblée est forte. Cela nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes et à développer des projets innovants en matière de transport, d'aménagement, de culture, de loisirs, d'environnement. Je veux remercier vivement l'ensemble des personnes qui ont permis la tenue des bureaux de vote. Vous, chers élus qui en avez assuré la présidence, les militantes et les militants des organisations politiques, les sympathisantes et les sympathisants, les agents du service public montreuillois et enfin des centaines de Montreuillois volontaires mobilisés pour la première fois pour des élections qui se sont tenues dans des conditions particulières. En tout, ce sont plus de 600 personnes qui ont participé à la tenue des 57 bureaux de vote de notre commune alors même que la participation atteignait difficilement 30% au soir du second tour et c'est bien là l'enseignement majeur du scrutin. Nous vivons un moment historique, notre démocratie comme la plupart des démocraties du monde a du mal à répondre aux crises de notre génération : le dérèglement climatique comme risque majeur pour l'humanité, la faiblesse de la puissance publique face à l'enjeu de régulation de l'économie et de la finance mondialisée, la fragilité des systèmes démocratiques représentatifs pour faire face à ses difficultés. Cette situation nous condamne pour le moment à une abstention massive comme elle a pu s'exprimer silencieusement au cours du dernier scrutin. Elle nous pousse en tout cas à nous confronter avec ce que nous pensons juste et utile de faire. C'est évidemment le sens de notre

engagement ici à Montreuil aux responsabilités qui sont les nôtres comme municipalité. Je vous remercie. ».

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Les élections des 20 et 27 juin derniers ont confirmé un haut niveau d'abstention. A Montreuil, elle dépasse les 70 %. Même si les causes en sont multiples, cela montre une fois de plus la gravité de la crise que traverse notre démocratie. Je salue ici dans un esprit républicain les élus Montreuillois au conseil départemental et je leur souhaite une bonne réussite dans l'exercice de leur mandat. Dans les deux cantons de notre Ville, des candidats citoyens, très critiques de la façon dont vous et votre majorité, vous comportez, ont affronté le suffrage universel. J'ai soutenu la liste d'ACCES Montreuil, l'autre Voie citoyenne, écologiste, solidaire et sociale, portée par Agathe LESCURE, Patrick PIERRON, David PERRIN et Véronique DANIELE. Leurs scores (22% au 1er tour et près de 30% au second), soit près de 3000 personnes, témoignent d'une profonde attente qu'enfin les élus soient à la hauteur de ce qu'ils promettent, soient proches des préoccupations des habitants, et pas seulement pendant les campagnes électorales et que les difficultés vécues au quotidien soient traitées avec sérieux. Lorsque la politique devient de plus en plus l'art de la communication, de l'habileté à occulter les réalités qui gênent, et les questions qui fâchent, et trop souvent l'art du double langage, comment s'étonner qu'à Montreuil, comme ailleurs, nos concitoyens décrochent de la vie de la cité. Pour illustrer mon propos, je vais parler de la question de la concertation. À longueur de discours, la majorité met en avant la concertation et la coconstruction et dans les faits, partout, vous déployez et mettez en œuvre des projets qui en réalité n'ont été concertés avec personne. Je pense par exemple au déploiement des pistes cyclables avenue Gabriel Péri qui n'a pas été concerté, et maintenant on découvre les embouteillages, les pollutions, leur incidence prévisible sur la santé des enfants de l'école Angela Davis. Je pense aussi au projet immobilier sur un terrain de 1400 m2 situé rue du demi-cercle dans le quartier Solidarité Carnot, et qui vient bétonner un peu plus un quartier qui l'est déjà beaucoup. Les habitants vous interpellent quand ils découvrent ce qui a été décidé. Les beaux discours sur « la végétalisation du territoire » et « la renaturation de la Ville » que vous tenez, peuvent peut-être contenter les élus écologistes de votre majorité, mais ils ne résistent pas à la réalité et ne convainquent pas les riverains contraints à se mobiliser pour se faire entendre. De plus en plus de Montreuillois voient bien qu'il y a des grands écarts idéologiques dans votre politique municipale, ce qui décrédibilise la politique et les politiques. En disant cela, je pense à 2 exemples précis :

- La vidéosurveillance, sur laquelle vous engagez depuis 16 mois des budgets colossaux près de 2 millions d'€, mais que vous n'assumez pas notamment devant les électeurs de gauche. Je croyais qu'être de gauche, c'était en matière de sécurité donner la priorité à la présence humaine, donner la priorité à une police municipale bien formée, bien équipée et soutenue qui seule permet d'équilibrer prévention et répression, les systèmes de vidéosurveillance pouvant être expérimentés, évalués et adaptés avant d'être éventuellement pérennisés.

- Le double langage, c'est aussi le fait de brandir l'égalité comme étendard alors que les inégalités entre les différents quartiers de la Ville sont toujours aussi importantes. Vous êtes très fiers de la rénovation de la place de la République, qui n'est pas achevée et dont je reconnais volontiers la réussite. Cette rénovation a déjà coûté plus d'1,5 millions d'euros, ce n'est pas rien, et vous vous gardez bien d'en parler aux riverains du parking des Roches, aux habitants de La Noue, ou à ceux des Morillons et de tant d'autres quartiers, qui ne bénéficient pas de la même sollicitude. Se faire élire en affirmant certains principes et une fois au pouvoir agir en privilégiant les quartiers où on vote le plus, les clientèles qui votent bien, ça se voit et, cela détruit la confiance qui est à la base de la démocratie représentative et de la relation entre les représentants et les représentés. Le double discours est dangereux pour la démocratie, réduire la politique à la communication et aux éléments de langage l'est tout autant. Vous communiquez en affichant des slogans « Montreuil féministe », il serait temps de donner du contenu à ces slogans en écoutant les réalités que vous remontent à travers leur association les mères isolées et en trouvant des solutions adaptées pour soulager la rudesse de leur quotidien s'agissant notamment de la facturation des prestations municipales. Lorsque les politiques deviennent sourds aux difficultés vécues et qu'ils se contentent d'afficher des slogans, il ne faut pas s'étonner que nos concitoyens écoeurés désertent les urnes. Pour conclure, je dirais qu'à Montreuil, ce qui menace le plus la démocratie, c'est le clientélisme et son pendant le sectarisme. Le clientélisme est dangereux parce qu'il réduit la politique à la gestion de l'intérêt personnel et, ce faisant, il vide la politique de son sens. Vous pouvez toujours dire que l'abstention vient d'ailleurs, et vous aurez en partie raison, mais ce qui dépend de nous, nous devons le faire, et le faire tout de suite. La crise écologique ne nous laisse pas le temps. Les climatologues du GIEC nous rappellent avec gravité que « La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes, l'humanité ne le peut pas ». Cette phrase montre si besoin était combien le temps pour agir nous est compté. Les consensus à trouver pour réussir rapidement ces changements nécessaires dans nos modes de vie en ne laissant personne sur le bas-côté, nécessitent l'implication du plus grand nombre. Plus que jamais, nous avons besoin de changer de méthode, plus que jamais, nous avons besoin de sortir des éléments de langage, du double discours et du clientélisme qui fragmente la société, plus que jamais, nous avons besoin de donner du sens au commun. Pour ma part, et malgré les difficultés, je ne me résigne pas et je participerai activement et sans sectarisme, avec tous ceux qui l'ont déjà exprimé dans les urnes ou dans l'abstention, à rassembler la gauche et l'écologie sur des bases saines, sincères, régénérées. Notre Ville et ses habitantes et ses habitants en ont besoin ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci, donc si j'ai bien compris on aura le droit désormais à chaque conseil municipal à un discours sur l'état de l'union ou en l'occurrence plutôt un rapport du secrétaire général devant le « présidium » suprême du parti. Il y a une manière quand même de s'auto-congratuler systématiquement qui est un peu étonnant dans la situation qu'on vit en ce moment quand même. Vous avez terminé sur l'abstention, abstention soit dit en passant qu'on avait quand même à peu près, dans les mêmes types de chiffres, constatée aux élections municipales hélas. Enfin, je veux dire, on ne peut pas faire comme si tout allait bien. Certes, Montreuil reste encore un îlot de vote de gauche et écologiste qu'on aimerait voir ailleurs. Certes, les conseillers départementaux de nos deux cantons ont permis le maintien à gauche du département de Seine-Saint-Denis. Je pense qu'on peut difficilement oublier ce qui s'est passé dans notre département voisin et la perte d'un département comme le Val-de-Marne, ce qui fera forcément plonger un certain nombre d'habitants de ce département dans des difficultés bien plus grandes, vu le filet social que leur représentait la politique de Christian FAVIER à qui, je pense, on pourrait aussi rendre hommage ce soir. Et puis les régionales, le fait que la gauche et les écologistes n'aient pas réussi à reprendre cette région ne va pas faciliter la vie de beaucoup de Franciliennes et Franciliens et ne va pas faciliter la vie des Montreuilloises et des Montreuillois et de Montreuil en tant que collectivité et d'Est Ensemble en tant que collectivité, quand on voit la façon dont la Présidente de région répartit les aides et les investissements régionaux en fonction quand même très largement de la couleur politique des collectivités. On ne peut pas non plus être dans l'auto-congratulation quand on commence ce conseil municipal avec devant la mairie une manifestation de personnes en voie d'expulsion locative et en situation de précarité, soutenue par des associations et des collectifs de soutien aux mal logés et que ces personnes qui avaient demandé à être reçues par le maire ou par son cabinet n'ont même pas reçu de réponse, que ces personnes qui ont demandé à pouvoir intervenir devant le conseil municipal n'ont pas reçu de réponse, que ces personnes sont accusées de ne pas avoir fait de demande de logement y compris dans le procès-verbal de la séance précédente alors que leur avocate a donné le numéro de demande de logement social renouvelé depuis de deux ans et que donc c'est un mensonge. Et quand cet après-midi, au 53, rue Étienne Marcel, une mère et ses trois enfants a été expulsée de son logement par la police et que la Bac 93 a cogné un certain nombre de militantes, d'ailleurs plutôt des femmes, qui avaient essayé de se réunir devant. Quand on est une municipalité et un maire qui se dit de gauche, comment peut-on accepter ça ? Comment peut-on ne pas même en parler en ouverture de ce conseil municipal ? Et je terminerai sur malgré tout les questions aussi de démocratie. J'en avais vu dans ma vie en étant élu d'opposition dans une Ville de droite et en étant dans l'opposition de Valérie PÉCRESSÉ

mais je ne pensais pas voir ce que l'on vit ici c'est-à-dire tout ce qu'on peut faire contre une minorité y compris en bafouant la légalité on le fait ici. Ça fait un an et demi qu'on devrait bientôt avoir un local pour les élus d'opposition malgré des promesses répétées, répétées, répétées, on n'en a toujours pas. Alors il semblerait que l'opposition de droite elle ait un local mais nous non voilà, c'est une obligation légale. Les procès-verbaux deviennent désormais carrément mensongers c'est-à-dire que les réponses aux questions orales qui se permettent de diffamer des élus en portant des accusations mensongères qui plus est, je vous invite à réfléchir au statut du texte de ce procès-verbal et de qui est responsable du faux en écriture publique. J'espère que les élus qui signent ça assumeront eux et ne feront pas porter ça aux agents des services qui rédigent au final ces procès-verbaux. Quand un vœu est déposé à ce conseil municipal, un seul vœu a été déposé pour ce conseil municipal, il est retoqué, il n'est même pas à l'ordre du jour. Un vœu sur l'écriture inclusive, un truc qui franchement normalement ne devrait pas faire peur, un vœu qui reprend des éléments publiés dans « l'Humanité » et énoncés par Hélène BIDARD adjointe communiste à la maire de Paris en faveur de l'écriture inclusive dans les documents administratifs et dans l'usage des conseils municipaux, retoqué par la conférence des présidents parce qu'il ciblerait trop la vie municipale. C'est bizarre parce que les élus EELV de la majorité ont répondu strictement l'inverse pour expliquer pourquoi ce vœu ne serait pas mis à l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'il y avait inflation de vœu. Effectivement, un vœu à un conseil municipal c'est très inflationniste et il faut que, oui je vais conclure, et comme n'étant pas assez d'intérêt local ou municipal. Il va falloir accorder vos violons. Ces élus à qui j'ai parfois donné des formations au sein du centre de formation des élus écologistes sur les droits de l'opposition je pense que peut-être, aux journées d'été de Poitiers, devraient se réinscrire dans ces formations. Le fait que le bilan du fonds de dotation ne soit pas à l'ordre du jour de ce conseil, ce que vous aviez promis au dernier conseil monsieur le maire, c'est une obligation légale. Depuis le 30 juin il devrait être public et l'article 13 des statuts du fonds de dotation vous oblige à donner le rapport d'activités et le rapport financier au conseil municipal. Ce n'est pas le cas donc on va évidemment encore une fois saisir le préfet etc etc.

La chambre régionale des comptes, mon dieu j'ai dit ce mot, vous avait incité fortement à continuer à le faire, vous ne le faites pas, vous en prenez la responsabilité. Vous publiez un bilan de mandat avec photos de tous les élus sauf les quatre élus de la majorité on a l'impression d'être revenu dans les années 30 en URSS quand même, on fait disparaître les gens. Le conseil municipal s'arrête à 51 membres et par ailleurs l'opposition n'a pas l'espace légal qu'elle aurait dû avoir dans ce document édité par la Ville, réalisé par une entreprise satellite du parti communiste français. Tout va très bien, tout va très bien. Et cerise sur le gâteau et je termine, vous allez jusqu'à pousser le vice jusqu'à nous rendre des parias à ce point c'est-à-dire qu'on ne peut pas manger avec vous, c'est-à-dire que vous avez devant la salle du conseil des en-cas pour pouvoir se restaurer pendant le conseil municipal. Les quatre élus d'opposition n'ont pas le droit d'accéder à cet espace. J'avoue que je n'ai jamais vu ça je pense ni à Levallois. Vous allez me dire, Dominique VOYNET faisait pareil je m'en fous. En tout cas je trouve ça absolument mesquin, je trouve ça minable ! Vous savez très bien que comme vous avez décidé qu'il n'y avait que douze délibérations [...] ».

Intervention de Mme Murielle MAZÉ – conseillère municipale Montreuil Libre – Union de la droite et du centre

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, les élus, chères Montreuilloises et chers Montreuillois, Après ce moment qui prête beaucoup à sourire même s'il peut y avoir des choses véridiques, je vais faire une intervention un peu plus rapide et synthétique, histoire d'équilibrer le temps de parole de l'opposition. Pour vous dire que les délibérations de ce soir donneront lieu comme toujours à des votes dignes d'une simple chambre d'enregistrement. Des délibérations administratives d'ordre technique, des subventions à des associations, des garanties d'emprunt, des subventions dans le cadre de la coopération décentralisée et même pour la dernière délibération la proposition d'un vote en faveur d'un budget de déplacement à l'étranger d'une élue sans qu'aucun montant ne vienne éclairer ni la nature ni la hauteur de ses dépenses. En cette période post-électorale marquée par un taux d'abstention record, vous ne faites rien pour intéresser nos concitoyens à la politique locale. Comme à l'accoutumée, vous semblez vivre dans un monde à part où seule la perspective d'une réélection semblait vous motiver à être au contact des habitants. Et pourtant les attentes sont fortes, mais des sujets aussi importants que le cadre de vie et la propreté ne seront pas abordés alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentera plus de 12 millions d'euros de recettes au titre de l'année 2021. Beaucoup d'habitants subissent avec détresse un environnement dégradé et je pourrais vous dire les niveaux de détresse puisque que je suis contactée à ce sujet. D'autres nous ont interpellés sur les possibilités ou plutôt les impossibilités d'accéder à la propriété via des programmes dédiés. Ce sujet est devenu crucial d'autant plus qu'il n'existe aucune visibilité et critères objectifs d'attribution des logements sociaux. Que nos concitoyens aient bien conscience qu'ils ne pourront pas compter sur les promesses du Département dont on sait déjà qu'il sera dans l'impossibilité de tenir les engagements de campagne pour la simple et bonne raison que le budget départemental ne sera pas bouclé. Voilà, entre les auto-congratulations politiques et le mépris des besoins, c'est ainsi que les populations se renferment dans l'abstention ou des votes extrêmes. Et votre gestion de la politique locale à Montreuil en est aussi responsable. Avant d'aller chercher des fautes dans le grand capital, dans le dérèglement climatique, tout simplement balayez peut-être devant votre porte et posez-vous les bonnes questions plutôt que de vous gargariser des 70% de score aux élections départementales. Je serais à votre place, je serais quand même en train de me dire oui 70% est-ce que c'est normal ? Je vous remercie ».

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Mazé. Convenez tout de même avec moi que je ne vais pas pleurer, qu'il faut bien que je m'en félicite. S'agissant des critiques qui ont été faites notamment sur le fait qu'il n'y aurait pas d'investissements dans le haut Montreuil en comparaison avec ce qui se fait place de la République, je veux rappeler au cours du mandat précédent et sur ce mandat, les investissements qui ont été faits dans le haut Montreuil. Je pense à l'école Odru, aux espaces publics Acacia, au terrain de foot dans la ZAC Boissière Acacia qui va bientôt sortir ainsi qu'au terrain de foot rénové des Morillons, à la rénovation du square Jules Verne, à l'aire de jeu dans l'école Joliot Curie à la Noue, à la réflexion à la Noue des bosses, à la géothermie, à la pérennisation du « Fait tout » sur sa parcelle, à la rue Léo Lagrange, au square Rosa Parks, à la vidéo verbalisation à la Boissière qui sort bientôt, à tout l'éclairage public qui a été refait sur tout le boulevard de la Boissière, à la cour Casanova, à la cour Fabien Boissière, au réaménagement de l'avenue du Colonel Fabien et de la rue de Romainville, à la réfection de la rue Saint-Just, à la place des Ruffins évidemment et au parvis de la piscine ainsi qu'aux travaux intervenus aux Morillons avec l'aire de jeu, le terrain de foot je l'ai déjà cité, la rue Pierre de Montreuil et des réfections de plusieurs centaines de mètres de murs à pêches, la crèche Boissière qui va bientôt ouvrir et nous en sommes très fiers. J'ai oublié d'évoquer l'ANRU à la Noue qui a nécessité un investissement considérable de la municipalité, la CPAM ce grand projet de nouveau centre social du 100 rue Hoche dans le quartier la Noue, évidemment la friche SEDIF et le réaménagement avec des jeux pour enfants, des espaces herbeux et des espaces de sport. Je pense évidemment au terrain Pêche-Mêle aux Grands Pêcheurs ou encore à d'autres voiries secondaires que je n'ai pas voulu citer, mais je voulais bien signifier par là que notre politique est bien évidemment de s'engager plus pour celles et ceux qui ont moins ».

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous passons maintenant aux délibérations qu'appelle notre ordre du jour et je vous indique que le point 49 figurant sur la convocation est retiré de l'ordre du jour ».

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20210707_1 : Approbation d'une convention "Vacances apprenantes" avec l'Éducation nationale pour la semaine du 23 au 27 août 2021

Présentation par Mme Dominique ATTIA – adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux bâtiments

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Si vous le permettez, monsieur le Maire, un mot sur l'année scolaire qui s'achève qui ne se déconnecte pas du sujet de la délibération présentée ce soir. Même si les impacts de la crise restent difficiles à mesurer, on peut d'ores et déjà faire le constat, que l'éducation a été fortement bousculée durant cette pandémie.

La crise sanitaire a tout bouleversé, provoquant chômage et précarité. Elle a engendré stress et a perturbé les conditions de vie et de travail, laissant peu de place à la disponibilité des parents.

Avec l'enseignement à distance, les conditions optimales pour travailler n'étaient pas réunies : mauvaises connexions, outils plus ou moins adaptés, le sens du travail scolaire s'éloignant, laissant ainsi les parents démunis. Parce qu'au-delà d'apprendre, aller à l'école c'est aussi voir ses copains, manger mieux à la cantine, apprendre l'autonomie, faire partie d'un collectif, a contrario de ce qui est apparu dans cette crise.

Autre difficulté, et cela a été souligné à maintes reprises, les enseignants, mal formés, peu ou pas préparés à ces modalités particulières, se voyaient du jour au lendemain confrontés aux difficultés de l'enseignement à distance, parfois sans moyens techniques nécessaires pour assurer convenablement les apprentissages.

Aussi, le creusement des inégalités s'est accentué, causé par le manque de motivation des enfants, la double contrainte des parents d'assurer le télétravail et la scolarité des enfants. L'isolement et le décrochage faisant apparaître des disparités dans nos quartiers.

Nous avons à plusieurs reprises alerté sur les conséquences sociales, économiques, psychiques engendrées par cette crise. Et à l'échelle communale, nous avons pris des mesures pour que l'écart ne se creuse davantage : bons alimentaires, maintien autant que nous étions autorisés des classes de neige, soutien aux projets éducatifs des enseignants, la mobilisation des équipes du PRE, maintien des projets éducatifs mis en place par la Ville tels que le parcours handicap, les classes Villes cinéma, les ateliers philos, les ateliers en partenariat avec Ville et Musique du Monde, pour ne citer que ceux-là. Le service public communal une fois de plus a été à la hauteur des circonstances et les actions mises en place ont pu ainsi détecter, les familles en difficultés, mettre de l'humain et de la solidarité là où le lien se distendait, apporter sourire et bienveillance quand tel ou tel habitant en manquait. Merci à tous les agents de notre service public communal pour avoir maintenu, dans des conditions difficiles un haut niveau de service public.

Dans la poursuite des efforts faits par la commune, une délibération sera soumise au vote ce soir, pour la mise en place d'une UEMA (unité d'enseignement en maternelle AUTISME), au sein de l'école maternelle Dolto qui s'ajoute à celle déjà ouverte à l'école Louise Michel. Cette ouverture de classe s'inscrit pleinement dans nos politiques publiques de soutien aux dispositifs d'accueil et d'inclusion en milieu ordinaire de tous les enfants. Je veux remercier tous les acteurs éducation nationale et Ville qui ont permis l'installation et l'ouverture de cette nouvelle classe.

Nous avons à plusieurs reprises pointé les effets négatifs opérés par cette crise sanitaire. Entre confinement et déconfinement successifs, adaptation du jour au lendemain aux protocoles sanitaires, ont eu sans nul doute des effets sur la scolarité et la continuité pédagogique.

Pourtant la communauté éducative et notamment les enseignants sont restés tout au long, mobilisés, redoublant de vigilance et d'attention pour les enfants. Et je les remercie de cet engagement sans faille.

Oui il faudrait davantage de moyens pour les écoles, pour les collèges, pour les lycées de notre Ville et du département. Geler les fermetures de classes après cette pandémie, augmenter les heures d'enseignements dans les collèges et embaucher plus d'enseignants, pourvoir aux vacances de postes en médecins scolaires, infirmières et infirmiers, psychologues. Bref un plan de rattrapage pour plus et mieux d'école parce qu'il s'agit du droit d'accès universel à l'éducation que nous n'acceptons pas voir remis en cause, parce qu'il est essentiel.

Dans ce contexte, le dispositif des vacances apprenantes a été mis en place et même si nous pensons qu'il reste insuffisant au regard des moyens dont ont droit les enfants de notre commune et de la Seine-Saint-Denis, il existe néanmoins et nous ne pouvons qu'encourager toute mesure qui vise à réduire le décrochage.

Aussi sollicités par l'Éducation Nationale, nous nous sommes engagés cette année encore dans le dispositif « vacances apprenantes » qui permet d'accueillir des enfants du CP au CM2, associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles.

Cinq écoles élémentaires accueilleront 19 groupes de 15 élèves, soit un total de 285 enfants du 23 au 27 août 2021 sur la circonscription de Montreuil 2, l'éducation nationale n'étant pas en mesure d'assurer ce dispositif sur la circonscription de Montreuil 1. Mes chers Collègues je vous demande donc d'approuver la convention de partenariat avec l'éducation nationale et d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention ».

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Je voudrais en introduction de mon propos, avant de parler des « vacances apprenantes » dire quelques mots sur la situation des sanitaires de l'école maternelle Joliot Curie et les effets sur la santé des enfants qui y sont scolarisés.

Depuis 2017, la Ville est interpellée sur l'engorgement régulier des toilettes de l'école. La situation actuelle est dramatique avec 1 pot pour 100 élèves au 1^{er} étage, et les choses ne peuvent rester en l'état. 8 cas de mycoses sont recensés dans l'école et la communauté éducative est désespérée. Je sais les moyens de la Ville contraints mais la politique c'est aussi une question de priorité et visiblement, l'argent vous savez le trouver monsieur le Maire quand il s'agit de la communication et notamment quand il s'agit de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres le bilan en papier glacé de vos 16 premiers mois de mandat. Aucun enfant ne devrait tomber malade à cause des toilettes de l'école qu'il fréquente, vous ne pouvez pas monsieur le Maire vous contenter de renvoyer le financement des travaux dans ces sanitaires au budget 2022. Tout comme vous le faites pour la communication, il va falloir que la Ville trouve les moyens pour pouvoir effectuer des travaux cet été et permettre ainsi aux enfants de la maternelle Joliot Curie d'apprendre dans des conditions qui préservent leur santé et respectent leur dignité. Ceci étant dit, je reviens sur la convention dite des « vacances apprenantes » passée entre l'éducation nationale et la Ville de Montreuil. Cette convention permet de proposer aux élèves du CP au CM2 des ½ journées d'enseignements assurées par des enseignants volontaires et des ½ journées d'activités culturelles, sportives et de découvertes de la nature assurées via les accueils de loisir. Même si l'action est concentrée sur une période très courte, on ne peut qu'approuver un dispositif qui cherche à mettre en place des mécanismes pour palier aux répercussions sociales et scolaires des différentes périodes de confinement que notre pays a traversé. La Ville met à la disposition de l'éducation nationale des écoles et cette année, seules les écoles : Françoise Héritier ou Voltaire, Marceau, Joliot Curie 1, Louise Michel, Stéphane Hessel sont visées.

La convention que nous allons voter ce soir ne concerne que les enfants scolarisés dans les écoles Voltaire, Françoise Héritier, Paul Bert, Marceau, Jules Ferry 1 et 2, Jean Jaurès, Joliot Curie 1 et 2, Louise Michel, Berthelot, Stéphane Hessel et Estienne d'Orves. Pour ma part j'avoue

mon malaise face à la rupture d'égalité créée par cette délibération. En effet, je suis surprise de lire que l'éducation nationale n'est pas en mesure cette année de déployer les vacances apprenantes sur la circonscription de Montreuil 1. Je suis encore plus surprise de constater que votre majorité de la gauche rassemblée se contente de le retranscrire sans nous dire ce qui va être mis en place pour les enfants qui ne vont pas pouvoir bénéficier de ce dispositif. Henri Wallon, Paul Lafargue, Anatole France, Nanteuil, ... autrement dit des écoles qui sont parmi celles qui sur notre Ville accumulent le plus de difficultés ne sont absolument pas mentionnées et la délibération qui nous est soumise ce soir, ne nous dit aucunement comment la Ville compte faire face à une telle rupture d'égalité entre les 2 circonscriptions Montreuilloises. Je voterai cette délibération mais puisque rien n'est écrit dans la délibération, je voudrais savoir Monsieur le Maire comment vous comptez rétablir la situation par rapport aux enfants scolarisés dans les écoles du haut Montreuil. Qu'allez vous mettre en place pour limiter aussi auprès de ces enfants, l'impact des différentes périodes de confinement ? ».

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers, au numérique, mobilités, Ville cyclable, stationnement

« Monsieur le maire, chers collègues,

L'UNESCO récemment avait réuni un certain nombre de ministres de l'Éducation nationale donc je paraphrase sans doute un peu ce qu'ils en disaient. La pandémie que nous avons traversée, que nous n'avons pas fini de traverser malheureusement, a engendré la plus grave crise de l'histoire des systèmes éducatifs mondiaux. Ce sont plus de 1,6 milliard d'enfants dans plus de 190 pays qui ont été empêchés d'aller à l'école au plus fort de la crise et cette pandémie comme chacun le sait a été également un puissant révélateur des problèmes latents de nos systèmes éducatifs en premier lieu desquels les inégalités alarmantes entre les pays mais également à l'intérieur de nos pays et la France pays riche, développé, n'échappe pas à ce constat dramatique. Voilà un constat qui nous indique notre chemin, c'est celui d'agir sans relâche pour garantir un droit fondamental, essentiel pour chacun mais comme il l'est également pour l'ensemble de la Nation. Celui d'accéder à l'éducation pour nos plus jeunes. A cet égard notre gouvernement s'est montré brouillon comme en témoigne la mise en œuvre de l'école à la maison qui a parfois frisé l'amateurisme Au risque de décrochage s'est ajoutée la fragilisation psychologique de nos jeunes liés à l'isolement et aux conditions de confinement ainsi qu'aux difficultés économiques qui faisaient que certains enfants, nous le savons, qui trouvaient pour seul repas équilibré le repas du midi à la cantine en furent brutalement privés. Alors voilà moi je voudrais ici remercier vraiment très sincèrement notre collègue Dominique ATTIA pour son engagement de tous les instants pour faire vivre cette valeur qui n'est pas que des mots lorsque l'on dit que Montreuil est une Ville éducative et à travers elle évidemment les services municipaux qui œuvrent avec tant de conviction pour défendre ce que tu disais un haut niveau de service public. Ce dispositif, qui demande beaucoup de travail on sait, monter un partenariat avec l'Éducation nationale en est la preuve. Les vacances apprenantes cela va permettre à 19 groupes de quinze élèves de renouer avec les apprentissages lors de la semaine du 23 au 27 août. Alors peut-être que Choukri YONIS, ce n'est pas beaucoup, c'est un peu la rhétorique d'une élue d'opposition de voir le verre toujours à moitié vide, c'est un peu lassant d'ailleurs puisque vous le dites vous-même qu'à la fin vous votez quand même cette délibération. Moi je vois aussi le verre à moitié vide parce que je constate qu'il y a beaucoup de Villes en France qui n'ont pas pris la peine de mesurer les difficultés sociales économiques ou la fracture qu'avait engendré cette crise et qui n'ont pas signé ce type de partenariat et qui n'ont pas proposé à 19 groupes, qui ont proposé à 0 groupe des solutions peut-être modestes mais qui sont déjà un début encourageant pour travailler à rétablir les apprentissages pour nos élèves qui en étaient privés. Donc notre groupe soutient pleinement ces initiatives et on sera mobilisé avec l'ensemble de la majorité municipale pour la scolarité de nos jeunes Montreuilloises et Montreuillois, je vous remercie ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« La métaphore du verre à moitié vide ou à moitié plein Olivier t'as fait un lapsus je pense, mais ou à moitié plein, le problème c'est que quand il y en a qui ont un verre plein et d'autres qui ont un verre vide, il y en a qui meurt à la fin sans eau. Je pense que la métaphore est très mal choisie et qu'en l'occurrence il y a un vrai sujet. Que ce ne soit pas la faute de la Ville de Montreuil c'est probable, j'ose espérer qu'il n'y a pas eu de négociation avec le rectorat pour choisir la circonscription quand même mais enfin quand même ça aurait pu faire l'objet d'une montée au créneau, d'une mobilisation, d'une protestation. La délibération a l'air d'en prendre acte comme si c'était normal et surtout ne propose, à la rigueur on pourrait se dire que la Ville, pour ceux qui n'ont pas ce qui est prévu par l'Éducation nationale, on pourrait peut-être imaginer faire quelque chose. J'ose espérer que vous répondrez à ma collègue Choukri YONIS sur la question des travaux dans les sanitaires parce que comme vous avez tendance à ne jamais répondre sur les questions qui fâchent... J'avais une question qui est liée à ça et comme Madame ATTIA a fait une présentation assez large en fait de la situation scolaire à Montreuil, je voudrais attirer l'attention sur les articles récents qui sont sortis sur la non scolarisation ou le refus de scolarisation d'un certain nombre d'enfants, particulièrement en Seine-Saint-Denis, et manifestement dans toutes les villes de Seine-Saint-Denis sauf deux à savoir : Saint-Ouen et l'île Saint-Denis. Bobigny et Saint-Denis ont été épinglés particulièrement mais il semblerait que toutes les villes de Seine-Saint-Denis aient, d'une manière ou d'une autre, mal appliqué ou pas appliqué le décret du 29 juin 2020 qui oblige désormais clairement à inscrire dans les écoles les enfants même sans adresse, même avec des domiciliations etc... On sait qui sont les enfants qui sont généralement visés ou en tout cas victimes de ces pratiques, c'est essentiellement en Seine-Saint-Denis en tout cas des enfants Roms. J'aimerais savoir si, à Montreuil, ce sujet, et je vois mal comment ce sujet n'aurait pas été posé à Montreuil et comment il a été traité, et pourquoi Montreuil ne fait pas partie des Villes dont les associations disent qu'elles sont parfaites sur le sujet. Ça veut dire qu'il y a forcément eu un problème au moins un problème à Montreuil et j'aimerais savoir ce qu'il en est. Je termine simplement en disant qu'on a un conseil municipal où on va avoir 12 délibérations présentées par les adjoints, enfin les élus en responsabilité, et donc 36 autres qui ne le seront pas. Parmi ces trente-six autres il y a juste quand même la sortie du domaine public de l'immeuble du centre de santé Savaterra, les tarifs municipaux, un certain nombre de cessions de parcelles et les rapports annuels des délégataires sur les parkings, sur le gaz, sur l'électricité etc dont la présentation en conseil municipal est obligatoire. Accessoirement, la présentation d'ailleurs est obligatoire avant le vote du compte administratif mais ça on n'en est plus là. Je ne comprends pas pourquoi, comment vous faites le choix en fait des délibérations qui sont présentées et les délibérations qui ne sont pas présentées. Pourquoi des sujets super importants ne sont pas présentés en conseil municipal et font l'objet d'un vote en bloc sauf si l'opposition ose poser une question, je ne comprends pas. En tout cas, sur les rapports des délégataires, l'article 52 de la loi de 2016 oblige à la présentation formelle en conseil municipal et je ne vois pas comment vous pouvez par exemple ne pas présenter le rapport sur le stationnement délégué à EFFIA en conseil municipal. J'avoue que là, il y a des choses qui, sachant que c'est un rapport 2019 alors qu'on devrait avoir le rapport 2020 donc on n'a pas le rapport 2020 et on vote en juillet 2021, normalement présentation du rapport de 2019 qui ne sera même pas présenté puisque c'est pas prévu. J'avoue que très sincèrement ce n'est plus une question de droits de l'opposition là c'est juste une question de respect du droit et de respect des citoyens parce que ce n'est pas l'opposition qui demande des choses, si on représente un certain nombre de citoyens qui ont voté pour nous, les citoyens ont droit de savoir, merci ».

Éléments de réponse de Mme Dominique ATTIA – adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux bâtiments

« Bon il n'y a pas de polémique à faire sur Montreuil 1 et Montreuil 2. Évidemment que s'il y avait eu possibilité, la Ville se serait engagée également pour Montreuil 1. Il se trouve que l'inspecteur de l'Éducation nationale et 3 coordinateurs pédagogiques de circonscription quittent Montreuil pour soit partir en retraite soit pour être mutés dans d'autres villes. Ce qui a conduit à ne pas pouvoir suivre de façon correcte ce dispositif de vacances apprenantes pour Montreuil 1, c'est vraiment la seule raison. Cependant, ce que nous pouvons offrir aux enfants que ce soit de Montreuil 1 et Montreuil 2, cela a été travaillé avec l'ensemble de mes collègues de la citoyenneté, de la culture, du sport avec l'intergénérationnel avec ma collègue Michelle BONNEAU sur un thème très précis qui est celui du thème de la liberté. Et ce thème de la liberté va être décliné dans

l'ensemble des centres de loisirs durant tout l'été. Il y a eu un effort considérable de la direction de l'enfance et de toutes les directions que je viens de citer pour justement que cette liberté soit déclinée : soit la liberté de création artistique, les libertés culturelles et numériques, les libertés sportives soient déclinées dans nos centres de loisirs. De plus, nous allons également faire un parc d'attractions littéraire en partenariat avec le salon du livre et de promotion du livre jeunesse, un parcours de motricité pour les maternelles à Arthur Ashe, des ateliers sportifs à Barran où sept disciplines sportives seront déployées, que ce soit du rugby, du hand ou du roller. Et enfin nos 9 destinations pour des séjours de vacances qui verront 489 enfants de toute la Ville partir en séjour de vacances. Donc non, à Montreuil on regrette effectivement que ces vacances apprenantes ne s'adressent qu'à Montreuil 2 mais pour Montreuil 1 il y aura aussi une multitude, une foultitude d'activités qui seront proposées aux enfants de notre commune et je remercie vraiment toutes les directions pour ce travail qui a été fait en un temps record ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif « Vacances apprenantes » pour la semaine du 23 au 27 août 2021, entre l'Éducation nationale et la Ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes en découlant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_2 : Adaptation du dispositif "cap sur le monde" au contexte actuel

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'ai indiqué dans mon propos introductif la mobilisation de la municipalité sur les enjeux des vacances pour la jeunesse cette année. La délibération n°2 concerne la mobilité des jeunes dont vous savez qu'elle a été particulièrement impactée depuis le début de l'épidémie, alors même que c'est un âge propice pour voyager et découvrir de nouveaux horizons. Ainsi, afin de maintenir les séjours malgré les restrictions notamment en termes de déplacements nous proposons d'adapter le dispositif « cap sur le monde » qui existe historiquement à Montreuil en « cap sur la France » pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ils pourront bénéficier de la période estivale en faisant des projets permettant de leur allouer des bourses de vacances qui bénéficieront potentiellement à une cinquantaine d'entre elles et eux. Ce dispositif ayant pour vocation de favoriser l'autonomie, évidemment c'est un des éléments parmi de très nombreux autres de ce que nous déployons en direction des jeunes et des jeunes adultes ».

Présentation par Mme Haby KA – conseillère municipale

« Monsieur le maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Le groupe Montreuil Rassemblée se félicite de l'adaptation du dispositif « cap sur le monde » en « cap sur la France » pour faire face au contexte sanitaire. Mis en place en 2004, ce dispositif a permis, depuis sa création, à de nombreux jeunes de pouvoir partir à l'étranger pour un projet solidaire, culturel ou en lien avec leurs études. Si le développement ces dernières années de dispositifs comme Erasmus a permis de développer la mobilité des jeunes dans le cadre de leurs études, malheureusement, ils tendent à reproduire les inégalités socio-économiques. Les jeunes issus des milieux modestes, y ont moins recours que leurs pairs, ce type de dispositif s'adressant uniquement aux jeunes étudiant-es ne permet pas aux jeunes qui souhaiteraient entrer dans le monde du travail de pouvoir s'enrichir à travers une expérience à l'étranger. Cap sur le monde, au-delà de l'aide financière, organise un accompagnement précis, animé par le service jeunesse dans la construction du projet. La crise sanitaire et les nombreuses restrictions qui l'ont accompagné ces dernières années rendent difficiles les départs à l'étranger. Pour autant, nous pensons que plus que tout, nous devons permettre aux jeunes de notre Ville de pouvoir bénéficier d'une aide à la mobilité, car beaucoup de jeunes, surtout dans nos quartiers populaires ont du mal à y accéder ne serait-ce que pour quitter leur quartier. Les jeunes de la Ville n'ayant pas tous eu la possibilité de partir en vacances dans leur propre pays, dans leur enfance notamment. Cap sur la France permettrait à un grand nombre d'entre elles et eux de découvrir leur pays, ses régions et son histoire. L'adaptation de ce dispositif s'inscrit dans toute une série d'actions menée par la Ville en direction de la jeunesse depuis le début de la crise, comme l'ouverture des antennes jeunesse, la mise en place de salle de révision pour accompagner nos étudiants et nos lycéens dans leur réussite scolaire ou encore à travers les séjours et animations d'été qui commencent dès aujourd'hui. Ces actions témoignent de la volonté de la Ville de Montreuil, de ses agents et de son élue à la jeunesse, Méline Le Gourriérec d'être au plus près des besoins des jeunes Montreuilloises et jeunes Montreuillois dans la crise sanitaire que nous traversons ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la transformation conjoncturelle du dispositif « Cap sur le monde » en « Cap sur la France » dans le contexte pandémique actuel.

Article 2 : Dit que le dispositif entrera en vigueur à compter du rendu exécutoire de la présente délibération et ce, jusqu'au 30 août 2021.

Article 3 : Les projets seront examinés par les professionnels de la direction de la jeunesse et de l'Éducation populaire ainsi que par l'élue à la jeunesse.

Article 4 : Un document récapitulatif de l'ensemble des aides accordées et des bénéficiaires sera établi.

Article 5 : L'aide financière sera exécutée par mandat administratif.

Article 6 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_3 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association des CEMEA

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Avec l'approbation de la convention de partenariat avec l'association des CEMEA, vous le savez le sujet de la formation en temps de crise est un sujet tout à fait important pour les jeunes notamment celles et ceux issus des quartiers prioritaires de la Ville grâce au partenariat avec la grande association d'éducation populaire, le CEMEA. La Ville propose avec cette convention des formations BAFA, des tarifs bas et favorise à la fois l'insertion des jeunes notamment dans les métiers de l'encadrement l'été et permet également de former des animateurs pour les besoins propres de nos écoles ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association des « Cemea ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la présente convention et à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

DEL20210707_4 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association Synergie Family

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il s'agit d'un partenariat avec une association bien connue en matière d'insertion. Méline LE GOURRIÉREC et Nassera DEFINEL ont d'ailleurs fait un déplacement avec des jeunes montreuillois qui suivent un parcours proposé par l'association, parcours à la fois dans le domaine éducatif et dans le domaine de la préparation, notamment sur les savoirs-êtres. Je sais pouvoir compter sur les équipes administratives pour faire en sorte que cet été puisse être, s'agissant de l'engagement pour les jeunes de Montreuil, une bouffée d'oxygène. ».

Intervention de M. Richard GALERA – conseiller municipal

« Merci Monsieur le maire. Avec plus de 40 % de moins de 30 ans, Montreuil est une Ville jeune. Il est donc normal et important que Montreuil soit engagée pour les jeunes, quel que soit leur âge. C'est le sens des quatre premières délibérations de ce conseil. Tout d'abord, un petit hommage à toutes celles et ceux qui ont travaillé pour soutenir nos jeunes dans leur scolarité et dans leur vie en général, notamment dans l'année qui s'est écoulée. Concernant le dispositif des « vacances apprenantes », nous l'avions exprimé l'année dernière, nous avons quelques réserves. En effet, nous considérons que ce dispositif relève plus du cosmétique et de la communication que de mesures améliorant les moyens humains et financiers. Carton jaune donc ! D'autant plus que l'Education nationale n'est pas en capacité d'assurer le dispositif dans le Haut Montreuil donc dans les quartiers populaires. Mais apprendre pour des jeunes c'est aussi se confronter au réel et s'ouvrir au monde. Les dispositifs comme « Cap sur le monde », même si le voyage se fait en France pour cette session, est important pour les échanges. Le dicton le dit « les voyages forment la jeunesse ». En effet, les voyages permettent de mieux comprendre les autres, de voir d'autres paysages, de voir d'autres façons de faire et de vivre, d'échanger. Surtout en sortant de période où la jeunesse a été confinée. Apprendre autrement c'est aussi un des enjeux de ce qu'on appelle l'éducation populaire. Une boîte à outils de connaissances et de savoir mais aussi une école de la vie. Nous soutenons donc ce partenariat avec le CEMEA car nous partageons les mêmes valeurs et ces derniers ont des années d'expérience dans l'éducation populaire. Permettre à des jeunes d'avoir accès à une formation BAFA de qualité mais à moindre coût c'est s'assurer que nos enfants auront des animateurs et animatrices bien formés.e.s dans nos centres de loisir et de vacances. Cela permet en plus à nos jeunes d'avoir accès à un emploi utile socialement et valorisant. C'est une étape importante pour nos jeunes dans ce qu'on appelle l'insertion. Alors que le confinement a fragilisé le lien scolaire, il faut encourager, accompagner les jeunes et leurs familles pour renouer les liens, se former, se renforcer pour trouver le chemin de l'emploi. Pour les jeunes les plus fragiles de nos quartiers, certains sont sortis des radars : un enjeu important est de remettre ces invisibles en lumière à l'échelle de notre municipalité et à l'échelle d'Est Ensemble. Le partenariat avec Synergie Family rappelle l'ambition forte de notre municipalité en ce sens. Il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs de l'insertion pour aller chercher les jeunes qui ont besoin de formation, de confiance en soi, d'aide pour l'insertion, d'accompagnement pour le logement. Il est nécessaire que les contrats d'alternance profitent aux jeunes de nos quartiers. Par ces délibérations, nous marquons un engagement fort envers notre jeunesse qui a beaucoup souffert, elle aussi, de la crise sanitaire et va continuer à souffrir du chômage et de la crise économique. Nous devons nous mobiliser pour envisager des jours meilleurs à notre jeunesse. Merci ».

Intervention de Mme Catherine SERRES – conseillère municipale

« La situation des jeunes adultes s'avère particulièrement préoccupante au début de cet été 2021. La crise sanitaire les a touchés de plein fouet : les étudiants se sont retrouvés dans un isolement anxiogène, avec des cours en distanciel et une perte totale des liens qui rendent les années d'études universitaires chaleureuses et porteuses de rencontres précieuses. Les "petits boulots" comme baby-sitter (restaurants et établissements culturels fermés, les parents n'avaient plus de raisons de les employer) ou serveur dans la restauration (tout était fermé) leur étaient interdits, les rémunérations qui vont avec également.

Les jeunes qui cherchaient du travail se sont trouvés confrontés à des difficultés plus importantes encore que d'habitude pour trouver des entretiens d'embauche. Le ralentissement des activités économiques du fait des confinements successifs, la préférence des employeurs pour des raisons de santé pour des relations par visioconférence avec la froideur et la perte de contacts intuitifs, sensitifs qu'elles induisent les a desservis. Enfin les jeunes qui avaient un emploi précaire ne l'ont souvent pas conservé, du fait de la crise. Tout cela a abouti à un grand désarroi des jeunes adultes. Ils peuvent se décourager, voire sombrer, sans envisager de solutions pour s'en sortir

En 2017 Benoît Hamon, avait axé son programme présidentiel autour de l'idée de Revenu universel. On voit comme cette idée était pertinente et, mise en pratique, permettrait d'éviter d'en arriver à des situations qui semblent sans issue.

Les deux conventions qui sont soumises aujourd'hui au conseil municipal ouvrent des perspectives d'actions concrètes en vue de formations, d'embauches ou de réinsertions professionnelles. C'est pourquoi le groupe Génération.s Montreuil Ecologie et Solidarité les soutiendra sans réserve ».

Intervention de Mme Michelle BONNEAU – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Comme nous avons pu le voir lors de la fête de la Ville samedi dernier, la jeunesse est présente sur notre territoire. Partout dans les six coins de la Ville, des jeunes de tous âges participaient aux activités et concerts que la Ville a proposé. Après cette période sanitaire complexe et restrictive, nos jeunes Montreuilloises et Montreuillois ont besoin de participer à la vie de notre collectivité. Dans ses délibérations, la Ville met en place plusieurs dispositifs permettant aux jeunes la mobilité internationale, l'insertion professionnelle, des formations et des actions de solidarité et de citoyenneté. Certains, certaines jeunes se retrouvent désœuvrés, en décrochage scolaire et doutant de l'avenir. Leur donner le goût de participer, leur donner une chance est pour nous essentiel pour qu'ils, pour qu'elles puissent accéder à l'indépendance, l'épanouissement et l'émancipation. Nous avons comme enjeu majeur de repenser nos politiques publiques en direction de la jeunesse. Les chiffres concernant les jeunes deviennent alarmant en effet plus des trois quarts des jeunes en France déclarent avoir été affectés au niveau psychologique, affectif ou physique, durant le début de la crise sanitaire. Cette proportion s'élève à 83 % pour les étudiants, pour les étudiantes et ce sont 82 % des étudiants avec un emploi rémunéré qui ont rencontré des difficultés financières depuis le début de la crise sanitaire et 94% de la population étudiante déclarent que la crise a provoqué un décrochage dans leurs études. Comment accepter en France en 2021 ces longues files d'attente d'étudiants et d'étudiantes pour pouvoir simplement se nourrir ? C'est inacceptable et pourtant ça s'est passé sous nos yeux et sans la solidarité la situation n'aurait fait qu'empirer. Quelques enseignements positifs sont toutefois à tirer de cette crise puisque de plus en plus de jeunes s'engagent comme bénévoles en France et montrent leur envie de participer à la vie de notre société. Notre jeunesse a besoin qu'on la soutienne qu'on lui donne des opportunités et qu'on l'accompagne. D'ailleurs l'ensemble de la gauche est mobilisée sur la question du RSA jeunes à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le gouvernement a refusé cette proposition mais notre département en fera l'expérimentation au cours de ce mandat. A Montreuil, nous devons donc redoubler d'efforts pour répondre aux besoins économiques et sociaux des jeunes. Le risque de flambée des conduites à risques chez les jeunes telles que la consommation de protoxyde d'azote, les conduites prostitutionnelles ou la conduite routière dangereuse nous oblige à multiplier des actions en matière de prévention et d'accompagnement. Nous saluons le travail remarquable de nos services notamment bien sûr celui de la jeunesse dans la conduite des projets en destination des jeunes montreuilloises, des jeunes montreuillois et nous devons continuer nos efforts et amplifier nos actions. Notre jeunesse ne peut pas être sacrifiée au risque de se précariser et d'entrer dans des spirales d'échecs. Ces trois délibérations soulignent notre volonté en tant que majorité municipale d'agir et je salue et je remercie ma collègue Méline LE GOURRIERE pour son travail. Le public jeune de notre Ville est touché par le manque de mobilité, d'emploi et de formation, la perte du lien social et le mal logement. Nous le savons tous les jeunes sont l'avenir et nous devons les accompagner et leur permettre d'accéder à l'émancipation pour la construction de leur vie d'adulte. Le groupe socialiste continuera à se mobiliser aux côtés de la majorité pour que les jeunes puissent accéder à des formations, à l'insertion professionnelle et à la mobilité. Nous veillerons à ce que nos politiques publiques restent ambitieuses pour la jeunesse montreuilloise».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Synergie Family.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la présente convention et à prendre les actes en découlant, à l'exception des avenants.

DEL20210707_5 : Approbation de la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Montreuil contre la COVID-19 entre la Ville de Montreuil et l'Agence Régional de Santé d'Île-de-France

Présentation de Monsieur Olivier MADAULE – adjoint municipal délégué à la santé

« Mesdames, Messieurs,

La présente délibération vous demande d'approuver la convention entre le centre de vaccination contre la Covid 19 de l'Hôtel de Ville de Montreuil et l'Agence Régionale de Santé. Cette convention entraînera notamment un financement de 50 000 euros. Si nous pouvons commencer à entrevoir une sortie de la crise sanitaire sans précédent que nous avons connu, le développement rapide du variant Delta et la possibilité d'une quatrième vague nous incite à la prudence. Dans ce contexte, le vaccin, adossé à la pratique des gestes barrières, a été et reste l'arme principale dont nous disposons face à ce virus. Les retours que nous avons suite aux enquêtes scientifiques le montrent :

- Quand on est vacciné, on a moins de chances d'être infecté !
- Quand on est vacciné, on contracte moins de formes graves !
- Quand on est vacciné, même malade, on est moins contagieux !

Pour revivre normalement, nous devons donc continuer et amplifier la vaccination ! Nous sortons de mois de difficultés à disposer de vaccins, situation qui aurait pu être évitée si, comme nous l'avons réclamé, la levée des brevets sur les vaccins avait été réalisée. Cette mesure reste essentielle si on veut pouvoir protéger l'ensemble de notre planète ! Mais dans notre pays les doses sont désormais là et la campagne se déploie : 49,6 % d'habitantes et d'habitants ont reçu une première dose et 31,6 % sont totalement vaccinés. A Montreuil, après des semaines d'attente, le centre de vaccination de l'hôtel de Ville a ouvert le 9 mars. De 500 doses puis de 1000 doses pour arriver à 2000 doses hebdomadaires, il est constamment monté en puissance. En quatre mois, c'est 15 000 personnes qui l'ont fréquenté : 7500 personnes qui sont définitivement vaccinées et 7500 qui le sont partiellement et auront bientôt leur seconde dose. C'est l'heure des premiers bilans et pour notre Ville les résultats sont encourageants : 45,6 % de nos habitants ont reçu une première dose et 25,4 % sont totalement vaccinés. Et surtout avec 70 % des plus de 75 ans vaccinés nous sommes proches de la moyenne nationale. Cela correspond à l'objectif que nous nous étions fixés : « Assurer la protection des publics les plus fragiles ». Pour cela nous avons fait le choix de mettre en place un numéro de téléphone et d'aller chercher les publics cibles en réservant des plages horaires. Cette approche nous l'avons volontairement assumée alors que le gouvernement poussait au tout Doctolib qui ne permettait pourtant qu'à une catégorie aisée de la population d'avoir un rendez-vous. Pour poursuivre notre effort nous allons désormais nous déployer dès cet été dans une approche « d'aller vers » qui nous mettra directement au contact des Montreuilloises et Montreuillois dans les quartiers. Pour cela nous allons développer trois axes :

D'abord celui de l'information et de la conviction :

diffusion d'un questionnaire pour comprendre quels sont les freins à la vaccination, présence de médecins dans les événements publics de la Ville pour échanger et informer

Ensuite celui de la facilitation pratique de la prise de rendez vous :

Mise en place d'un registre dans les maisons de quartier et centres sociaux qui permettra à chacune et chacun d'être rappelés pour un rendez-vous.

Et enfin opérations de vaccinations sur place :

Avec la CPAM, les 14,15 et 16 juin dans les quartiers de La Noue, La Boissière et Place Le Morillon, c'est plus de 300 personnes qui ont pu recevoir une première dose et recevront leur seconde en juillet au même endroit. C'est également l'ESAT Marsoulan et le foyer des Grands Pêcheurs

qui ont également vu ce type d'initiatives. Et c'est avec le bus du département, les foyers Adoma de la Noue et des Ruffins qui seront visités en juillet.

Toutes ces actions passées et à venir ont pu l'être grâce à la mobilisation du personnel de l'hôpital André Grégoire qui était également un centre de vaccination, des centres de santé municipaux, du centre communal d'action sociale et des médecins et infirmières de Ville. Je tiens ici encore une fois à les remercier chaleureusement ! Défendre les plus fragiles, proposer la vaccination à ceux qui ne peuvent pas se déplacer mais également aux jeunes, écouter et informer, resteront ces prochains mois des axes majeurs de notre politique de santé ! ».

Intervention de Monsieur Amin MBARKI – conseiller municipal

« Monsieur le maire, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, chers collègues,

Oui chacune et chacun doit pouvoir se faire vacciner. Tout a été fait par la mairie pour la vaccination mais aussi depuis le début de l'épidémie avec les masques ou le soutien aux plus précaires, par exemple, alors même que ce n'est pas sa compétence première. Tout a été fait pour protéger les habitants. L'exemple du centre de vaccination en est un et il a très certainement contribué au fait que près de 40% des Montreuilloises et des Montreuillois ont été vaccinés au moins une fois. A ce jour c'est une bonne chose mais nous le savons, au sein de notre commune tous ne sont pas égaux face à cette possibilité, au sein de notre région tous ne sont pas égaux face à ce qui est un droit essentiel. Oui, chacune et chacun doit pouvoir se faire vacciner mais toutes et tous ne peuvent le faire et ce sujet est un profond révélateur des inégalités. Les inégalités d'âge, moins du quart des 20-39 ans a reçu une deuxième dose contre plus de 70 ans pour les plus âgés, ce qui est pour le coup très heureux, malgré l'ouverture il y a plus d'un mois de la vaccination pour tous. Les inégalités territoriales aussi, nous voyons bien que l'accès à la santé est bien plus complexe dans les territoires du haut Montreuil malgré le travail des services municipaux que je souhaite ici au nom de la municipalité du groupe socialiste chaleureusement remercier ainsi que l'élu en charge Olivier MADAULE. Et bien sûr révélateur des inégalités entre nos communes de Seine-Saint-Denis et des autres départements : 40% de premières doses à Montreuil mais 60% à Boulogne Billancourt et dans la plupart des communes des Hauts-de-Seine. Derrière ces chiffres, ce sont davantage de vies sauvées à l'ouest qu'à l'est. C'est inacceptable. Nous devons donc continuer à faire de la lutte contre la fracture territoriale une priorité absolue. L'accès à la santé, on l'a dit, mais aussi l'accès à tous les services publics. Combien de personnes qui viennent à nos permanences nous expliquent la difficulté d'avoir un interlocuteur chez Pôle emploi, la difficulté d'avoir une personne qui explique le fonctionnement de l'accès à la retraite ou encore la possibilité de se faire expliquer l'accès aux minima sociaux, combien ? Comment comprendre les menaces répétées de fermeture de classes ou l'absence continue de certains professeurs dans les mêmes quartiers, dans les mêmes établissements. Alors oui, nous allons vers ces quartiers via le dispositif que nous votons ici. Nous faisons le maximum mais nous devons continuer à mobiliser les partenaires de droit commun pour atteindre cet objectif simple mais si éloigné du vécu de milliers de Montreuillois avoir accès aux mêmes droits que tous, les mêmes droits, voilà le combat ! ».

Intervention de M. Florian VIGNERON – adjoint au maire délégué aux affaires sociales, aux solidarités et au cimetière

« Oui merci Monsieur le maire. Je voulais me joindre à mes collègues pour remercier évidemment tous les agents de la fonction publique territoriale, tous les agents de la fonction publique parce qu'il y a aussi des hospitaliers qui se sont mobilisés pour faire en sorte que cette vaccination à Montreuil puisse se passer dans de bonnes conditions, remercier tous les soignants, infirmières, médecins, qui à Montreuil se sont largement mobilisés pour que le centre de vaccination puisse ouvrir. Et puis je voulais aussi avoir une petite pensée et me souvenir avec tout le monde de la période où on n'avait pas de centre de vaccination à l'Hôtel de Ville, l'hôpital André Grégoire était le seul centre de vaccination et où certains représentants de l'État n'étaient pas totalement convaincus qu'il était bien nécessaire d'avoir un deuxième centre de vaccination à Montreuil. Et du coup remercier tout particulièrement évidemment la direction de la santé et son directeur mais aussi la directrice du CCAS et les agents du CCAS et du service personnes âgées qui se sont mobilisés très fortement, qui ont fait un travail de dentelle remarquable pour remplir les cars qu'on nous demandait de remplir à destination de Bobigny et solliciter les personnes âgées qui étaient à ce moment-là le seul public à pouvoir se faire vacciner voilà et qui ont passé beaucoup de temps au téléphone à demander si les personnes voulaient se faire vacciner, à organiser le planning de récupération au car, à pouvoir faire un certain nombre de choses. Voilà vraiment un travail extrêmement fin de dentelle pour pouvoir faire lancer cette vaccination à Montreuil, faire la démonstration qu'on était capable de se mobiliser y compris dans des délais extrêmement courts n'est-ce pas et pouvoir aussi valoriser le nombre de personnes qui étaient prêtes à se faire vacciner mais pour lesquelles nous n'avions pas l'autorisation ou les doses pour pouvoir les faire vacciner à Bobigny. Heureusement, fort heureusement cette période-là est finie et on a reparlé là des avancées permises par le deuxième centre de vaccination l'Hôtel de Ville et vraiment encore une fois toutes mes félicitations à toutes les personnes mobilisées dans l'administration et en dehors, merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Montreuil contre la covid-19, entre l'Agence Régionale de la Santé et la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_6 : Attribution de subventions aux associations lauréates de l'appel à initiatives pour une Ville durable

Présentation de Mme Mireille Alphonse – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs mes chère-s collègues, Mesdames et Messieurs les Montreuilloises et les Montreuillois, J'ai le plaisir de présenter ici les lauréats de notre « Appel pour une Ville durable », qui permet d'aider financièrement les initiatives locales qui fleurissent dans notre Ville depuis 11 ans. Cette aide que nous apportons ainsi à des associations Montreuilloises, développant des activités locales, de nature à inscrire notre développement commun dans une trajectoire responsable au regard des enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et démocratiques revêt cette année une dimension spécifique. D'une part, il concrétise notre volonté, affirmée dès le début du mandat par monsieur le Maire et notre majorité, d'ériger en objectif prioritaire le développement d'une alimentation plus saine, plus juste socialement et économiquement et plus responsable pour l'environnement. D'autre part, il démontre une nouvelle fois combien le tissu associatif de notre Ville et ses porteurs de projets sont dynamiques, entreprenant-e-s et créatifs-ves. Combien également, le souhait de voir notre territoire engagé de façon résolue sur le chemin du développement durable passe par une coopération entre élu-e-s, agent-e-s communaux et citoyens engagé-e-s.

Alors que les premières informations concernant le rapport du GIEC, qui sera publié en février 2022, dessinent un avenir extrêmement pessimiste pour l'avenir de notre humanité si nous n'agissons pas résolument maintenant, constater cette volonté partagée et ce dynamisme dans notre Ville est un profond encouragement et nous redonne la force d'agir ! L'appel à projets de cette année était donc orienté « alimentation », dans le droit fil de la délégation que j'ai l'honneur de porter. Lancé entre le 23 février et le 9 avril derniers, il est doté d'une enveloppe de 20 000€.

13 associations ont déposé un projet et, à la suite de l'instruction de nos services, puis d'un jury qui s'est tenu le 11 juin en présence de mes collègues Nathalie Lana et Muriel Bensaïd, que je remercie très sincèrement, nous avons sélectionné 9 lauréats. Je suis donc très heureuse de vous annoncer la répartition suivante :

- association Récolte urbaine, pour un montant de 4000 €
- association On sème tous, pour un montant de 2100 €
- association La Ciorbitza, pour un montant de 500 €
- association Maison culturelle Franco-syrienne, pour un montant de 2900€
- association Le sens de l'humus, pour un montant de 2000 €
- association Bio consom'acteurs, pour un montant de 2500 €
- association Cultures en herbes, pour un montant de 1000 €
- association 1 mafé pour tous, pour un montant de 4000 €
- association Root Cause, pour un montant de 1000 €

Récolte Urbaine, On Sème tous, Le Sens de l'Humus, Cultures en Herbe, Root Cause : la qualité des actions de certaines de ces associations sont déjà bien connues dans notre Ville, aussi je me permettrai de ne pointer ici que les nouveaux arrivés.

- La Ciorbitza est une nouvelle petite association qui a pour projet de faire découvrir la cuisine de l'Europe de L'Est aux étudiant-e-s. Elle agit ainsi à la fois sur le lien entre cultures différentes et répond aux difficultés économiques – et partant alimentaires – que rencontrent les étudiant-e-s, particulièrement depuis le début de la pandémie ;

- Même volonté de lier partages culturels et réponses aux difficultés sociales pour l'association « Maison culturelle franco-syrienne » qui va proposer aux habitant-e-s des « ateliers culinaires levantins » pour apprendre les méthodes de conservation et de transformation des aliments ;

- Bio Consom'acteurs est un nouvel acteur sur notre territoire, qui souhaite développer des ateliers sur l'alimentation durable auprès des enfants des accueils de loisirs. Une expérimentation a déjà été faite dans une école et les liens sont créés avec le service en charge des temps périscolaires pour lancer ces ateliers dès la prochaine rentrée scolaire ;

- Enfin l'association « 1 mafé pour tous » a pour ambition de créer chaque année un « Festival des ingrédients et des produits des cuisines du monde ». Cette idée rencontre avec beaucoup d'évidence notre promesse de créer dès l'an prochain le « Festival Montreuillois des cuisines du monde » : j'aurais donc le plaisir de revenir vers vous dans les prochains mois à ce sujet. Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur le résultat de cet appel à initiatives, nous permettant alors d'aider l'ensemble de ces acteurs qui font qu'il fait meilleur vivre dans nos quartiers ! Je vous remercie ».

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Monsieur le Maire, avec votre majorité, vous nous dites avoir fait de la question alimentaire un objectif prioritaire de votre mandat. Je partage cette ambition. En effet, quand on prend au sérieux la transition écologique, la question de l'alimentation durable qui protège et respecte la biodiversité et les écosystèmes doit être prise à bras le corps. Des engagements forts et, il faut le dire, des engagements qui pour certains d'entre eux constituent un véritable changement de perspective avaient d'ailleurs été pris par Montreuil est une chance, la liste que vous conduisiez aux élections municipales de mars 2020. En effet, vous vous étiez engagé Monsieur le Maire à la mise en place d'un service public de la cantine scolaire avec le retour à une cuisine municipale pour offrir aux enfants une alimentation plus saine et plus durable axée sur le bio et les circuits courts. Depuis votre élection en 2020, nous avons eu un conseil municipal consacré à la question de l'alimentation le 9 décembre dernier. Au cours de ce conseil municipal, Montreuil a adhéré au pacte de Milan, et a voté 5000€ de soutien au projet CARMA. Si ces 2 décisions sont importantes on ne voit pas bien comment, elles mènent aux ambitions affichées de mise en place d'un service public de la cantine. Les votes des budgets 2020 et 2021 ne nous ont pas plus éclairé sur la façon dont vous comptez tenir cette ambition sur la cantine qui est rappelons le, est très attendue par les parents d'élèves mobilisés sur ce sujet. Je voterai bien entendu cette délibération et je profite de cette occasion d'ailleurs pour saluer le travail précieux et nécessaire fait par ces associations qui œuvrent au quotidien pour relever le défi de la question alimentaire.

Toutefois, pour s'engager dans le chemin d'une véritable démocratie alimentaire, avec plus de 8500 repas servis par jour et 5000 goûters encadrés par la ville, on voit bien que la question de la restauration scolaire est un des leviers essentiels dont la ville dispose pour agir et développer sur le territoire une alimentation plus saine, plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Aussi au moment où votre majorité va entamer la préparation du 3ème budget de la mandature, je souhaiterais que vous nous donniez des éléments d'information sur l'état d'avancement du projet de service public de la cantine. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Pour rebondir sur les propos de ma collègue Choukri YONIS, évidemment les projets qui nous sont présentés ont l'air intéressants, ils mêlent questions d'alimentation durable et pour beaucoup d'entre eux de solidarité puisque voilà certains visent des publics en difficulté, pas étendu beaucoup sur l'association culture franco syrienne mais qui accompagne des réfugiés syriens et dont c'est intéressant de mêler finalement à ces initiatives donc là-dessus on ne peut que remercier le travail qui a été fait et puis les choix qui ont été faits. Cela dit il y avait treize associations qui avait demandé, enfin il y avait treize projets, il y en a neuf qui ont été retenus est-ce qu'on pourrait avoir l'explication de ce qui n'allait pas dans les autres projets ? Est-ce que c'était par manque de budget ou est-ce que c'était parce ça ne collait pas au thème ? Ou ce n'était pas construit comme il fallait ? C'est toujours intéressant de savoir en fait, de pouvoir expliquer ce qui n'allait pas pour qu'éventuellement des gens qui nous regardent et qui auraient des vellétés de répondre au prochain appel à projet puissent savoir ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire. Et puis évidemment en terminant sur le fait que vingt mille euros c'est bien, c'est un peu comme je ne vais pas refaire le coup des 10000 euros pour CARMA au lieu de 5000 mais je suis sûr que Mireille ALPHONSE serait ravie d'avoir une ligne budgétaire un petit peu plus importante au prochain budget y compris parce qu'au fur et à mesure c'est des choses qui se savent, les projets vont être connus et donc ça peut créer des vocations. Et donc si l'an prochain ça peut être 15 projets au lieu de 9, mais pour ça plutôt que de saupoudrer un tout petit peu s'il y a besoin de 30 000 ou 40 000, il faut y penser je pense parce que c'est un sujet qui ne va pas cesser de monter en puissance à l'évidence, à la fois le lien entre alimentation durable et puis sociale, parce qu'on voit bien aussi que c'est une manière aussi d'aider des populations qui ont été très touchées finalement ces derniers temps par la crise sociale et que ça ne va pas s'arranger hélas on peut le craindre dans les mois qui viennent. Donc probablement qu'un peu plus d'argent sur ce type d'appels à projets ce ne serait pas scandaleux et que ça pourrait permettre d'élaborer. Donc c'est un appel à réflexion dans un processus auquel je ne participe pas, qui est celui de la préparation du budget, mais je suis sûr qu'un appui, peut-être que l'appui de l'opposition n'est peut-être pas un appui d'ailleurs, donc je devrais retirer ça, mais en tout cas Mireille ALPHONSE aurait besoin là-dessus d'un budget probablement un peu plus important merci. »

Intervention de M. Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville zéro déchets, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Notre groupe suggère comme slogan pour cet appel à l'initiative « vivre mieux et vivre ensemble » tant ces thèmes sont portés très largement par ces associations y répondant. La Ville s'empare de l'enjeu alimentaire sur son territoire à travers cet appel à initiatives et en fait dorénavant un axe prioritaire. Nous saluons cette orientation politique néanmoins comme ça a été peut-être déjà dit un petit peu, le budget alloué à ce dispositif reste le même et cela depuis quelques années. Notre groupe ainsi souhaiterait voir une montée en puissance et une hausse du budget alloué à cet appel à initiatives pour soutenir davantage les associations qui agissent en faveur de l'environnement et la santé des habitantes et des habitants, usagères et usagers du territoire. Pour finir, il nous semble qu'il nous faut aussi appuyer de nouveau sur l'agenda 21 pour ce dispositif. Il portait une ambition et un engagement pour une ville solidaire, populaire, créative où il fait bon vivre. Une Ville entreprenante et respectueuse de l'environnement. L'agenda 21 est une démarche qui permet une structuration de toutes ces politiques, qui permet d'en dégager le sens, de chiffrer des objectifs, de mesurer les évolutions et de vérifier qu'au-delà des intentions, nous répondons réellement à un besoin social et sommes bien dans une démarche plus responsable pour l'environnement. Ainsi nous soutenons, le groupe Génération.s Montreuil Écologie et Solidarité, cette délibération tout en appelant au renforcement de ce dispositif qui nous semble central pour atteindre nos objectifs concernant les enjeux alimentaires. Merci ».

Intervention de Mme Catherine DEHAY – adjointe municipale déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens

« L'accélération du bouleversement climatique ne nous donne pas vraiment le choix : nous devons, entre autres, changer nos habitudes alimentaires pour que la vie sur terre puisse continuer. Une des orientations de notre mandat est l'alimentation avec toutes ses composantes :

- imposer la culture en bio,
- préserver la bonne santé de nos concitoyens,
- favoriser la production locale ou de courte distance,
- planter des arbres et arbustes fruitiers sur le territoire de la ville,
- respecter la consommation des légumes et fruits de saison,
- mailler le paysage rural avec des exploitations agricoles de taille raisonnable,
- apprendre à cuisiner autrement qu'avec de la viande et du poisson,
- prendre en compte la souffrance des animaux d'élevage et de la pêche afin qu'elle disparaisse.

L'élevage et la pêche sont responsables pour partie du bouleversement climatique. L'élevage représente 30% des émissions de gaz à effet de serre, lorsque l'on y ajoute les effets de la déforestation. Cette déforestation galopante laisse la place à l'agriculture ou à l'élevage intensif, détruisant tous les humains et les animaux qui y vivaient, et réduisant la capacité d'absorption du CO2 découlant des activités humaines. 70 à 80 % des cultures sur la planète sont destinées aux animaux d'élevage au même moment où une partie de la planète meurt de faim, alors même, que ces personnes sont parfois à proximité de ces cultures. Mais c'est aussi 71% des cultures en Europe. C'est aussi 70% de l'eau douce qui sont utilisés pour ces mêmes cultures. Je pense qu'il faut aussi prendre en compte le respect des êtres vivants qui habitent cette terre avec nous et que nous exploitons sans vergogne et sans scrupules, je veux parler des animaux. Les vidéos des lanceurs d'alerte d'associations comme L214, ONG dédiée au respect des animaux d'élevage, attestent de la cruauté des élevages et des abattoirs. Déguster un plat vaut-il la souffrance de tant de vies ? Chacun y répondra selon sa sensibilité.

Il nous faut réaliser qu'il n'est pas possible de dissocier la catastrophe écologique qui s'emballer sous nos yeux, avec notre réticence, voire le refus de changer nos habitudes. De toute évidence, la végétalisation de nos assiettes est une obligation vitale pour la planète et ce, à court terme. D'ailleurs, je vous informe de la création d'un groupe local de l'Association Végétarienne de France à Montreuil. L'association a tenu un stand lors de la fête de la ville samedi dernier où elle a pu faire découvrir des produits végétariens, et avoir des discussions et des réflexions fort intéressantes sur les habitudes alimentaires. La ville de Montreuil et notre groupe Montreuil Rassemblée sont bien engagés sur le respect de tout le vivant et bien déterminés à préparer les Montreuillois à affronter le 21^e siècle avec plaisir et réalisme, et à préserver les ressources de la planète. C'est aussi cela la solidarité. Merci. »

Réponse de Mme Mireille Alphonse – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Alors dans l'ordre, sur la question de la cantine publique c'était évidemment un engagement de campagne, c'était un engagement de début de mandat et vu l'ampleur du travail il est bien évident vous pouvez je pense en avoir l'intuition Madame YONIS, nous sommes en train de travailler dessus. J'aurai l'occasion de revenir vers vous avec ma collègue Dominique ATTIA et nous travaillons sur cette question notamment avec les parents d'élèves. Sur la question des critères qui nous ont permis de sélectionner ces neuf associations parmi treize, le premier critère est celui de privilégier les associations montreuilloises donc sachant qu'on a, vous le savez toutes et tous, énormément d'initiatives dans notre Ville donc on a eu deux projets qui étaient des projets tenus par des associations qui étaient plutôt œuvrantes sur Paris. On leur a demandé très gentiment de demander ce qu'elles pouvaient demander à notre voisin qui a un petit peu plus d'argent que nous. Alors il y a eu aussi des demandes qui en fait comme nous connaissions bien les porteurs de projets et très explicitement je pense par exemple à la « Caravane » qui ne semblaient pas tout à fait en adéquation avec les montants que nous étions en mesure de donner et j'ai eu des relations directes avec les responsables de la « Caravane » pour leur expliquer, qui m'ont dit eux-mêmes que finalement ils étaient assez d'accord avec nous et que ce n'était pas de cette façon-là qu'on pouvait les aider au mieux, donc on s'engage évidemment à les accompagner mais différemment et pas simplement en leur donnant ce que nous étions en capacité à donner. Après parmi les neuf associations qui sont retenues, je voulais quand même dire qu'en général on leur octroie à minima 50 % de ce qu'elles ont demandés, en général 75% et pour quelques-unes 100% de ce qu'elles ont demandés. Donc bon alors après juste un clin d'œil pour sourire parce que dans cette enceinte je pense qu'il faut aussi savoir sourire de temps en temps, Monsieur SERNE, j'avais parié un apéro que probablement vous me diriez que c'était pas mal mais qu'il fallait demander plus donc je vous remercie parce que j'ai gagné un apéro. Voilà merci beaucoup et puis par rapport à ma collègue Catherine DEHAY, nous travaillons avec Madame ATTIA et les services de l'éducation effectivement à renforcer le végétarien dans le projet de restauration collective et comme vous le savez nous sommes toutes et tous absolument solidaires sur le fait que nous ne pouvons pas travailler de façon dissociée d'un côté le bien-être animal et de l'autre côté la question du maintien de l'agriculture paysanne donc je pense que nous sommes d'accord sur beaucoup de projets que nous portons ensemble. Je vous remercie. ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association Récolte urbaine, d'un montant de 4 000 €, dans le cadre de la 11^e

édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Cuisine de RU ! » relatif à l'organisation d'animations visant à initier les habitants aux pratiques culinaires éco-responsable et saines et à mobiliser les habitants en faveur d'une dynamique solidaire.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association On sème tous, d'un montant de 2100 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers de sensibilisation à une alimentation vertueuse » relatif à l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'information aux enjeux d'une alimentation durable à destination d'enfants et d'adultes.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association La Ciorbitza, d'un montant de 500 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « La Ciorbitza rencontre les étudiants ! » relatif à l'organisation de rencontres avec des étudiants autour de savoir-faire culinaires d'Europe de l'Est.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association Maison culturelle Franco-syrienne, d'un montant de 2900€, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers culinaires Levantins » relatif à l'organisation d'ateliers ouverts à tous sur les méthodes de conservation et de transformation des aliments et sur l'apprentissage de recettes.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association Le sens de l'humus, d'un montant de 2000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Bien manger, aussi dans les quartiers ! » relatif à l'organisation d'ateliers autour de l'alimentation auprès des habitants.

Article 6 : Attribue une subvention à l'association Bio consom'acteurs, d'un montant de 2500 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Nos cantines engagées pour le climat » relatif à l'organisation d'ateliers sur l'alimentation durable auprès des enfants des accueils de loisir.

Article 7 : Attribue une subvention à l'association Cultures en herbes, d'un montant de 1 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » relatif à l'organisation d'ateliers de cuisine et de jardinage.

Article 8 : Attribue une subvention à l'association Un maffé pour tous, d'un montant de 4 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Le Festival des Ingrédients et des Produits des Cuisines du Monde de Montreuil » relatif à l'organisation d'un événement autour des cuisines du monde.

Article 9 : Attribue une subvention à l'association Root Cause, d'un montant de 1 000 €, dans le cadre de la 11^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Ateliers Crate Garden » relatif à l'organisation d'ateliers autour de la création de jardin avec des cagettes (« crate gardens »).

Article 10 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à notifier aux associations visées leurs subventions respectives.

Article 11 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_7 : Approbation de la programmation des travaux de restauration des Murs à Pêches sur la période 2021-2025 et de la demande d'une subvention en investissement auprès de la Région Île-de-France

Présentation de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui porte sur l'approbation de la programmation des travaux de restauration des murs à pêches sur la période 2021 à 2025 et la demande d'investissement auprès de la région d'Île-de-France. Je voudrais associer à cette présentation ma collègue Alexie LORCA qui dans le cadre du groupe de travail mis en place sur le suivi du projet pour les murs à pêches assure le suivi dorénavant de l'ensemble des projets culturels et patrimoniaux et donc je voudrais la remercier. La préservation et la sauvegarde du patrimoine que constituent les murs du site des murs à pêches est, vous le savez maintenant, l'un des cinq axes du projet de valorisation du site qui comptabilise au total 17 kilomètres de murs. Chaque année depuis 2015 et j'ai une pensée à cette occasion pour notre collègue, notre ancien collègue Jean-Charles NEGRE, la ville consacre un budget de 100 000 euros pour la restauration des murs. Ils servent à financer les chantiers de restauration supervisés par l'association « Les Pierres de Montreuil » qui fait un travail remarquable et cela depuis des années notamment grâce à l'action des associations et notamment de l'association « Murs à pêches » auxquelles participent, via l'association « LADOMIFA », des personnes en formation et en insertion, que des habitants bénévoles membres ou non de l'association des « Murs à pêches ». Ces chantiers permettent aux bénévoles d'acquérir des savoirs-faire qu'ils peuvent ensuite reproduire et transmettre par la suite. C'est l'exemple du travail remarquable mené cette année sur la parcelle des fruits défendus que je vous encourage à visiter et notamment pourquoi pas à aller chaque samedi matin au marché paysan qui a lieu sur place. Les murs à pêches, c'est un patrimoine unique à l'échelle métropolitaine. Aussi afin d'amplifier l'action municipale nous avons souhaité depuis le premier jour trouver de nouvelles sources de financement c'est-à-dire faire effet levier par l'investissement que la Ville mettait en place sur le secteur. C'est ainsi que nous avons pu mobiliser ces derniers temps le loto du patrimoine grâce notamment à la venue, et on le remercie, de Stéphane BERN qui a fait publicité de ce patrimoine extraordinaire, c'est aussi le mécénat de la fondation de la Française des jeux ou encore la mise en œuvre d'une souscription publique qui connaîtra un nouvel élan à l'occasion des journées du patrimoine. La subvention de la Région Île-de-France que nous allons mobiliser est rendue possible grâce à l'obtention, à l'automne dernier, de la labellisation patrimoine remarquable d'Île-de-France. En effet l'obtention de ce label permet notamment aux propriétaires d'accéder à une aide en investissement pour la restauration du patrimoine labellisé dont la proportion de 30% des travaux plafonnés à 500 000 euros par tranche de travaux. Concrètement le programme de restauration pour la période 2021 à 2025 a été élaboré par les services de la Ville en concertation avec les associations du site et permettra la restauration de plus de 1160 mètres linéaires de murs situés notamment sur les sentiers de la biodiversité dans les parcelles qui accueillent des projets à l'école et celles investies également par les associations ou visibles depuis l'espace public et pouvant représenter un danger pour les passants. Il faut préciser que seuls les murs situés sur des parcelles publiques font l'objet d'une restauration. Le plan de financement pour cette période, nous sommes passés d'un investissement annuel de 100 000 euros, il sera dorénavant d'un million quatre cent cinquante sept mille euros répartis par une participation de la Ville, celle du loto du patrimoine, le mécénat de la Fondation Française des Jeux, la souscription publique et enfin le financement de la Région. Il est donc proposé de soumettre aux vœux de notre assemblée l'adoption de cette programmation pluriannuelle ainsi que la demande de subvention auprès de la Région. Et je voudrais conclure en disant que ce travail c'est évidemment celui de la volonté politique de notre municipalité, impulsée dès le mandat précédent, dès 2014, mais c'est aussi un partenariat avec

les associations et parmi elles, en plus du soutien, en plus des financements que nous leur accordons, en plus des conventions que nous avons signées et qui nous permettent de leur donner une lisibilité, une visibilité pour au moins 12 ans sur le site leur permettant aussi de mobiliser des financements, ce sont des murs réhabilités qui vont bénéficier par exemple à l'association « Lez'arts Dans Les Murs », au terrain, « Lebeau » terrain qui va être transformé en jardin public, à l'association « Murs à Fleurs », « au Jardin Ecole », « au Sens de l'Humus » pour les parcelles, sur la parcelle de Madame Pouplier, c'est également pour le « Jardin École », bref c'est un beau patrimoine, un patrimoine commun et il est de notre intérêt de le préserver de le transmettre aux générations futures tel est le sens de cette délibération ».

Intervention de Mme Sidonie PEYRAMAURE, conseillère municipale, déléguée à la lutte contre les pollutions

« Monsieur le Maire, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

A travers l'obtention du label « Patrimoine d'Intérêt Régional » en novembre 2020, les Murs à Pêche sont identifiés à l'échelle de la Région en vue d'établir des actions de préservation nécessaires pour la valorisation de ce patrimoine. Ainsi ce dispositif participe pleinement en la reconnaissance et la protection de ce lieu unique et singulier si cher aux Montreuilloises et Montreuillois. Avec l'objectif ambitieux de restauration de 1160 m linéaires de murs sur 5 ans, la ville réaffirme son engagement durable pour sauvegarder ce patrimoine horticole et le pérenniser. A l'heure où le changement climatique nous pousse à accélérer notre transition écologique et solidaire, le site des MAP nous semble être un parfait exemple de résilience en milieu urbain. Ce sanctuaire de biodiversité ouvre l'espace des possibles en devenant un terroir/lieu d'expérimentations, de cultures et de sociabilisation. La transmission des savoirs et des savoir-faire y a toute sa place avec notamment l'association « Les Pierres de Montreuil ». Grâce à ses chantiers participatifs, elle a accompagné la formation de nouveaux maçons tout en pérennisant les techniques de maçonneries durables et spécifiques aux murs à pêche. L'association a aussi permis de former des personnes éloignées de l'emploi en faisant de l'insertion professionnelle, (vecteur de lien social), un de ses engagements. A travers ce plan de financement faisant appel à de multiples acteurs et d'un montant de 1,4M€ répartis sur 5 ans pour la restauration des murs, les actions de l'association se voient donc soutenues et consolidées dans la durée. Malgré nos réserves sur l'intervention de plus en plus fréquente des mécénats privés pour palier au désengagement de l'État, le groupe Montreuil Insoumise félicite les services ayant travaillé sur ce dossier d'envergure tout en rappelant les enjeux de protection des MAP. En effet, il s'agit bien de pouvoir continuer à faire vivre ce site à travers des actions socio-culturelles qui aient du sens, toujours dans le respect du vivant et du génie du lieu. Avec une connaissance de plus en plus fine sur la qualité des sols malheureusement pollués, il s'agit donc à ce jour d'accompagner au mieux chaque projet avec des mesures de gestions adaptées, pour que les activités humaines cohabitent en parfaite harmonie avec la biodiversité locale. Je vous remercie ».

Intervention de Mme Anne-Marie HEUGAS, conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chère-s collègues, Mesdames et Messieurs les Montreuilloises et les Montreuillois,

Notre groupe municipal EELV Montreuil écologie se félicite de cette délibération. En effet, avec cette demande de subvention visant à une programmation de près d'1,5 millions sur 5 ans pour la restauration des Murs à pêches, la Ville s'engage à un niveau jamais atteint jusqu'ici. Il est clair que la budgétisation de 100 000 euros pour ces travaux de rénovation des murs depuis maintenant plusieurs années a constitué un levier judicieux permettant de chercher des financements complémentaires pour amplifier cette restauration des Murs. On le sait, le site des Murs à Pêches constitue un patrimoine architectural et paysager d'une richesse exceptionnelle, qui rend visible l'histoire horticole de Montreuil. C'est un espace vert de 38 hectares qui constitue une rareté dans la Métropole, et qui le rend d'autant plus important. Pour la biodiversité d'une part, et parce que la végétation permet de maintenir des îlots de fraîcheur dans notre Ville d'autre part. Quand on sait que sans virage conséquent des politiques publiques, les températures de la canicule de 2003 correspondront à des étés moyens à la fin du siècle, maintenir des espaces verts en Ville reste un objectif primordial, pour ne pas dire un enjeu de santé publique ! Pour mémoire en février 2001 Dominique Voynet, alors ministre de l'Environnement, avait permis le classement de 8,5 hectares afin de faire face à la menace de constructions à l'époque. La Région a attribué en 2020 le label de patrimoine d'intérêt régional aux Murs à Pêches suite à notre demande, ce qui nous permet de demander aujourd'hui une aide équivalente à 30 % du montant des travaux. Le montant total espéré de dons et subventions pour ces travaux, de près d'1,5 millions sur 5 ans, est donc conséquent ! Nous, élu-e-s écologistes de Montreuil, avons toujours considérés que les Murs à Pêches constituaient à la fois un patrimoine à protéger contre la pression foncière et un lieu à ouvrir à tous-tes les Montreuillois-es. Cette restauration permettra d'entretenir et de mettre un frein à la dégradation des murs dans les espaces permettant de faire vivre les murs à pêches. C'est donc un soutien pour que les activités déjà en cours puissent perdurer : développement de micro fermes, jardinage, Sentiers de la Biodiversité permettant un cheminement du public, et maintient des parcelles investies par les associations. Il nous paraît également positif que ce programme ait été l'objet de concertation avec les acteurs et les actrices impliqué-e-s dans les Murs à Pêches, dans un esprit de co-construction de l'avenir du site. Je salue au passage l'attribution dans une prochaine délibération d'une subvention pour un projet d'exposition photographique d'un montant de 1 400 € à l'association « Les Murs à Pêches », qui n'a cessé de défendre cet espace unique depuis près de 30 ans. Nous saluons également la subvention exceptionnelle de 7 500 euros attribuée à la « Fédération des Murs à Pêches ». Cette fédération permet aujourd'hui de créer du commun dans le quartier des Murs à Pêches en faisant dialoguer les initiatives, les usagers et les actrices et acteurs présent-e-s sur le site. L'organisation d'événements communs, comme le festival des Murs à Pêches, en est l'un des moyens. Et l'on sait que les événements festifs peuvent permettre de rassembler et de créer du lien. Je vous remercie ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Bon on ne va pas boudier son plaisir, il a fallu du temps, du courage et du temps comme disait la chanteuse pour en arriver là mais c'est vrai que de voir le consensus qui existe désormais manifestement sur la priorité absolue à la préservation des espaces naturels et du patrimoine que sont les murs à pêches est plutôt une très bonne nouvelle puisqu'il y a encore quelques années peut-être même quelques mois la question de savoir si les murs à pêches étaient avant tout un espace naturel à protéger et un espace patrimonial à protéger ou une réserve foncière potentielle pour faire du logement, qui sont des questions qui par ailleurs politiquement peuvent se discuter, manifestement le choix était fait et tranché et c'est une très bonne chose donc évidemment, je voterai cette délibération. Je pense que le travail qui est engagé notamment avec les acteurs historiques et je pense que l'on peut pas ne pas citer le nom de Pascal MAGE ce soir quand même à ce sujet c'est une bonne chose aussi. Alors on ne va pas gâcher les choses en pointant ce qui ne va pas, je sais les verres vides ne vous plaisent pas, les verres à moitié vides ne vous plaisent pas mais où en est-on quand même sur la question spécifique du site EIF, derrière une expulsion qui a été demandée, manifestement la dépollution doit commencer mais dans quelles conditions ? Il semblerait qu'il y ait eu des évolutions positives dans le sens d'une dépollution plus poussée et plus suivie. Mais est ce que là-dessus on peut avoir des éléments rassurants ce soir ? Par ailleurs là c'est purement de la forme mais quand on a trois délibérations dans un même conseil municipal sur les murs à pêches et qu'on n'en présente qu'une ça pourrait être malin de raccrocher les deux autres à celle-là et qu'on puisse discuter des trois en même temps et de les voter les trois en même temps. C'est ce qu'avait fait Mireille ALPHONSE, enfin ce qu'elle avait fait, en tout cas il y avait trois délibérations de Mireille ALPHONSE qui avaient été présentées en même temps sur le même sujet il y a quelques mois et je pense que c'est l'occasion du coup d'avoir un débat un peu complet sur le même sujet sachant qu'effectivement tout à l'heure où, on va ou pas d'ailleurs puisqu'elles seront pas présentées, parler de deux subventions à deux associations qui font un super boulot dans les murs à pêches. Donc je me permets de suggérer qu'à l'avenir quand c'est comme ça et qu'il y a qu'une des délibérations qui doit être présentée, qu'on raccroche au moins les deux autres et qu'on fasse le débat sur les trois en même temps. Et la dernière chose c'est que je me rends compte au fur et à mesure qu'on passe les délibérations que même si vous retoquez un certain nombre de choses que je propose en votant contre mes amendements, quand ils proposent par exemple d'écrire « son représentant ou sa représentante » bien manifestement mes

amendements c'était de la crotte mais vous l'avez quand même pris en compte cette fois, et manifestement dans les délibérations désormais il est écrit « le maire ou son représentant ou sa représentante ». Voilà j'ai peut-être eu raison quand même de faire mes amendements la dernière fois et d'insister voilà au moins ça va plus vite qu'à Vincennes. A Vincennes, il fallait huit ans pour qu'un amendement déposé finisse par devenir la politique de la majorité donc vous avez effectivement un peu voilà ça doit être ça la différence. Je vous remercie. ».

Réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui enfin surtout pour me réjouir du consensus qui se dégage sur ces sujets. Je ne crois pas que ce soit une question de courage ou de temps mais tout simplement une conviction politique et dès 2014 avec notamment le processus de révision du PLU que nous avons engagé avec l'équipe municipale puis avec le PLU intercommunal ce que certains effectivement à une époque avait imaginé comme une réserve foncière potentielle, cette page a été définitivement tournée en rendant le site totalement inconstructible en créant les conditions de sa préservation et au-delà de cela si c'est pour conserver un site qui se dégrade il n'y a pas grand intérêt. Si la question qui nous est posée est celle de notre capacité à nous dépasser, à nous mobiliser, pour aller chercher les financements là où ils sont et bien c'est le travail que nous avons entrepris et j'ose dire à Pierre SERNE qui n'était pas présent dans la salle quand le débat s'est installé au moment de mon intervention, j'ai pris soin de souligner le fait que avant que la puissance publique, dès le mandat précédent, se saisisse de cet enjeu, les associations ont été précurseurs. Elles ont été à l'initiative des signaux d'alerte pour quand il le fallait, se mobiliser, créer les conditions du rapport de force et pour ce qui nous concerne et c'est vrai aussi sur la question par exemple du site EIF, c'est par ce dialogue, par cette capacité de confrontation des idées d'écoute que nous pouvons avancer et donc je l'ai dit dans mon intervention, je le redis une nouvelle fois puisque vous êtes cette fois-ci dans la salle, je salue le travail qui a été fait avant nous par les associations et en particulier par l'association « Murs à Pêches » qui a été la première à mobiliser les pierres de Montreuil et aujourd'hui nous leur donnons les moyens de se développer et de pouvoir former les futurs maçons qui sauveront ce patrimoine ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la programmation de travaux de restauration des Murs à Pêches sur la période 2021-2025 pour un montant total de 1 457 000 €, soit cinq tranches annuelles de 291 400 €. Cette programmation est annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la demande au Conseil Régional d'Île-de-France d'une aide en investissement par tranche annuelle de 87 400 € pour financer le programme de restauration des Murs à Pêches, soit un montant total pour les 5 tranches de 437 000 € (les montants de ces travaux ne sont pas assujettis à la TVA).

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées et les recettes perçues sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_8 : Adoption d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

Présentation de M. Bélaïde BEDDREDINE, adjoint au maire délégué au personnel, au dialogue social, aux affaires générales, à l'État civil et aux élections

« Si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine. » disait Louise Michel. Près de 150 ans après, cette brèche tarde à s'élargir. Non pas, que de nos jours, ce principe d'égalité soit contesté, si ce n'est par quelques misogynes d'extrême-droite multi-condamnés, mais parce que notre société peine à transformer cette égalité des droits en égalité de fait ! De la "garantie à la femme, dans tous les domaines, de droits égaux à ceux de l'homme" reconnue par le préambule de la constitution de 1946, à la loi du 4 août 2014 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, en passant par la loi du 22 décembre 1972 consacrant l'adage "à travail égal, salaire égal" ou la loi Roudy de 1983 consacrant l'égalité professionnelle femme/homme dans tout le champ professionnel, la somme de ces mesures n'a pas encore permis d'appliquer une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Si elles se réduisent, les inégalités salariales entre femmes et hommes persistent. Et je note que la réforme des retraites stoppée au 1er trimestre 2020 et restant en suspens telle une épée de Damoclès, ne fera que reproduire et même amplifier ces inégalités de carrières avérées sur les pensions de retraites, ce qui n'est que l'un des aspects néfastes de ce mauvais coup en préparation. Les inégalités salariales culminent encore à 16,8% dans le privé et s'élèvent à 12,4% dans le public. Pourtant, le statut de la fonction publique garantit l'égalité de traitement des agentes et des agents à toutes les étapes de la carrière, mais il ne parvient pas à gommer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes causés par le recours à un travail à temps partiel qu'il soit subi ou "choisi", et je mets des guillemets à ce terme de "choisi" car il est souvent lié à des contraintes personnelles, comme il ne parvient pas à favoriser l'accès des femmes dans une même proportion que les hommes aux emplois les mieux rémunérés de la fonction publique.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élu-e-s,

C'est fort de cette persistance des inégalités dans la fonction publique, que le législateur a décidé, par l'article 80 de la loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, d'imposer aux collectivités locales un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. C'est ce plan qu'il me revient aujourd'hui de vous présenter. Et je peux vous dire que c'est de bonne grâce que Montreuil, ville féministe, s'est engagée dans cette réalisation, qui permet de montrer la cohérence et de donner une visibilité nouvelle à notre souci constant et depuis de multiples années de lutter contre les discriminations de genre. C'est ainsi qu'en 2011, Montreuil signait une charte d'égalité, qu'en 2014 nous adoptions un premier plan égalité femmes-hommes, ou qu'en lien avec la mission Droits des femmes, la ville co-anime depuis 2009 un réseau local dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes, tandis que le 8 mars, journée internationale pour les Droits des femmes, permet de valoriser les actions pour l'égalité menées par les associations et la ville tout au long de l'année ou d'engager à destination des agents de la collectivité des actions de formations, de sensibilisation ou d'informations spécifiques. Ce plan se décompose en 5 axes. Le premier vise à évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations. En raison de reproduction de stéréotypes sexués, on observe de moindres rémunérations en termes de régimes indemnitaires et de paiements d'heures supplémentaires dans les filières d'emplois à prédominance féminine. Depuis deux ans la ville a pu revaloriser certains métiers à prédominance féminine, mais le principal levier d'action sera le passage au RIFSEEP de la filière médico-sociale, qui reposera des bases d'égalité, notamment pour toutes les sujétions spécifiques aux métiers majoritairement féminins. Les déroulements de carrières proposés dans chaque métier, et les postes à responsabilités confiées à des femmes dans la collectivité, jouent également un rôle dans ces écarts de salaire. Et Montreuil montre une attention particulière sur ce sujet, comme le rappelait notre collègue Mama Doucouré dans sa présentation du rapport

comparé sur la situation entre femmes et hommes dans la collectivité. Ainsi, les femmes sont majoritaires au sein de la Direction générale de la ville, en comptant 3 femmes DGA pour deux hommes, dont le DGS, ou encore l'évolution sensible de la féminisation de l'encadrement supérieur de la ville, occupés à 42% par des femmes, soit une augmentation de 9 points par rapport à 2017. Cette question fait l'objet d'un travail spécifique sur le deuxième axe du plan : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois. Il convient notamment en la matière de déconstruire les stéréotypes de genre auprès des agents et des encadrants, et même des stagiaires, des apprentis ou des étudiants, pour favoriser la mobilité et la carrière des femmes. L'autre pilier vise à s'assurer de la mixité professionnelle des espaces de travail et des équipements de protection individuels pour qu'ils ne soient pas un frein au libre choix des métiers, tandis que la collectivité travaille sur des référentiels partagés pour développer une culture commune du recrutement, non discriminant. La prévention et le traitement des AVDHAS : les Actes de Violence, de Discriminations, de Harcèlement [moral ou sexuel] ou les Agissements Sexistes sont aussi au cœur de ce plan. Toutes les statistiques nationales montrent que le nombre de ces actes sont supérieurs aux signalements effectués par les victimes. Au sein de notre collectivité nous voulons donc briser ce silence destructeur en donnant confiance aux victimes, en améliorant le traitement des signalements en mobilisant une porte d'entrée unique et en l'accompagnant de façon pluridisciplinaire en mobilisant toutes les ressources disponibles à Montreuil, au sein de la DRH, mais aussi de la collectivité, que cela soit la correspondante ville-justice, la chargée de mission droit des femmes, une conseillère familiale ou le service juridique. Enfin, cette prise en compte collective ne pourrait se faire sans la sensibilisation et la formation des agents. C'est pour cela que nous poursuivons notre plan de formation à l'égalité professionnelle, à la lutte contre les stéréotypes de genre, les discriminations et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Je l'évoquais en préambule, les inégalités entre femmes et hommes prennent aussi leur genèse dans de mauvaises articulations entre vie professionnelle et vie personnelle, obligeant à subir un temps de travail partiel, pour des raisons personnelles ou familiales. Adapter l'organisation du travail et le temps de travail apparaît donc important pour lutter contre ces inégalités. Nous avons engagé début 2020 l'expérimentation du télétravail auprès d'agents volontaires. La crise sanitaire a conduit un grand nombre d'agents à expérimenter, de fait, cette pratique et leur a permis de se forger une opinion et d'avoir un plus grand retour d'expérience. Il en ressort de nombreux bénéfices - ainsi 98% des agents volontaires recommanderaient le télétravail à leurs collègues, pour une meilleure conciliation de leur vie professionnelle et personnelle - mais aussi des points de vigilances à ne pas négliger, notamment sur le droit à la déconnexion.

Pour rendre le télétravail accessible au plus grand nombre, nous formerons les agents et leurs encadrants en mettant en exergue les risques professionnels, dont l'absence de déconnexion et nous élaborerons une charte des temps qui précisera le cadre du droit à la déconnexion. Mais nous n'oublions pas que le télétravail n'est pas accessible à tous les métiers, à tous les postes au sein de la collectivité, ou n'est tout simplement pas souhaité par tous les salariés. Que l'on soit en blouse plutôt qu'en col blanc ne doit pas conditionner l'articulation de nos temps de vie.

Nous réfléchissons, en lien avec les agents, comme nous l'avons fait au sein du service d'accueil SESAM, à une révision des cycles de travail et du règlement du temps de travail, tout en restant vigilant sur certaines pratiques accentuant les inégalités, comme par exemple les réunions tardives. Enfin, nous encouragerons un investissement dans la parentalité aussi fort de l'agent que de l'agente, pour rompre avec la conception genrée des charges familiales. Enfin, le dernier axe vise à améliorer la prévention dans les métiers à usure précoce, notamment à prédominance féminine. Ainsi, à Montreuil, 80% des maladies professionnelles sont développées par des femmes alors qu'elles ne représentent que 62% des effectifs, tandis que les accidents de travail se concentrent sur trois secteurs d'emplois très féminisés, et portent pour 65% d'entre eux sur des trébuchements et glissades, des manutentions ou des chocs avec un objet, qui n'ont rien de fatalités. Nous voulons donc agir sur les causes de ces accidents en développant une culture de la prévention tout aussi forte que dans les métiers des filières techniques, et en agissant sur l'ergonomie des postes de travail. On ne peut rester toute sa vie dans un poste, physiquement usant, à plus forte raison quand l'âge de la retraite est sans cesse repoussé. L'enjeu est donc de maintenir dans l'emploi, les agentes, mais aussi les agents, en réduisant la pénibilité des métiers et en construisant des parcours professionnels permettant d'évoluer tout au long de sa carrière dans la collectivité. Pour conclure, comme j'ai commencé, je vous citerais Stendhal: "L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain." Montreuil par ses engagements passés, tout autant que présents, est sur la voie de cette égalité parfaite. Poursuivons nos efforts communs ! Merci de votre attention ».

Intervention de Mme Dominique GLEMAS, conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Chères collègues, Chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

La ville de Montreuil est une ville féministe engagée. Nous l'avons affiché partout dans la ville et nous le démontrons encore aujourd'hui avec cette délibération. En effet, nous nous battons contre les violences sexistes et sexuelles. Nous nous battons pour le relogement des femmes victimes de violences. Nous nous battons aussi pour une égalité professionnelle et salariale. En effet, comme il est exposé dans le plan d'action égalité professionnelle, il existe une ségrégation professionnelle avec certains corps de métiers plus féminins que d'autres. Les filières médico-sociales, administratives et animation sont composées majoritairement de femmes, alors que les filières police, sportive et technique majoritairement d'hommes. Or, le constat est clair le déroulement de carrière n'est pas le même dans ces filières. Quant aux postes de direction, le « plafond de verre » perdure. Ceux-ci sont toujours occupés plus par des hommes que des femmes malgré une nette progression ces dernières années. Enfin, les inégalités de temps partiel sont fortes puisque 86,57 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Ce qui a pour conséquence, entre autre, de faire perdurer et renforcer les inégalités au moment de la retraite. Bref, même si elles sont moindres qu'au niveau national, les inégalités professionnelles femmes hommes sont fortement présentes aussi à Montreuil. Outre l'analyse nécessaire de ces inégalités grâce à des indicateurs précis et genrés, nous devons mettre en place des actions fortes pour faire évoluer cette situation et enfin arracher ces inégalités :

- Promouvoir la mixité par corps de métiers, déconstruire les stéréotypes de genre et féminiser les métiers,
- aider à la prise de responsabilités,
- améliorer la prise de conscience et la gestion des discriminations, des harcèlements et actes sexistes,
- favoriser l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle avec un focus particulier pour les personnels jeunes parents.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires mais aussi pour tous les contractuels doit être notre boussole. Les indicateurs, permettant le rapport annuel sur la situation comparée entre les femmes et les hommes, sont les outils à peaufiner et à réinterroger si nécessaire. A eux de rendre visible les inégalités, à nous de les corriger. Le groupe Montreuil Insoumise restera vigilant pour que l'égalité femme/homme soit une réalité. J'en profite pour répondre à Monsieur Serne au sujet du refus de son vœu. Comme il vous a été répondu, il est incompréhensible et sans intérêt qu'un conseil municipal s'adresse un vœu à lui-même. Un vœu sert à interpeller un tiers. Par contre son contenu, l'utilisation de l'écriture inclusive, est un vrai sujet. Bien qu'elle soit de plus en plus présente au sein de la collectivité, elle fait partie des outils utiles pour rendre visible la cause féministe. Notre groupe œuvrera pour que ces outils soient débattus. Merci ».

Intervention de Mme Loline BERTIN, adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le maire, cher-e-s collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

En France, les femmes perçoivent en moyenne une rémunération inférieure de 28,5% à celle des hommes dans le secteur privé, selon l'INSEE. Plus de 40% de cet écart provient des inégalités de temps de travail, les femmes étant bien plus souvent à temps partiel que les hommes et moins souvent en emploi dans l'année. Non seulement les femmes occupent des emplois moins variés mais elles subissent de surcroît des inégalités hiérarchiques. 22,8% des postes occupés par les hommes correspondent à des emplois de cadre, contre 17,5% pour les femmes. Par ailleurs, les mères ont une probabilité inférieure de 60% à celle des pères pour accéder aux 1% des emplois les mieux rémunérés. Après 30 ans d'expérience professionnelle, l'écart de salaire net en équivalent temps plein est de 21,7% et grimpe après trois enfants jusqu'à 31,3%. Bref, loin de moi l'idée de

vous assommer de chiffres, mais ils sont hélas une réalité quotidienne écrasante pour les femmes, le fameux plafond de verre qui écrase des parcours, des perspectives et surtout notre idéal commun d'égalité. Dans ce contexte, le plan d'actions qui nous est présenté ce soir en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité est une satisfaction qui témoigne de l'engagement féministe de notre ville. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je souhaite le redire ici : nous sommes fiers de ce combat, fiers de revendiquer le qualificatif « féministe », que d'autres érigent en épouvantail, et fiers de le traduire chaque jour de notre mandat en actes. A travers cette délibération, nous prenons acte que beaucoup reste à faire y compris au sein des rangs de notre collectivité, qui malheureusement n'échappe pas au carcan des inégalités sociales et économiques, structurelles et millénaires, qui distinguent le traitement des femmes et des hommes en société. Ce constat nous oblige et je sais pouvoir compter sur notre engagement collectif en tant que majorité comme dans le cadre de nos responsabilités respectives, pour décliner nos valeurs, sans cesse fièrement réaffirmées, en actions concrètes au sein même de notre administration. Travailler à plus d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes dans nos services s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de nos engagements déjà pris dans cette assemblée, que ce soit en faveur de la dénomination d'espaces publics par des noms de femmes qui ont marqué notre Histoire, de la campagne de sensibilisation grand public Montreuil féministe ou encore de la mise à disposition gratuite de protections périodiques. Dans le cadre de la présente délibération donc, et comme cela a été décrit par mes collègues, notre objectif est d'adopter des mesures correctives adaptées à l'intégralité de nos processus RH tels que le recrutement, la promotion, la prévention des métiers à usures précoces, la rémunération, etc. Nous tenons donc à saluer le volontarisme de notre collègue Bélaïde Bedreddine dans le cadre de notre politique RH et le combat porté par Mama Doucoure dans le cadre de sa délégation. En tendant vers ce que doit être un employeur exemplaire, la Ville de Montreuil s'honore et montre la voie. Le Groupe Montreuil Socialiste soutient pleinement l'ensemble des actions présentées dans ce plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, remercie les acteurs, élu-e-s, agents de la Ville et partenaires qui œuvrent conjointement pour faire de Montreuil une ville toujours plus féministe et plus solidaire, et se tiendra à leurs côtés pour poursuivre cette mise en œuvre. Je vous remercie ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci je ferai une quête de remarques mais quand même la réponse là qui m'a été faite sur le fait que vous êtes pour le contenu du vœu mais que le vœu en fait il n'est pas rédigé comme il faut etc, s'il avait fallu me répondre qu'il valait mieux que je le transforme en projet de délibération c'était pas très compliqué plutôt que de sèchement le déclarer irrecevable deux fois de suite sans explication. Donc il y a des limites aussi et par ailleurs des vœux de ce type ont été votés dont un certain nombre de collectivités de gauche, avec le soutien d'ailleurs de la plupart des groupes que vous représentez dans cette majorité. Je le redis, je me suis appuyé sur des éléments notamment portés par Hélène BIDARD au conseil de Paris face à un vœu de la droite au conseil de Paris qui voulait supprimer l'usage de l'écriture inclusive dans les délibérations parisiennes. Donc il y a enfin voilà quoi, je veux bien que vous ayez des soucis avec les vœux de l'opposition mais les arguments comme ça bon. D'autant que si vous m'aviez dit ok retire-le et on en présente un, j'aurais dit ok parce que le principal c'est le résultat donc j'aimerais bien que ça soit effectivement pris à bord et je vais retenir de ça que c'est envisagé. Par ailleurs, je suis assez étonné pour ne pas dire un peu plus que ça, vous allez dire je me mêle de ce qui me regarde pas, mais comment c'est possible qu'une délibération comme ça sur un sujet pour lequel il y a une élue chargée d'une délégation sur le sujet soit présentée par un élu. Voilà je trouve que pour le coup ça dit le contraire de ce qui est expliqué et vous ne connaissez peut-être pas les concepts de mansplaining etc... mais un homme qui parle à la place d'une femme quand une femme pourrait parler sur le même sujet, si Bélaïde BEDDREDINE était en charge des questions d'égalité femmes hommes alors pourquoi pas mais pourquoi Madame Mama DOUCOURE n'a pas présenté ce dossier. Je trouve ça un peu étonnant, vous allez m'expliquer que c'est peut-être pour des raisons super objectives etc... qui doivent être les mêmes raisons super objectives qui font que l'enveloppe des indemnités des élus pour le même nombre d'hommes et de femmes dans l'exécutif, le même nombre d'hommes et de femmes, conseillères et conseillers municipaux, soit 30% plus élevé pour les hommes que pour les femmes c'est-à-dire exactement ce qui est dénoncé dans les attendus de ce plan qui par ailleurs est un bon plan de lutte pour l'égalité femmes hommes mais on ne peut pas dénoncer un phénomène, dire on va lutter contre, alors que soit même on fait pire que ce qui existe dans la fonction publique. Et donc j'attends toujours des explications qui justifieraient le fait que les femmes de ce conseil municipal touchent 30% de moins d'indemnités que les hommes de ce conseil municipal. Voilà moi j'ai eu beau chercher dans tous les sens je n'ai toujours pas trouvé et ça reste assez massif même si on retire le maire. Voilà donc très bien je voterai évidemment ce plan mais je trouve que quand on prône des choses on peut essayer d'être un peu exemplaire. Alors comme c'est devant le tribunal administratif peut-être que tout ça sera réglé de cette façon, ce que je ne souhaite pas. Ça fait beaucoup rire oui l'exécutif Gaylord LE CHEQUER il doit se dire de toute façon je ne perdrai jamais devant un tribunal administratif mais toutes les bonnes choses ont une fin Gaylord tu sais [...] d'accord donc vous ne m'écoutez pas donc vous riez pour autre chose autant pour moi et ça me permet d'expliquer que oui il m'arrive de sortir de la salle parce que enfin voilà il y a des trucs on a parfois besoin de faire pipi par exemple mais que ça ne m'empêche pas d'écouter et que j'avais bien entendu que vous aviez rendu hommage aux associations, je voulais juste que le nom de Pascal MAGE soit cité parce que ça me paraissait normal vu le boulot qu'il a fait sur ces questions-là voilà mais je vous écoute toujours Gaylord LE CHEQUER, moi ».

Intervention de Mme Mama DOUCOURE – conseillère municipale déléguée aux droits des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations

« Bonsoir monsieur le maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,
Ce plan d'action présenté par mon collègue et camarade Bélaïde BEDDREDINE témoigne d'une réelle volonté politique de la part de la ville de Montreuil d'impulser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet engagement s'articule en particulier autour de la rémunération, de l'accès au droit et de la lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant à la fois sur des moyens d'évaluation, de prévention et d'action. L'engagement s'appuie aussi sur des politiques publiques volontaristes qui entendent lutter efficacement contre les inégalités de genre et la division genrée du travail. Notre groupe Montreuil Rassemblée en retiendra trois axes forts. La ville de Montreuil en tant qu'employeur se veut exemplaire en matière de ressources humaines, du processus de recrutement à la retraite auprès des autres employeurs publics ou privés. Nous nous engageons dans un travail de déconstruction, déconstruction auprès des agents, des recruteurs et de la population. Déconstruire les préjugés sexistes et racistes auprès des recruteurs qui discriminent une partie de la population mais aussi déconstruire les schémas de pensée des populations discriminées pour leur ouvrir les champs des possibles est ainsi endiguer l'autocensure qui les empêche de montrer tout leur potentiel. Enfin nous exploitons tous les leviers législatifs qui permettent d'aller vers cette égalité. Ainsi la loi qui est entrée en vigueur au 1er juillet 2021 sur le congé paternité de 28 jours, donc 3 plus 25 jours, est nécessaire mais insuffisante. Elle contribuera néanmoins à une meilleure répartition des tâches au sein des foyers et par conséquent au sein de la société. Je vous remercie. ».

Réponse de M. Bélaïde BEDDREDINE, adjoint au maire délégué au personnel, au dialogue social, aux affaires générales, à l'État civil et aux élections

« Oui je suis élu au personnel et en tant qu'élu au personnel il était important que je présente cette délibération, c'est un travail au quotidien avec la DRH, avec les ressources humaines et ce n'est pas simplement une délibération qui passe une fois comme ça dans l'année mais aujourd'hui il faut qu'on la mette en application et ça demande à toutes les réunions de secteur que je fais avec le personnel de la commune qu'on revienne sur ce dossier et qu'on rebatte les cartes en permanence donc voilà ça c'est un premier point. Le deuxième point y compris sur les visites du CHSCT quand j'ai visité le centre Paul Doumer qui va être reconstruit, j'insiste en tant qu'élu pour qu'il y ait plus de vestiaires femmes ainsi de suite pour que les métiers au centre technique puissent être aussi accessibles pas simplement parce qu'il n'y aurait pas suffisamment de vestiaires ainsi de

suite, qui serait limité en nombre, mais vraiment qu'il y ait une égalité sur cette question-là. Le dernier point qui me semble très important c'est que la question de l'égalité femmes hommes n'est pas un problème de femme c'est un problème de société qui concerne les hommes et les femmes dans leur intégralité et s'il n'y a que la moitié de l'humanité qui se bat pour le droit des femmes on aura perdu ce combat. Si toute l'humanité se mobilise et se bat ensemble hommes femmes de toutes catégories sociales et bien on aura une chance de gagner !».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Adopte le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une période de 2 ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023.

DEL20210707_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association Comme Vous Emoï

Présentation par Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et à l'éducation populaire

« Je souhaitais juste à l'occasion de ses délibérations et un mois et demi après les retrouvailles avec les arts et la culture avoir un petit mot pour nos artistes qui sont extrêmement nombreux à Montreuil pour leur souhaiter le meilleur à celles et ceux très nombreux qui vont offrir leurs talents sur les festivals d'été d'ailleurs pour beaucoup sont déjà partis notamment à Avignon et puis le meilleur aussi à celles et ceux qui restent à Montreuil pour travailler sur leurs créations. Ce qui renvoie à l'une de ses délibérations avec le réseau RAVIV avec lequel nous conventionnons depuis très longtemps et qui consiste à mettre à disposition les équipements culturels municipaux pendant l'été pour des résidences à des compagnies, qu'ils puissent venir travailler pendant l'été lorsque nos locaux sont vides et notamment au théâtre municipal Berthelot-Jean Guerrin, au théâtre de la Noue ou encore aux Roches. Et puis un petit mot pour dire que ces trois délibérations témoignent d'axes importants de politique culturelle qu'on met en place à la Ville. C'est-à-dire les arts et la culture au plus près des habitantes et des habitants avec le développement de structures artistiques et culturelles de proximité, au plus près de nos concitoyennes et de nos concitoyens. C'est le cas avec le théâtre de la Noue qui est actuellement dirigé par la « Compagnie Ligne 9 » qui fait un travail formidable sur ce territoire. Nous prolongeons de deux ans puisque quand la compagnie est entrée dans les lieux très peu de temps après nous avons eu la crise sanitaire qui les a évidemment empêchée de travailler. Une convention également avec « Comme Vous et Moi » pareil, une association qui travaille dans un quartier au plus près des habitantes et des habitants et toutes ces structures en fait développent création, diffusion, médiation culturelle, et ateliers de pratiques amateurs, de pratiques amatrices, maintenant je dis pratique amatrice puisque pratique c'est féminin et donc je ne vois pas pourquoi on dit amateur, je rejoins monsieur SERNE, à Montreuil nous avons des pratiques amatrices voilà et en plus grammaticalement c'est beaucoup plus correct. Voilà donc à travers ces délibérations je voudrais aussi réaffirmer le soutien de la municipalité aux artistes, encore une fois vous le savez, qui sont extrêmement nombreux dans notre Ville et auxquels on doit beaucoup dans notre cohésion sociale, dans le travail qui est fait sur le territoire et puis sur ce travail de création qu'ils font sur notre territoire. Lors du dernier conseil municipal j'avais présenté un vœu dans lequel notre Ville ajoutait sa voix aux autres voix qui s'élevaient contre la réforme de l'assurance chômage. Cette réforme devait entrer en vigueur le 1er juillet et impactait très durement les plus précaires dont évidemment les artistes. Cette réforme a été suspendue par le Conseil d'État, donc je propose qu'on s'en réjouisse mais tout en demeurant extrêmement vigilants et combatifs voilà. Et encore une fois merci à nos artistes et le meilleur pour eux pour cette reprise et pendant ces festivals d'été ».

Intervention de M. Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Je vais donner l'impression d'avoir regardé sur la copie de ma collègue LORCA puisque je vais reprendre l'essentiel de ce qu'elle a dit mais c'est pour insister sur le fait que, avec le groupe Montreuil Insoumise, on partage ce qui a été dit par Alexie. Montreuil est une Ville qui est reconnue pour sa solidarité mais aussi parce qu'elle est une ville de culture et pour nous l'un ne va pas sans l'autre et ça tombe bien. Ces trois délibérations montrent la solidarité, le soutien de notre Ville au secteur culturel et Alexie l'a dit, un secteur qui a été particulièrement touché par la crise. Je veux aussi profiter des quelques mots sur cette thématique pour rappeler qu'effectivement la réforme de l'assurance chômage a été suspendue et que c'est une bonne chose pour les précaires parce qu'ils auraient été particulièrement touchés par cette réforme, beaucoup y auraient laissé une part de leurs indemnités. L'association Comme vous émoi, le Réseau des Arts vivants en Île-de-France et la compagnie « Ligne 9 théâtre » qui sont l'objet de ces délibérations s'inscrivent dans cette vision que nous partageons d'une culture populaire et de proximité.

Ils méritent donc tout notre soutien, matériel et financier. Notons ici que la compagnie « Ligne 9 théâtre » va pouvoir rester en résidence au Théâtre de La Noue, qui est une structure implantée au cœur d'un quartier populaire et qui accueille un public varié. Nous avons d'ailleurs, cet après-midi, souhaité que ce théâtre puisse bénéficier du renouvellement urbain prévu sur le quartier, en proposant avec le maire et des élus, une restructuration et une extension de ces locaux à l'ANRU. C'est désormais à l'agence de décider des suites qui seront données à cette demande et si elle venait à refuser ce financement, nous travaillerons ensemble à chercher d'autres solutions pour que ce projet puisse voir le jour dans les années à venir. Et puis je profite également de ces quelques mots pour saluer deux autres initiatives qui ont été prises par la ville : la distribution de 3000 livres à des enfants, futurs élèves de CP et de 6^{ème} et puis le partenariat avec les CEMEA sont aussi un vecteur quelque part de l'émancipation et de l'éducation populaire avec des actions aussi tournées vers la culture. Ces actions directes, ajoutées à notre soutien au monde associatif, participent du développement de la culture sur le territoire Montreuillois et de tous les publics. Nous les soutenons et remercions les élu.e.s et les services engagé.e.s sur ces projets. Je vous remercie ».

Intervention de Mme Catherine SERRES – conseillère municipale

« Le soutien de la ville de Montreuil à l'association RAVIV, c'est-à-dire le Réseau des Arts Vivant en Île-de-France, est une illustration pertinente à la fois d'une pratique intelligente mais aussi d'une nécessité salutaire. La mise à disposition à RAVIV de salles municipales de spectacle et de répétitions Montreuilloises pendant leur temps de vacance incarne le principe de mutualisation et de mise en réseau qui anime une grande partie du secteur des arts vivants mais aussi des arts plastiques, avec de multiples réseaux. Mettre les idées, les biens et les moyens en commun relève de valeurs communes ainsi exaltées dans des collaborations, des partenariats, bref, dans une économie circulaire, entre économie d'échelle et surplus coopératif. On assiste depuis le début des années 2000 à une intensification de ces mises en commun et au développement de nouvelles pratiques de mutualisation ou de coopérations inter-organisationnelles. Valeurs, sans doute, et obligation, sûrement. Si cette stratégie révèle une pensée au sein des secteurs de développement à long terme, elle signale aussi la contrainte de repenser leurs modèles de financement sous le coup du désengagement de l'État, et à se regrouper pour vivre et survivre. Attention pour les collectivités de ne pas concourir à l'inégalité et à la polarisation par la concentration des moyens sur un nombre réduit de projets. Nous pensons, dans ce cadre précis, que l'action politique réside dans le principe actif de participation et de collaboration au réseau mutualiste, et non de subvention. La mise à disposition des locaux des théâtres

Berthelot, de la Noue et des Roches nous semble aller dans ce sens. C'est pourquoi le groupe Génération.s Montreuil Ecologie et Solidarité votera cette délibération avec les deux autres présentées par Mme Alexie Lorca ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association Comme Vous Emoi, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_10 : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et RAVIV (Réseau des Arts Vivants)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association RAVIV (Réseau des Arts Vivant en Île-de-France), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20210707_11 : Approbation d'une convention de résidence du théâtre La Noue au profit de la compagnie "Ligne 9 Théâtre" 2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville et la compagnie « Ligne 9 Théâtre » relative à la résidence au théâtre de la Noue pour la période 2022-2023, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_12 : Demande de subventions auprès du SIPPAREC au titre de l'année 2021

Présentation de M. Yann LEROY – conseiller municipal

« Monsieur le maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

La crise sanitaire a durement touché les communes populaires, impactant les budgets municipaux, déjà contraints par la baisse des dotations de l'État ; aggravant les précarités que subissent nos concitoyen-nes. C'est dans cette période de crise, qu'un certain nombre de collectivités ont mené un débat politique au sein du SIPPAREC, notre syndicat intercommunal de l'Énergie, afin de permettre aux collectivités d'assurer leurs missions d'intérêt général et de garantir leurs investissements en matière de transition énergétique, en doublant les subventions du fond de partenariat des collectivités membres. Si notre Ville a tenu toute sa place dans ce débat, je tenais à remercier les communes amies de Noisy-le-Sec, Bonneuil-sur-Marne, Bagnaux, Gentilly et notre premier vice-président Philippe Rio, maire de Grigny, qui ont porté le fer au sein de l'assemblée syndicale. C'est donc avec joie que je vous annonce la mise à disposition d'une enveloppe de 1.171.298 € pour notre ville afin de renforcer ses actions en faveur de la transition énergétique en plus des 13 500 € du fond de précarité énergétique de notre CCAS. Une partie de ce fond a déjà été attribué à l'achat d'une laveuse électrique destinée à améliorer la propreté de notre ville tout en limitant les émissions de CO2 et les nuisances de ces véhicules lourds. L'essentiel du fond nous permettra d'alimenter notre contrat de performance énergétique de 2019 sur l'éclairage public à hauteur de 30%. Cet investissement permettra la rénovation d'un linéaire de près de 23km de rues, la pose de 974 nouvelles lanternes LED, en remplacement des anciennes lanternes. La baisse de consommation générée par rapport à la consommation des anciennes lanternes est de 71% en moyenne et les économies financières réalisées par la Ville en consommation électrique sont de près de 65 000 €/an à terme. Cela renforce ainsi notre engagement à fournir à nos citoyennes et citoyens un éclairage plus respectueux de l'environnement et à renforcer les zones de lumières afin de garantir en particulier la tranquillité des Montreuilloises.

Pour terminer, je voudrais partager avec vous, chers collègues et avec nos citoyen-nes, deux pensées :

D'abord, il faut comprendre que l'ajout de cette enveloppe au budget provient d'une convention entre le SIPPAREC et EDF, qui permet de redistribuer les recettes de vente de l'électricité, afin de contribuer aux investissements des collectivités. Ce dispositif est rendu possible car EDF

doit garantir ses missions de service public et l'accès au bien commun qu'est l'Énergie au titre d'entreprise publique.

Le gouvernement veut aujourd'hui liquider ce bien public qu'est EDF... Si cela devait arriver, ce dispositif d'aide aux budgets disparaîtrait, car les opérateurs privés ne contribuent pas à la solidarité nationale...

L'Énergie est un droit pour toutes et tous, sans elle il n'y a pas de lumière, de loisirs, de chauffage, il n'y a pas de vie...

C'est pourquoi notre groupe va prochainement proposer à nos amis d'entamer les démarches pour que notre territoire rejoigne la campagne nationale #PourUneEnergiePublique Energie-publique.fr aux cotés de nombreuses collectivités et agents du service public. Montreuil affirmera ainsi que l'Énergie est un bien commun et un droit universel.

Ma seconde et dernière pensée concerne l'hiver... L'hiver qui bientôt va frapper nombres de ménages en pleine crise sociale et sanitaire... La crise sanitaire a augmenté la consommation énergétique des foyers de 4%... et en dix ans, le prix de l'électricité a augmenté de 50%, faisant basculer des millions de ménages dans la précarité énergétique, 18% de la population en 2020 éprouvait des difficultés à régler leurs factures... Or, lorsqu'ils ne peuvent pas payer leurs factures c'est vers nous que se tournent les usagers. Nous devons plus que jamais aider à les protéger. D'ici cet hiver, et dans le même esprit que cette subvention exceptionnelle : la défense de l'intérêt général. Nous proposerons d'entamer avec nos collègues, le renforcement de nos dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en lien avec le CCAS, ainsi que nos systèmes d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments. Enfin nous chercherons les moyens de récupérer une partie des bénéfices des opérateurs privés de l'Énergie, présent sur notre commune au profit de la solidarité. Ainsi nous voulons donner la priorité au développement des énergies renouvelables, qui doivent favoriser non pas le versement de dividendes, mais l'investissement local. Pour le Conseil National de la Résistance, fondateur d'EDF, il s'agissait de garantir l'égal accès à l'Énergie à tous les habitants du territoire, à protéger les citoyens de l'augmentation des prix de l'énergie et des appétits du capital dans une France décimée... Depuis trop longtemps la France a été privée d'un débat démocratique sur l'avenir du groupe EDF. Le refus d'inscrire le projet HERCULE (réforme d'EDF) à l'ordre du jour de la Convention Citoyenne pour le Climat en a été symptomatique. Réaliser ce qui est impossible n'est-il pas l'une de notre fonction fondamentale d'élu-es de la République ? ».

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du plan de relance, la ville peut bénéficier d'une subvention du SIPPAREC d'un montant plafond de 1 171 298€. Cette subvention qui va contribuer à la rénovation de l'éclairage public avec la pose de lanternes LED permettant à la commune de faire des économies d'énergie est une excellente nouvelle et je voterai bien entendu pour cette délibération. Je souhaiterais profiter de cette délibération pour poser 2 questions. La 1^{re} porte sur l'état d'avancement du plan de rénovation de l'éclairage public engagé par la Ville sur le précédent mandat. L'état de l'éclairage public reste très dégradé et préoccupant dans de nombreux quartiers de la Ville. L'engagement d'un plan de rénovation important de 10 millions d'€ avait été acté. Il serait bienvenu de nous donner un éclairage sur l'état d'avancement de ce plan. Où en est on ? Quels sont les quartiers qui ont été couverts ? Par ailleurs et ce sera ma 2^e question, je souhaiterais savoir comment cette nouvelle subvention va s'articuler avec le plan lumière de 2018. S'agit-il de crédits supplémentaires qui vont permettre d'accélérer la rénovation, autrement dit, cette subvention va-t-elle permettre de rénover des linéaires supplémentaires ou allez-vous l'utiliser pour les linéaires déjà programmés ? Je vous remercie. ».

Intervention de M. Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le maire, chères collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Les organismes scientifiques d'observation du climat ont mesuré un écart spectaculaire à la hausse de la température en Amérique du Nord pour ce mois de juin. Un mois de juin 2021 qui est déjà classé parmi les plus chauds de notre planète après les quatre années de record absolu qui sont 2020, 2019, 2018 et 2016. Il y a donc urgence à agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, il y a urgence à s'engager dans une transition énergétique forte. Aujourd'hui avec cette subvention de pas moins de 1,1 million d'euros que nous demandons au SIPPAREC, nous allons continuer d'investir plus en faveur de la transition énergétique notamment au travers d'achat de véhicules électriques pour la Ville car notre garage municipal s'est engagé depuis de nombreuses années sur le chemin de cette transition écologique. Nous travaillons à rationaliser l'utilisation de la flotte de nos véhicules, au développement de l'usage du vélo ou encore au remplacement des véhicules anciens par d'autres plus propres notamment électriques. Des achats qui ont été rendus possibles grâce aux subventions du SIPPAREC. Notre garage municipal s'engage également depuis peu dans la conversion de véhicules à moteur thermique en moteurs électriques en ayant recours aux technologies novatrices du retrofit une démarche vertueuse qui épargne les ressources de notre planète en évitant d'avoir à fabriquer un véhicule neuf mais qui est aussi vertueuse pour les deniers publics puisque c'est moins cher que l'achat de véhicules neufs. Grâce à notre soutien aux jeunes entreprises que ce soit par la pépinière de l'atrium ou à travers la commande publique nous permettons à cette technologie d'émerger. Cependant le retrofit pourrait prendre un essor plus rapide si cette technologie était également subventionnée par le SIPPAREC tout comme c'est déjà le cas pour l'achat de véhicules neufs. En tout cas ces subventions nous ont permis de réaliser des achats ô combien utiles à nos concitoyennes et concitoyens puisqu'il s'agit de balayuses électriques et j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors de précédents conseils municipaux et qui viendront donc renforcer les équipements de la propreté urbaine. Je tiens donc à remercier le travail de notre collègue Yann LEROY, sur ceux qui portent ce sujet au sein du SIPPAREC. Tu auras donc droit à faire un tour de balayuse électrique le jour de son inauguration incessamment sous peu puisque la première commandée de l'année dernière a été livrée il y a quelques jours. Je vous remercie. ».

Réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui simplement peut-être pour répondre à une question qui a été soulevée par une de nos collègues mais d'ailleurs je m'étonne qu'elle pose la question puisqu'elle faisait partie à l'époque de la commission d'appel d'offres sur le contrat énergétique sur le plan lumière. On a un plan lumière sur dix ans et chaque année nous votons au conseil municipal un investissement d'un million deux cent mille qui permet de réaliser des aménagements, le changement des candélabres, donc de déployer le plan lumière. Donc c'est vrai qu'elle n'a pas voté le budget mais en tous les cas, il est inscrit au budget cette année un million deux cent mille euros pour le développement de notre plan lumière ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Parfois, on se demande si vous faites exprès de ne pas répondre et de faire semblant de ne pas comprendre ou si vraiment, vous ne comprenez pas les questions qui sont posées parce que la question n'est pas de savoir combien il y a au budget. Connaissant Gaylord LE CHEQUER je pense savoir la réponse, il fait semblant, parce que je le pense suffisamment intelligent pour avoir compris la question de ma collègue Choukri YONIS. La question n'était pas de savoir combien il y avait au budget, elle était de savoir si cette subvention obtenue du SIPPAREC allait venir abonder les mêmes linéaires ou si c'était quelque chose qui permettait d'envisager des linéaires supplémentaires par rapport à ce qui était programmé au plan lumière. Ce n'est pas très compliqué comme question. Sincèrement c'est une question simple qui n'était même pas critique ni polémique, c'était juste une question. Savoir si ça va plutôt être mis sur le renforcement des rues qui étaient déjà programmées ou si ça va permettre d'accélérer en incluant dans le plan lumière d'autres rues. C'est pas très méchant comme question mais apparemment ça suscite là encore sarcasmes et tout ça bravo bravo bravo ».

Réponse de M. Yann LEROY – conseiller municipal

« C'est toujours particulier ce moment où un homme reformule la question de sa collègue féminine et donc si vous aviez été attentif je l'ai dit en fait dans l'explication de délibération. Cet argent va servir à réduire la charge d'emprunt que nous avons engagé sur le contrat et donc de permettre de recalculer l'ensemble de la « compétitivité » du contrat. Petite précision peut-être pour la compréhension générale il s'agit d'un contrat de performance énergétique dont en fait l'efficacité est affichée par le prestataire de manière réglementaire à peu près tous les ans. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la demande auprès du SIPPAREC de subventions d'un montant plafond de 1.171.298 €1 HT au titre de l'année 2021.

Article 2 : Dit que les recettes en résultant seront constatées au budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_13 : Approbation d'un avenant au contrat de concession du 29 juillet 2019 pour les travaux, l'aménagement, la gestion et l'animation d'une structure multi accueil de 100 berceaux au 6 rue Henri Martin à Montreuil.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public passée sous forme de concession, pour les travaux, l'aménagement et l'animation d'une structure multi-accueil de 100 berceaux au 6, rue Henri Martin à Montreuil, entre la Ville et CRESCENDO, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ledit avenant n°1 au contrat de délégation de service public.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_14 : Présentation du rapport annuel 2019 de la société coopérative E2S, délégataire de service public, relatif à la gestion du multi-accueil "Aretha Franklin" située au 88 rue Marceau à Montreuil.

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est une délibération qui fait partie de ces nombreuses enfin plusieurs délibérations de ce conseil qui sont des présentations annuelles d'un rapport au délégataire qu'est la ville de Montreuil. Donc en l'occurrence c'est sur un établissement accueillant du public, il y en a sur l'électricité, sur le gaz, sur les parkings etc. Je repose ma question de tout à l'heure, si nous ne demandons pas de prise de parole ces rapports ne seront pas présentés en conseil, c'est une question. S'ils ne sont pas présentés au conseil, le conseil ne peut pas prendre acte de leur présentation et chacun de ces rapports qui n'aura pas été présenté je vous le dis je saisisrai d'abord le préfet puisque vous devez appliquer le droit et si le législateur a voulu que ce soit présenté c'est parce que quand on fait une délégation de service public ou une concession [...] on dirait Donald Trump, Catherine Serres vous venez de dire, et bas dis donc [...] Ha c'est Donald Trump qui fait des procès et bien je crois que vous devriez regarder un peu plus l'actualité parce que, ou alors vous la regardez en anglais vous ne comprenez pas tout [...] Mais elle vient de me traiter de Donald Trump je suis désolé mais il y a des limites quand même. Ouais oh le pauvre non mais vous vous y mettez tous c'est très bien je pose juste enfin c'est quand même hallucinant on est dans un conseil municipal où doit passer un certain nombre de rapports de délégataire. Ce sont des délégations de service public d'une ville à des entreprises ou des syndicats. L'obligation qu'a fait le législateur d'en rendre compte au conseil municipal, c'est pas pour le plaisir de faire chier les conseils municipaux, c'est parce qu'une délégation de service public c'est important on délègue du service public justement et d'ailleurs à une époque le PC est très contre. Voilà mais manifestement il y a des endroits où ça s'appelle de l'externalisation ou de la mise en concurrence, ici non, mais au moins on pourrait avoir le droit d'avoir la présentation et non seulement la présentation mais la personne qui est responsable de rendre compte de ça c'est l'élu qui siège par exemple au SIPPAREC, au SIGEIF, voilà et qui du coup est censé dans le même temps rendre compte de son mandat en tant que représentant de la commune dans ces organismes. Vous décidez de le faire sans débat donc sans présentation. Il n'y a pas de présentation du rapport en conseil municipal, c'est illégal. Vous trouvez que c'est procédurier, je trouve juste que les habitants ont le droit une fois par an de savoir et d'avoir un peu une présentation de la vision de la commune de la façon dont cette DSP ou dont ce service a été rendu parce que juste mettre dans le rapport du conseil municipal le document produit par EFFIA, par le SIGEIF, par le SIPPAREC etc ça ne dit pas ce que la commune en pense et ça ne dit pas comment s'est passée la présence et la participation de la commune à ces organismes. Donc je suis désolé, c'est légalement mais aussi politiquement et éthiquement normal que ces rapports soient présentés et devraient faire l'objet d'une présentation, ça devrait faire partie normalement obligatoirement des délibérations présentées en conseil. Je demande donc que ce soit fait, je ne demanderai pas la parole dessus pour ne pas vous permettre de vous en tirer légalement si vous avez décidé de ne pas les présenter en conseil municipal ».

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Quelques précisions par rapport à vos propos. S'agissant des délégations de service public, la loi en son article L.1411-3 du CGCT prévoit que l'examen du rapport est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal qui en prend acte. Ce rapport, selon l'article L.5211-39 du

CGCT, il est prévu comme faisant l'objet d'une communication par le maire ou conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant sont entendus. S'agissant des formes de présentation de ce rapport, une réponse ministérielle du 5 mai 2005 prévoit et explicite les dispositions de la loi, puisque d'autres conseillers dans d'autres endroits ont posé les mêmes questions, disant que cette disposition ne fixe pas les conditions formelles dans lesquelles les délégués doivent intervenir au CM, selon les travaux parlementaires il peut s'agir d'un rapport écrit ou oral. Le ministère précise également dans une réponse du 14 mai 2007 que rien n'interdit au maire d'ouvrir un débat à cette occasion en donnant la parole aux conseillers municipaux ce que nous vous faisons donc après transmission écrite du rapport au sens de la réponse ministérielle du 5 mai 2005 au parlement. Et donc l'appréciation que nous avons c'est qu'en faisant cet acte nous sommes en conformité à la fois avec le code et avec les réponses ministérielles constantes interrogé par des parlementaires sur ce sujet ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel produit par la SCOP E2S au titre de l'année 2019 pour l'aménagement et l'exploitation de la structure multi accueil Aretha Franklin de 27 places annexé à la présente délibération.

DEL20210707_15 : Approbation d'une convention pour la mise en place d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) au sein de l'école maternelle Dolto

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention fixant les conditions de mise en place d'une unité d'enseignement maternelle autisme au sein de l'école maternelle Françoise Dolto annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_16 : Attribution d'une subvention à l'association "LES MURS A PECHES"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Murs à Pêches », d'un montant de 1 400 €, en soutien à son projet d'exposition photographique.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_17 : Attribution d'une subvention à l'association "Fédération des Murs à Pêches" pour la mise en œuvre de l'évènement "La Petite saison dans la Prairie"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à l'association « Fédération des Murs à Pêches », d'un montant de 7 500 €, en soutien à l'organisation et la mise en œuvre de l'évènement « La Petite saison dans la Prairie ». Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la notification de la subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention dès que la présente délibération sera exécutoire.
Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_18 : Approbation des conventions relatives aux subventions accordées par l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) au titre de la programmation Contrat de Ville 2021.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions entre la Ville et l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT), annexées à la présente délibération et relatives à l'attribution de subventions pour la réalisation des projets suivants :
→ une convention encadrant le versement de la subvention pour le projet « Fonds d'initiative associative 2021 », pour un montant total de 37 000 €.

→ une convention globale de 35 000 € pour les actions suivantes :

- « Appui et accompagnement des associations favorisant l'intégration » ;

- « La langue française au service de la découverte des lieux culturels institutionnels, artistiques et citoyens : 4 Ateliers d'éducation en Langue française ».

→ une convention de 40 000 € pour l'action « Démarche et programmation Atelier Santé Ville de Montreuil ».

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer lesdites conventions entre la Ville et l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) ainsi que tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des subventions par l'ANCT.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_19 : Approbation de la rétrocession des fonds AFD à l'association SEVES

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la rétrocession de la tranche 2021 de maximum 22 000 € à l'association SEVES pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement déposé auprès du SIAAP et de l'AFD.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_20 : Approbation de la rétrocession des fonds AFD au SICM - tranches 2 et 3

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la rétrocession de 76 000 € au maximum en 2021, à verser en deux tranches à Méraguérou pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement déposé auprès du SIAAP et de l'AFD.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_21 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets - Soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale - Edition 2021, 2ème session

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association « Vivre ensemble par l'éducation et avec les citoyens », d'un montant de 2 500€, destinée au projet de soutien à la scolarisation des jeunes filles à Yélimané (Mali).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_22 : Attribution de subventions aux associations sportives Red Star Club Montreuillois section judo et Collapsar Esport

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des deux subventions suivantes :

- Pour l'association sportive « Red Star Club Montreuillois » section judo : 1 500 € ;
- Pour l'association sportive « Collapsar Esport » : 500 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer la notification des subventions et tout acte nécessaire au versement des subventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_23 : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) secteur Nord-Sud et bilan financier

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Le programme d'aménagement d'ensemble « Bas Montreuil – Secteur Nord Sud » est clôturé.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'information et de publicité telles que prévues à l'article R.332-25 du code de l'urbanisme en son état antérieur à l'entrée en vigueur du décret n°2012-87 du 25 janvier 2012.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la clôture du PAE « Bas Montreuil – Secteur Nord Sud ».

DEL20210707_24 : Approbation des conditions générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers (SVES) dans le cadre de la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme jointes en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_25 : Acceptation du don des parcelles cadastrées R n° 17, 186 et 187 appartenant à Madame Adalgisia ZONNO

Intervention par M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Si je puis me permettre, j'aimerais quand même adresser nos plus vifs remerciements à cette dame que nous aurons l'occasion bientôt de remercier et qui nous lègue donc, enfin nous donne plutôt, des parcelles qui sont estimées par les domaines à deux millions cinq cent sept mille euros, qui les donne donc à la commune. Je pense que ça mériterait nos applaudissements et nous aurons l'occasion peut-être de lui rendre à une autre occasion, un vif remerciement. Évidemment la donation est orientée sur des projets d'intérêt collectif, ça va mieux en le disant ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accepte la donation des parcelles :

- section R n°17, R n°186 et R n°187, d'une surface totale de 1 429 m², sises 29-31 avenue Paul Signac et 41 rue des Néffliers à Montreuil (Seine-Saint-Denis) grevées des charges susvisées,
 - section AE n°63, d'une surface totale de 657 m², sise 89 route de la Tranche sur Mer à La Faute-sur-Mer (Vendée),
 - section AH n°543, d'une surface totale de 823 m², sise 45 avenue de l'Ingénieur Guiet à La Faute-sur-Mer (Vendée),
- appartenant à Madame Adalgisa ZONNO.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_26 : Approbation de la cession par la Ville de Montreuil au profit de Monsieur Denis CAILLAUX du bien sis 30 bis rue des Haies Fleuries cadastré section K n°147

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui du coup comme il n'y avait pas d'intervention sur les précédentes, je n'ai pas osé poser la question mais on a une idée de pourquoi cette dame, parce que des legs ça arrive, mais un don de son vivant de parcelles à la commune... Est-ce qu'elle a expliqué pourquoi elle le faisait ? Ça peut être intéressant, c'est quand même rarissime en fait. Vous devriez entendre ce que j'entends en stéréo par Catherine SERRES pendant toute la séance, je vous garantis que ça animerait un peu votre séance parce que c'est pas piqué des hannetons mais bon. Sur la 26, je voulais juste savoir pourquoi on faisait une cession du patrimoine communal puisque les gens savent pas forcément de quoi on parle. Donc c'est la cession d'un pavillon, qui n'est pas utilisé qui appartient à la commune, au voisin qui est propriétaire de la parcelle voisine qui veut s'agrandir manifestement. Pourquoi on le fait à 10% moins cher que l'évaluation des domaines ? C'est ma question et sachant que normalement c'est légal mais on doit le justifier dans la délibération. ».

Intervention par M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Juste une précision s'agissant de la délibération précédente, il s'agit bien, de la part de cette dame, de l'amour de Montreuil, de l'amour du service public et du souhait qu'a manifesté cette dame que ces parcelles ne soient pas cédées à des promoteurs ou utilisées à des fins d'ordre privé mais soit bien destinées à des activités d'intérêt public. Donc nous sommes fondamentalement sur un don qui tire sa source dans l'attachement à la ville de Montreuil et l'attachement aux services publics et je dirais au don pour le bien commun d'ailleurs. Là c'est une grande opération mais je veux dire qu'il y a aussi très fréquemment pleins de petits dons qui arrivent des gens par exemple sur les questions éducatives, sur des questions de matériel, sur des questions de santé. On l'a vu à de nombreuses reprises, notre Ville aussi génère cette culture je crois du partage et ça fait partie de ces honneurs. En tout cas nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sans doute aussi dans le journal sur le sens de ce don et de donner la parole à Madame ZONNO ».

Réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui pour répondre précisément, l'objet de l'abattement de 10% qui est effectivement légal est précisé dans la délibération au bas de la page 395 : c'est l'état du bien, qui avait été libéré depuis quelques années déjà puisque la personne était décédée, et l'ampleur des travaux à réaliser et donc la décote s'applique pour faire face à ces travaux. J'ajoute que depuis le précédent mandat et contrairement aux pratiques antérieures, pour

les biens propriété de la Ville nous travaillons avec l'étude notariale et la plateforme « immo interactif » pour créer les conditions qu'il y ait une publication et une publicité totalement transparente sur les biens propriétés de la Ville. Une personne s'était manifestée, avait fait une proposition mais qui, à défaut de financement, avait renoncé à cette acquisition et c'est à ce moment-là que le voisin dont le nom est précisé dans la délibération s'est manifesté pour pouvoir acquérir et étendre son bien ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

2 abstentions : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession du bien situé 30 bis rue des Haies Fleuries cadastré section K n°147 au prix de 175 500 € HT au profit de Monsieur Denis CAILLAUX, sachant que les frais d'actes et leur suite resteront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_27 : Désaffectation et déclassement de la rue des Zephrs et de la rue du Bel Air partie sud

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

1 abstention : Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public routier de la rue des Zéphirs et de la partie de la rue du Bel Air située au sud de la rue Paul Doumer, selon le plan ci-annexé.

DEL20210707_28 : Désaffectation et déclassement du domaine public du bien situé 10 bis rue Kléber cadastré section AR n°159

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Quand on a posé la question en commission permanente, on voulait savoir pourquoi vous aviez besoin de déclasser le bien et on devait nous apporter une réponse. Alors je ne sais pas qui apporte la réponse mais on était en attente d'une réponse justement sur le déclassement de Savattero parce que ce qui est dans la délibération ne nous permet absolument pas de comprendre pourquoi il y a besoin de déclasser le bien puisque pour le mettre à disposition d'associations il n'y a pas besoin de le sortir du patrimoine, enfin du domaine de la Ville, voilà merci ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Dans la droite ligne de ce que vient de dire ma collègue, il s'agit quand même, pour que les gens voient de quoi on parle, parce que c'est « déclassement » comme ça délib 28 « déclassement du domaine public », il s'agit juste de sortir du domaine communal, donc de la propriété de la Ville, les locaux de l'ancien centre de santé Savattero, à la Croix de Chavaux, 608 m². Une collectivité qui déclasser, qui fait donc sortir du patrimoine communal public un bien c'est toujours parce que ça anticipe une future cession, on ne déclasser pas s'il n'y a pas une cession prévue. Donc ce qui est assez étrange c'est qu'il est expliqué que ce bien et le but c'est de le mettre à disposition d'associations ou en tout cas d'activités associatives très précisément. Ça dit que les associations en question, donc vous devez avoir une idée de qui elles sont mais nous on aimerait bien savoir aussi, elles ont besoin de travailler dans la durée. C'est ce qui est écrit dans la délibération, c'est un peu sibyllin et en même temps on ne sait pas très bien ce que ça veut dire qu'elles ont besoin de travailler dans la durée. Et je le répète, on n'a pas besoin de déclasser du domaine public si ce n'est pas pour céder. Le déclassement il est préalable à une cession puisque c'est obligatoire de déclasser pour céder. Donc est ce que ça veut dire qu'on va vendre à des associations et à quelles associations ? Si j'ai bien compris il y a un portage par la SEMIMO, donc est ce que ça veut dire qu'on va vendre à la SEMIMO qui le mettra à disposition d'associations ? Pourquoi on est obligé de passer par la SEMIMO ? Bref la note de synthèse n'explique strictement rien. On ne sait pas ce qui va advenir de ces locaux qui ont quand même fait couler beaucoup d'encre il me semble ces dernières années y compris à une époque où enfin bon bref. On aimerait en savoir plus. On a posé la question en commission ça veut dire que des élus municipaux ont demandé une information supplémentaire préalable au conseil municipal. On n'a pas eu ces réponses. Donc nous votons sans être suffisamment informés et je ne vais pas refaire maintenant vous savez ce que ça veut dire derrière en procédure. Donc expliquez-nous ce que vous voulez en faire et pourquoi il y a besoin de sortir du domaine public. On sort rarement 600 m² de bien communal, qui plus est en pleine Croix de Chavaux comme ça pour le plaisir. Donc à qui voulez-vous céder et qu'est-ce que vous voulez en faire ? Je pense que les gens ont le droit de savoir comme dirait l'autre ».

Réponse de M. Gaylord LE-CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui Pierre SERNE a raison. Beaucoup d'encre a coulé concernant Savattero puisque la décision prise par notre municipalité a été de transférer le centre de santé Savattero ainsi que le centre de santé Bobillot dans la tour Altaïs et ainsi de multiplier par deux les surfaces permettant d'accueillir les Montreuilloises et les Montreuillois qui ont besoin de soins et finalement on l'a bien vu avec la période de pandémie que nous sommes en train de traverser que le renforcement de l'offre de soins, de l'offre publique, de l'offre de soins sur le territoire de Montreuil était une bonne décision. L'encre a coulé dans ce sens et donc nous pouvons nous en réjouir. Concernant la question très précise je veux bien qu'on fasse peur à tout le monde mais le bien reste propriété de la Ville. Il y a deux classements dans les biens de la Ville, il y a les biens qui sont publics et il y a les biens propriétés de la Ville qui sont dans le domaine privé de la Ville. Pourquoi on déclasse ? Tout simplement parce que les futurs usagers de ce bâtiment, par ce déclassement, auront tout simplement la possibilité de pouvoir bénéficier de convention d'occupation précaire et de pouvoir trouver et mener les travaux d'aménagement qui dans le cadre d'un classement public ne leur permettrait pas de pouvoir créer ces aménagements. Donc il n'y a pas à vouloir faire peur aux uns et aux autres. Cela reste dans le domaine public et quand le travail sera mené à son terme sur le projet d'occupation de ce lieu nous reviendrons vers vous puisque cela fera l'objet d'une convention d'occupation ».

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Une explication de vote. Moi je vais voter contre. Vous ne me rassurez pas du tout. Déjà pourquoi ce que vous venez de dire n'est pas dans la délibération, pourquoi ça ne nous a pas été répondu depuis lundi en commission permanente à laquelle vous n'avez pas assisté Monsieur Gaylord LE-CHEQUER ? Mais surtout vous expliquez dans la délibération que les associations ont besoin de durée et vous nous expliquez dans votre réponse là maintenant qu'elles vont avoir des conventions d'occupation précaire et qu'il y a besoin que ça passe dans le domaine privé pour pouvoir faire les conventions d'occupation précaire et vous ne répondez pas sur pourquoi le portage par la SEMIMO. Bref tout ça est complètement opaque, confus et j'ai encore plus peur maintenant que j'avais avant. Donc je sens qu'on a un joli scandale qui se prépare et que vous êtes en train de nous préparer. Ça fera un énième, généralement quand il y a la SEMIMO de toute façon le scandale n'est jamais loin mais très bien continuez, continuez, continuez, j'aime assez la façon dont vous gérez ce genre de choses et manifestement c'est pas triste. Donc vote contre voilà ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour
2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle sise 10 bis Kléber, cadastrée AR n°159.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tout acte s'y rapportant.

DEL20210707_29 : Approbation du lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées section E n°62 et 304, sises impasse Pierre Degeyter

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles cadastrées section E n°62 et 304 décrites dans le plan ci-après, et de l'enquête publique relative à ce transfert d'office.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

Article 3 : Prend acte que les surfaces parcellaires à classer sont susceptibles d'être ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction des ajustements métriques qui seront réalisés par le géomètre.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20210707_30 : Tour Altaïs : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la Ville de Montreuil

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Au risque d'encre vous faire soit râler soit rire, comme je l'ai dit en commission lundi soir, ça va faire le troisième protocole qu'on signe avec Altaïs. Ça vous fait ronchonner quand même à chaque fois que je prends la parole, on dirait que j'ai le « Muppet Show » moi à côté, c'est terrible. Oui le « Muppet Show » j'ai le droit. Je ne comprends pas pourquoi on en est au troisième protocole transactionnel avec Altaïs sachant que manifestement c'est un peu conflictuel, puisque vu les clauses de ces accords transactionnels, il y a des engagements de cesser les contentieux ou de ne pas faire de contentieux etc... Pourquoi il n'y a pas une fois pour toute un protocole transactionnel qui met fin, qui permet de sortir de cette histoire ? Pourquoi à chaque conseil municipal on a un nouveau protocole transactionnel avec Altaïs ? Un coup c'est sur la verrière, un coup c'est

sûr si, enfin voilà. Qu'est ce qui se passe ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer où on en est ? Est-ce que c'est le dernier protocole transactionnel ? Est-ce qu'à un moment on va sortir de cette histoire ? ».

Réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Moi je ne râle pas Pierre, je suis très heureux de répondre à vos questions. Il n'y a pas eu de protocole transactionnel jusqu'à présent. Il y a eu des avenants puisque du jour où nous avons décidé de regrouper les services municipaux au sein de ce bâtiment, de cette tour, le projet d'administration s'est construit avec notre administration sur cette base et nous avons passé au fur et à mesure les avenants nécessaires pour permettre d'accompagner le projet d'administration, par exemple la réservation d'un plateau supplémentaire, la réservation d'espaces, la réservation de parking. Bref tous les avenants nécessaires pour accompagner ce projet. Le protocole transactionnel de ce soir est le protocole qui permet de mettre fin à cette phase de travaux c'est-à-dire entre le moment où nous avons signé l'avenant, on a engagé notre chantier, et aujourd'hui où on clôt les choses, c'est-à-dire que nous devenons totalement libres de tous nos engagements vis-à-vis de notre propriétaire. Le propriétaire respecte tous ses engagements et solde ce qu'il nous doit notamment en matière d'aménagement intérieur et la partie que nous, nous avons dépensé en aménagement intérieur supérieur est soldée. Donc voilà on fait un protocole transactionnel de fin de relation entre le propriétaire et le locataire que nous sommes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions: Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet de protocole transactionnel entre la société Montreuil Altaïs et la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer ledit protocole ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_31 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la société Maison de Montreuil, Monsieur Mourad MEJAI et la Ville de Montreuil concernant la libération amiable d'un local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré AY n°14

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ce serait juste bien en fait, comme les gens qui nous suivent encore un peu, d'annoncer juste les votes quand ce n'est pas à l'unanimité, de dire s'il y a des abstentions. Parce que comme il n'y a pas la caméra qui montre les votes de tout le monde, c'est juste voilà ça peut être sympa de dire moins deux abstentions voilà histoire qu'on lève pas les mains pour rien parce que voilà, c'est tout ».

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je le ferai. Mais ce sera évidemment bien noté au procès-verbal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions: Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Montreuil, la société Maison de Montreuil et Monsieur Mourad MEJAI, portant sur le local commercial de ces derniers sis 198 rue de Paris, cadastré section AY n°14.

Article 2 : Dit que le montant de l'éviction du protocole d'accord transactionnel s'élève à 406 300 euros.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_32 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Benaïssa BENCHABANE et la Ville de Montreuil concernant la libération amiable d'un local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré AY n°14

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Montreuil et Monsieur Benaïssa BENCHABANE, portant sur son local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré section AY n°14.

Article 2 : Dit que le montant de l'éviction du protocole d'accord transactionnel s'élève à 300 000 euros.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil, son représentant ou sa représentante délégué habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_33 : Approbation d'une convention d'identification des droits de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, on est bien d'accord que c'est la délibération 33 ? Car vu qu'il y a 1400 pages et qu'il y a des trucs très très long pour descendre au fur et à mesure. Donc c'est bien la délibération qui règle les droits de réservation de la Ville ? [...] Oui c'est ça, c'est celle où il y a 2458 logements sur lesquels la ville a un droit de réservation. Voilà je redis, c'est un sujet qui est quand même absolument pas anodin, la capacité de la ville à son droit de réservation sur les logements de l'OPHM il y a, je le dis aux gens, 2458 logements avec les adresses et tout qui sont dessus et ni présentation ni débat. »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alors pour être pour être précis c'est 2588 logements. Je mets aux voix. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'identification des droits de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20210707_34 : Approbation de la convention de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et LOGIREP

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville de Montreuil et LOGIREP, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20210707_35 : Approbation de la convention de service commun du système d'information géographique territorial avec l'Etablissement public territorial Est Ensemble

Éléments complémentaires de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je souligne à cette occasion qu'il s'agit du premier service commun territorial qui est créé entre Est Ensemble et les villes de notre territoire. »

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la création du service commun du système d'information géographique territorial.

Article 2 : Approuve la convention de service commun du SIG territorial à intervenir avec l'Établissement public territorial telle que jointe en annexe.

Article 3 : Précise que cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20210707_36 : Présentation du rapport d'activité 2019 du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication)

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'aimerais savoir pourquoi donc il n'y a pas de présentation de ce rapport, ce qui est une obligation légale. Je refuse de voter l'article unique. C'est une délibération à la prise d'acte, je suis désolé vous ne voulez pas en entendre parler mais une prise d'acte est une délibération. Je ne prends pas acte de la présentation de ce rapport qui n'est pas présenté. Vous pouvez dire ce que vous voulez sur la présentation sous forme écrite mais il n'y a pas de présentation par le délégué de la commune au SIPPAREC. Donc même par écrit. Par ailleurs j'aimerais savoir pourquoi nous prenons acte, enfin vous demandez la prise d'acte, d'un rapport non présenté qui date de 2019 alors que l'on devrait avoir le rapport 2020 et pourquoi le rapport 2019 n'a pas été présenté et il n'a pas été pris acte de sa présentation en 2020. »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je ne vais pas vous rappeler l'ensemble des textes que j'ai cités tout à l'heure, ils seront au procès-verbal et notamment la réponse ministérielle du 5 mai 2005. S'agissant du rapport d'activités du SIPPAREC, c'est le rapport qui nous a été transmis, peut-être que la période covid a occasionné un retard du côté du SIPPAREC dans la présentation des rapports. En tout cas nous vous le présentons dès lors que nous en avons réception. Nous prenons acte du rapport et je prends acte du fait, et ça sera au procès-verbal, que vous avez refusé d'en faire de même. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIPPAREC au titre de l'année 2019.

DEL20210707_37 : Présentation du rapport annuel 2019 du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Même motif, même punition. Donc je repose exactement la même question. Par ailleurs, je suis désolé mais je veux bien que vous l'ayez eu tard mais c'est passé devant la CCSPL de Montreuil en 2020 donc il n'y avait pas besoin d'attendre jusqu'à juillet 2021 ensuite pour les avoir. Sachant que normalement ils doivent être vus en plus avant le vote du compte administratif. Donc moi je veux bien tout entendre, que tout est parfait, tout est nickel vous faites tout bien, c'est jamais votre faute. Mais là on est dans un grand grand grand n'importe quoi. Voilà on passe des rapports 2019 en juillet 2021, on n'a pas de nouvelles du rapport 2020 et en plus on ne les présente pas et on ne les vote pas. Pourquoi se gêner en même temps, vous êtes entre vous. »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc nous sommes sur le même échange, ça sera évidemment consigné au procès-verbal. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) au titre de l'année 2019.

DEL20210707_38 : Présentation du rapport annuel 2019 du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France)

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Vous commencez à me connaître on dirait. Je vous ai fait rire ce coup-ci au moins, vous ne ronchonnez plus. Je suis sûr qu'à la fin on sera potes [échanges entre le maire et M. Pierre Serne]. On passe juste sur des rapports qui sont cruciaux quand même, je veux dire on parle juste de la fourniture de gaz, manifestement ça n'intéresse personne et donc c'est moi qui fait. Voilà je ne comprends pas pourquoi ces rapports passent si tard, pourquoi ils passent sans présentation. Ce ne serait pas très compliqué que chaque délégué de la commune dans ces organismes disent un peu ce qu'il se passe. En plus c'est une nouvelle mandature. Qu'est-ce qui s'est mis en place ? Comment se passe la gouvernance ? Ce n'est pas juste d'envoyer un rapport qui est toujours un truc magnifique. On les a tous vu ces trucs, c'est pas ça qui dit ce qu' un conseil municipal a besoin de savoir et ce que les citoyens aimeraient bien aussi savoir mais bon c'est un peu le cadet de vos soucis. »

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Oui moi je voudrais juste faire remarquer, Pierre, qu'il y a une commission consultative des services publics locaux qui étudie dans le détail et dans la rigueur l'ensemble de ces rapports et d'ailleurs si on n'a pas été dans le détail on peut en convoquer une nouvelle pour approfondir les échanges. Je n'ai pas souvenir d'ailleurs à la dernière qui s'est produite le 10 décembre que tu étais présent. Pourtant c'est dans ces commissions que les élus sont censés siéger, c'est leur responsabilité, et étudier très rigoureusement [...] Si tu y es, j'ai vérifié moi la délibération qui délibère sur la constitution de cette commission et tu es bien membre. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) au titre de l'année 2019.

DEL20210707_39 : Présentation du Rapport d'Activité 2019 de la société EFFIA STATIONNEMENT, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Puisqu'Olivier Stern a décidé de prendre ce sujet à bras le corps, cette CCSPL s'est tenue quand ? Elle s'est tenue l'an dernier, on est en juillet 2021 et elle a étudié des rapports 2019. J'aimerais bien savoir quand est-ce qu'elle va se réunir pour étudier les rapports 2020 qu'on devrait déjà avoir. Donc moi je veux bien que vous fassiez les malins. Et c'est pas la CCSPL qui fait la présentation au conseil municipal. Par ailleurs sur EFFIA puisque contrairement à ce que vous laissez entendre moi je les lis ces rapports, je suis peut-être le seul ou je suis peut-être un peu bête mais voilà et j'aimerais savoir pourquoi, ça va te plaire Olivier, EFFIA est notamment responsable de la mise en place de vélo-box. Dans ce rapport, on lit qu'il n'y a eu que 15 vélo-box sur 20 qui ont été installés et qu'ils sont utilisés de mémoire soit à 65 - 75 % c'est-à-dire pas à 100%. Évidemment si on avait le rapport 2020 ce serait mieux parce qu'on saurait où on en est aujourd'hui mais comme je suis sûr que tu le sais par cœur j'aimerais bien savoir si c'était juste parce qu'il y avait un léger retard en 2019 et tout ça a été rattrapé et si on a rattrapé aussi sur la question de l'utilisation de ces vélo-box. C'est bien parce que comme ça il y aurait une mini présentation et peut-être ça échappera à la vindicte. »

Éléments de réponse de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Très rapidement, et Pierre on pourra approfondir y compris ces questions-là. Oui on est au démarrage du service, on est aujourd'hui en train d'envisager, puisque maintenant il y en a 20 qui sont remplis, une campagne d'installation d'une deuxième phase de vélo-box et donc on était sur un taux de remplissage qui traduisait la montée en charge d'un service qui aujourd'hui a un taux de remplissage, alors c'est jamais 100 % parce qu'il y a toujours une rotation il y a toujours des gens qui s'en vont, qui arrivent et puis parfois des pannes. Mais aujourd'hui on est arrivé à un niveau de service qui nous fait envisager sereinement l'extension et le développement de ce service aux usagers avec des nouvelles boîtes qui proposeront des nouveaux services également. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« merci monsieur le maire, moi je voudrais que soit noté aussi au procès-verbal le fait que je m'étonne qu'en juillet 2021 on nous présente les rapports 2019 et je regrette qu'aucune explication ne nous soit fournie quand on soulève l'interrogation et qu'on vous dit pourquoi c'est 2019 qui est présenté en juillet 2021. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

M. Pierre SERNE précise ne pas prendre acte.

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2019 de la société EFFIA, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages.

DEL20210707_40 : Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Montreuil

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20210707_41 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2021 (tarifs "année scolaire")

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci monsieur le maire, mesdames et messieurs,

Je souhaite profiter de cette délibération portant sur les tarifs municipaux pour revenir sur la question de la tarification de la cantine et des activités périscolaires. Lors de la campagne des élections municipales de 2020, la liste que vous conduisiez Monsieur le Maire avait pris l'engagement de la mise en place de la gratuité de la cantine pour les familles à faibles revenus. Nous parlons ce soir des tarifs de la cantine applicables à compter du 1er septembre 2021 et sauf erreur de ma part, il n'est nullement fait référence à la gratuité qui était pourtant une proposition phare de votre programme. La crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences économiques ont fragilisé de nombreuses familles et je profite donc de cette délibération pour vous interroger 16 mois après votre élection sur le calendrier de mise en place de cet engagement. Au-delà de la gratuité de la cantine scolaire pour les familles à faibles revenus, je souhaiterais dire quelques mots sur le quotient familial qui est utilisé pour le calcul du tarif de la cantine et des activités périscolaires. Il est indéniable que si la réforme du quotient familial en 2016 a ouvert à plus de familles le bénéfice d'une tarification très favorable, elle a aussi fait apparaître un certain nombre de difficultés en pénalisant fortement un certain nombre de familles dont celles appartenant à la classe moyenne. Pour ces familles, le prix de la cantine est d'autant plus difficile à accepter que le contexte de la cantine à Montreuil est loin d'être optimal. En disant cela, je pense bien entendu à la qualité du repas servi, mais aussi à la vitesse à laquelle il doit être pris par les enfants compte tenu de la taille des cantines mais, je pense aussi au sous-effectif chronique et au problème récurrent de l'encadrement de ces temps de pause méridienne. Cela étant, ce soir, c'est sur la situation des familles monoparentales que je souhaite revenir. Depuis la mise en place du nouveau mode de calcul des tarifs de la cantine, la difficulté de la situation des familles monoparentales est identifiée. Le sujet est certes identifié mais la ville se refuse toujours d'ouvrir le débat pour mettre en place des mesures correctives permettant de tenir compte de la spécificité de la situation de ces familles. Pourtant des solutions existent. Par exemple, sur le plan fiscal, le législateur, pour tenir compte de la situation des familles monoparentales a octroyé une 1/2 part supplémentaire à ces foyers. Certaines villes pour tenir compte de la monoparentalité n'hésitent pas à appliquer ce système de la 1/2 part supplémentaire pour permettre plus d'équité entre les familles. Il est intéressant de noter que les avantages liés à cette 1/2 part supplémentaire peuvent être plafonnés lorsque le niveau de revenu du foyer dépasse un certain seuil. A Montreuil, vous pourriez donc, si vous le souhaitez Monsieur le Maire faire application de ce mécanisme de la 1/2 part supplémentaire pour tenir compte de la monoparentalité. Statistiquement, il est établi que plus de 80% de ces familles monoparentales sont en fait des mères isolées. Afficher dans toute la ville des slogans « Montreuil féministe » c'est beau mais si on veut que ces slogans ne soient pas que des beaux mots, il y a urgence à leur donner du contenu en s'attaquant aux violences institutionnelles que vivent ces mères isolées. Vous avez des leviers d'actions Monsieur le Maire pour faire de Montreuil féministe plus qu'un slogan. Sur cette question de la tarification des activités municipales, il y a urgence à ce que vous et votre majorité sortiez du déni, car on parle aussi de familles pour lesquelles la fin du mois commence le 10. Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je partage évidemment l'ensemble des propos que vient de tenir ma collègue Choukri Yonis. Dans le même ordre d'idée pour le coup vous faites évoluer, pour un établissement, la grille de quotient familial et à Lounès Matoub vous avez décidé de créer une tranche supplémentaire en expliquant que c'était pour aller dans le sens d'une plus grande progressivité des tarifs, ce qui me paraît aller dans le bon sens. Et du coup j'aimerais savoir pourquoi spécifiquement sur Lounès Matoub, pourquoi ne pas le faire ailleurs ? Est-ce que c'est expérimental et pour voir si ça produit des effets et le généraliser ensuite ou est ce qu'il y a une raison spécifique pour que ce soit là ? Parce que ça va plutôt dans le sens effectivement d'une meilleure progressivité donc de quelque chose de plus juste. Par ailleurs, ça règle aussi les choses sur l'ensemble des activités périscolaires. On sait que c'est probablement dans le cadre des activités périscolaires que la mise en œuvre du « savoir rouler » c'est-à-dire l'apprentissage de la pratique du vélo par les écoliers va devoir se faire. J'avais cru comprendre que Montreuil était plutôt volontaire pour être dans les premières villes qui porteraient cette ambition de développer le « savoir rouler » pour les élèves. Est-ce que du coup, vu qu'on vote les tarifs du périscolaire, est-ce que vous avez des infos ou des choses à nous annoncer sur où on en est de ça ? Parce qu'évidemment c'est en train, mais je vois qu'Olivier n'est pas là alors peut-être qu'il faudra que je lui repose la question, mais c'était l'occasion éventuellement d'en dire où on en est puisque ça avance enfin côté Education nationale et ministère des sports et donc je pense que c'est maintenant que les collectivités vont devoir faire acte de candidature ou en tout cas de volontarisme. Est-ce que ce serait envisageable y compris même si on ne vote pas ces tarifs-là, là, ce sera envisageable éventuellement en cours d'année scolaire si jamais ça accélérerait ? Et dernière chose vous êtes passé très très vite sur la

délibération précédente, comme par hasard, sur le règlement intérieur de la CAO. Je voulais juste demander à Gaylord Le Chequer, s'il pouvait faire une explication de ce règlement intérieur aux membres de la CAO parce que j'avais cru à peu près comprendre comment fonctionnaient les suppléances et à la lecture du règlement intérieur je ne comprends plus comment fonctionnent les suppléances et comment c'est censé fonctionner entre titulaires et suppléants. Donc ça aurait pu être l'occasion de préciser. En fait pour moi ça a embrouillé donc, peut-être pas forcément maintenant, mais si on pouvait avoir une petite explication de comment tout ça fonctionne réellement parce que c'est un peu compliqué. »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur cette dernière question du règlement de la CAO les réponses vous seront apportées en aparté par le président de la CAO. Sur les questions qui ont été posées sur la délibération 41 concernant le centre social Lounès Matoub il s'agit simplement d'une harmonisation des tarifs du centre social Matoub sur l'ensemble des centres sociaux. C'était le seul centre qui n'était pas harmonisé sur les tarifs des autres donc c'est juste le fait d'avoir les mêmes tarifs sur l'ensemble des centres sociaux. Sur les deux autres questions qui ont été posées c'est-à-dire concernant la cantine scolaire, leurs tarifs et le quotient familial elles ne sont pas concernées par la délibération 41, ainsi que sur le « savoir rouler » elle n'entre pas non plus dans la délibération 41. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs pour les prestations sportives, culturelles, péri et extra scolaires ainsi que les activités des centres sociaux à compter du 1^{er} septembre 2021, tels que présentés dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Approuve l'extension du système d'achats de points/crédits jeux applicable aux réservations pour les activités sportives du centre Arthur Ashe aux droits d'inscription, abonnements et location de salles dudit centre.

Article 3 : Dit que les recettes résultant de la tarification des prestations visées par l'article 1 seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_42 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un prêt de 292 440 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la démolition et la construction, de 8 logements (6 PLAI - 2 PLAI adaptés), sis 31 rue Kléber.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de FREHA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 292 440 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118185, constitué de deux lignes du prêt.

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'opération de 8 logements située au 31 rue Kléber à Montreuil (93100).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEL20210707_43 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière au bailleur social associatif FREHA pour la construction de 8 logements sociaux situés 31,rue Kléber

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention pour surcharge foncière de 80 000 euros à Fréha pour la construction de 8 logements locatifs sociaux sis 31, rue Kléber à Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention de réservation de logements, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_44 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un prêt de 1 351 837,60 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la démolition/construction, comprenant 20 logements (12 PLAI - 8 PLAI adaptés), sis 146 rue de Paris.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % à FREHA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 351 837,60 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°117024, constitué de deux lignes du prêt. Ce prêt PLAI est destiné à financer l'opération de construction neuve de 20 logements, située au 146, rue de Paris à Montreuil (93100).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 20 logements que compte l'opération globale, soit 4 logements, ainsi qu'un logement au titre de l'aide au relogement d'une famille, occupante du bâtiment existant, assuré par la Ville et ce pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20210707_45 : Modification du tableau des effectifs.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs : (+29 postes)

- création de 2 postes d'attaché
- création de 3 postes d'adjoint administratif principal 2^e classe
- création de 10 postes d'adjoint administratif
- création d'un poste de technicien principal 2^e classe
- création d'un poste d'adjoint technique
- création de 11 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^eme classe
- création d'un poste de chef de service de police municipale principal 1^e classe.

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création des deux postes d'attaché concernent le service Animation sportive du territoire de la direction des Sports, et ont pour fonction responsable du pôle Vie associative sportive pour l'un, et coordinateur et coordinatrice vie associative sportive pour le second poste.

Article 4 : dit que les postes susvisés dans l'article précédent seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 5 : Dit que les huit postes d'inspecteur et d'inspectrice de salubrité au SCHS inscrits au tableau des effectifs (dont six postes de technicien principal 2^eme classe, et deux postes de technicien), seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 6 : Dit que les dix postes d'assistant et d'assistante dentaire dans les centres de santé inscrits au tableau des effectifs (dont deux postes d'auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe, cinq postes d'auxiliaire de soins principal 2^eme classe, un poste d'agent social principal 2^eme classe et deux postes d'agent social), seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DEL20210707_46 : Modification des modalités de mises en œuvre des astreintes en lien avec l'évolution de l'organisation des services et des missions

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
53 voix pour
1 abstention : Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les astreintes peuvent être réalisées par des agents de la Ville qu'ils soient agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Article 2 : Dit que la liste des services, grades et emplois occupés soumis aux astreintes, ainsi que les motifs et la durée de celles-ci sont précisés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la rémunération des astreintes est liée à leur durée selon la réglementation applicable.

Article 4 : Dit que la présente délibération abroge à compter de son rendu exécutoire la délibération DEL20190206_28 du conseil municipal du 6 février 2019 relative aux modalités de mise en œuvre des astreintes.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_47 : Création d'emplois saisonniers dans les différents services de la Ville pour l'été 2021 (hors secteur animation)- complément de la délibération DEL20210602_39 adoptée au conseil municipal du 2 juin 2021

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Complète la délibération DEL20210602_39 du conseil municipal du 2 juin 2021 portant création d'emplois saisonniers dans les différents services de la Ville pour l'été 2021 (hors secteur animation) pour répondre aux besoins supplémentaires constatés.

Article 2 : Les emplois saisonniers supplémentaires suivants pour les différents services de la Ville seront créés et rémunérés comme suit :

- 9 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré 332 en référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné.

Ceci porte donc les créations d'emplois saisonniers à 66 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré 332 en référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice concerné.

DEL20210707_48 : Attribution de mandats spéciaux aux élus

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Attribue mandat spécial pour assister à l'accueil de la délégation technique de Yelimané en septembre 2021 à Madame MENHOUDJ qui sera amenée à effectuer un déplacement à Tonneins et Bordeaux.

Article 2 : Attribue mandat spécial à Madame MENHOUDJ pour assister au séminaire de la transition énergétique à Cottbus en octobre 2021.

Article 3 : Attribue mandat spécial à Madame MENHOUDJ pour assister au Sommet Climate Chance à Dakar du 15 au 17 septembre 2021.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2021

1-1 : Séance du 2 juin 2021

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est très bien qu'il y ait le verbatim. Il y a des fois il y a des mots pour d'autres et parfois ça fait quasiment des textes un peu surréalistes. Mais j'apprécie le fait qu'il y ait le verbatim. En revanche je repose la question quand une réponse d'un élu, par écrit en plus, se fait à une question orale que cette réponse est manifestement mensongère et diffamatoire. Est-ce que le maire n'est pas responsable en fait ? Est-ce que c'est le maire ou le secrétaire de séance qui est responsable en gros des propos qui sont tenus puisque on sait que c'est pas l'auteur des propos qui est le premier visé par une plainte en diffamation mais le signataire du média et donc en l'occurrence l'auteur, en l'occurrence Gaylord Le Chequer, n'est que complice de la diffamation publique et dans ce cas-là est-ce que c'est vous Monsieur le maire qui assumez la responsabilité de la parution de ce procès-verbal. C'était ma question. »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Donc il n'y a pas de demande de rectification du procès-verbal je mets aux voix. La proposition est adoptée et puis j'ai une petite pensée pour les agents qui rédigent le procès-verbal, une petite pensée émue et reconnaissante voilà. Et puis pour la question que vous m'avez posée, en fait j'ai pas vraiment compris mais on me l'expliquera et puis vous me faites un courrier puis je vous répondrai et puis ça ira très bien comme ça. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité

53 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2021 est approuvé.

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par Mme Choukri Yonis sur le Projet Albatros

La réponse écrite apportée par la ville à ma question orale du 2 juin dernier appelle de ma part quelques précisions.

Votre réponse semble basée sur une ancienne version du projet, version qui, faut le dire, avait été conçue en fonction de l'ancien plan local d'urbanisme (PLU) de la ville.

D'après des informations que j'ai pu avoir, la DRAC a assoupli ses demandes. Les porteurs du projet ont intégré le changement de réglementation et l'application stricte du nouveau PLU devenu PLUi.

Ils ont retiré près d'un tiers de la programmation initiale et le projet est donc passé de 10 000m² à moins de 7000 m² aujourd'hui.

A l'aune de ces quelques précisions, je repose donc ma question et vous demande ce qui bloque réellement ce projet depuis plusieurs années.

Ce projet permet de restaurer, gratuitement pour la ville, le dernier patrimoine, en péril, qui renoue le lien entre l'histoire du cinéma et celle de la ville de Montreuil.

Pourquoi, un projet permettant de restaurer un site historique du cinéma français tout en dotant la ville de Montreuil d'un lieu culturel ambitieux combinant espace de création, école d'art et résidences d'artistes, pourquoi un tel projet d'intérêt collectif et porteur d'autant de débouchés positifs pour notre ville ne parvient-il pas à voir le jour ?

Il me semble que, par leur capacité à faire évoluer sa superficie, les porteurs du projet ont démontré leur disponibilité pour un travail sérieux avec la ville, et ce depuis plusieurs années, pour permettre de voir sortir de terre ce projet culturel qui répond aux attentes du public.

Je vous remercie d'éclairer les Montreuilloises et les Montreuillois sur votre position.

Réponse apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chéquer, 1er adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

« Madame la conseillère municipale se fait, pour la seconde fois, la porte-parole d'un projet immobilier faisant l'objet d'une consultation d'entreprises sur une parcelle privée qui accueille la halle Pathé-Albatros.

Comme précisé dans notre réponse à une précédente question lors du conseil municipal du 2 juin : « le jour où le projet respectera la réglementation et les prescriptions du conservateur régional des monuments historiques, alors ce projet pourra voir le jour. Nous n'en sommes pas là puisqu'à ce jour aucun permis de construire n'a été déposé auprès des services. Enfin, Madame la Conseillère municipale affirme que la DRAC a assoupli ses demandes or, dans un nouvel avis en date du 7 septembre 2021 le conservateur régional des monuments historiques confirme ses réserves sur le projet rappelant l'avis précédemment émis : « la densification de la parcelle demeure trop importante pour garantir la mise en valeur de la halle ». »

Question orale déposée par Mme Choukri Yonis sur la dépollution du site EIF

La réponse écrite apportée par la ville à ma question orale du 2 juin dernier appelle de ma part quelques précisions.

Héritage du passé industriel de notre ville, le site de l'ancienne usine EIF dans les murs à pêches est un site lourdement pollué. Plus de 25 tonnes de polluants volatiles et hautement toxiques tels que le benzène ou le trichloroéthylène sont présents sur ce site situé en proximité immédiate d'habitations.

On comprend dès lors que la gestion de la dépollution de ce site est un enjeu majeur. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'enfin les pouvoirs publics aient pris la mesure de la pollution du site mais pour autant, il faut entendre les craintes exprimées par les riverains inquiets pour leur santé et celle de leur famille.

L'exemple de la gestion de la dépollution du site Wipelec à Romainville et les conséquences sur la santé des riverains d'une dépollution non maîtrisée ne peuvent que les conforter dans leur inquiétude.

Il est indispensable de sécuriser les riverains avant que ne débutent les travaux de dépollution du site et de les rassurer en leur présentant le dispositif de surveillance mis en place pour suivre l'évolution éventuelle des pollutions.

L'EPPFIF ne peut pas faire comme si la pollution se limitait au seul site EIF.

Il est du rôle de la municipalité d'exiger de son partenaire la présentation d'un plan global et cohérent de gestion de la dépollution du site. Romainville confrontée au même sujet avec l'ancien site Wipelec a décidé de mettre en place une surveillance renforcée y compris en procédant à des prélèvements multi quotidiens pour suivre l'existence d'éventuels pics de pollution.

A Montreuil, la municipalité ne peut pas être absente de la gestion de la dépollution. Il est de l'intérêt de toutes et de tous que cette dépollution se fasse, simplement, elle ne peut pas et elle ne doit pas se faire au détriment de la santé des riverains.

Dès lors, ma question est simple. A quand monsieur le Maire la reprise du dialogue avec l'ensemble des personnes, des associations et des collectifs mobilisés pour qu'enfin, la dépollution tant attendue se fasse dans des conditions qui donnent les garanties suffisantes quant à la santé des riverains ?

Réponse apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chequer, 1er adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

« Comme nous l'avons fait depuis le début, la municipalité poursuivra le travail de transparence, de mise à disposition des documents et de communication des informations relatives au processus de dépollution qui sera mené par le propriétaire de la parcelle en question. Les réunions publiques qui ont eu lieu et auront encore lieu à l'avenir seront ouvertes à toutes et tous permettant au dialogue et à la concertation de se poursuivre. »

Question orale déposée par M. Pierre SERNE (Movico) sur les expulsions locatives par la Ville de Montreuil sans proposition de relogement notamment au 18 rue de l'Ermitage.

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, le 2 juin 2021, je vous interrogeais sur les expulsions demandées par la ville de Montreuil, en fin de trêve hivernale, sans proposition de relogement. Je citais alors l'exemple du 18 rue de l'Ermitage et de la famille en situation précaire occupant ce logement.

Vous refusiez de répondre en séance et c'est votre premier adjoint, Monsieur Le Chéquer qui, par écrit, a fait une réponse lapidaire via le procès-verbal de la séance du 2 juin dernier. Cette réponse amène plusieurs remarques et questions.

D'abord parce que refusant de répondre sur le fond et sur la question globale de la politique suivie par la ville de Montreuil en matière d'expulsions locatives, elle ne permet pas de comprendre si vous assumez de recourir à la force publique pour expulser des occupants précaires de propriétés municipales. L'exemple récent s'agissant de l'expulsion des occupants du site EIF oblige à reposer instamment la question : quelle est votre « ligne » concernant les expulsions locatives à la demande de la ville ?

S'agissant de la famille en situation très précaire qui vit au 18 rue de l'Ermitage avec une personne en situation de handicap et dont la mairie de

Montreuil, propriétaire des lieux demande l'expulsion, pour pouvoir vendre ce logement, la réponse de M. Le Chéquer, qui ne traite que de ce point, est proprement scandaleuse : outre qu'elle semble oublier que, demande de logement social ou pas, une expulsion ne peut avoir lieu qu'après proposition de relogement, elle est mensongère et diffamatoire.

En effet, votre premier adjoint se permet d'affirmer, comme il l'avait au demeurant déjà fait quelque temps avant en réponse à des habitants l'interrogé sur le même sujet, qu'aucune demande de logement social n'aurait été effectuée par les occupants du 18 rue de l'Ermitage. C'est un mensonge puisque notamment l'avocate de la famille en question a déjà apporté la contradiction à cette affirmation et que j'ai moi-même vu cette demande de logement, déposée le 4 mars 2020 sous le numéro 11103204489137GDPUB et renouvelée le 29 janvier 2021.

La réponse de votre premier adjoint est donc assimilable à un faux en écriture puisqu'elle figure désormais au procès-verbal de notre conseil municipal. Elle constitue par ailleurs une évidente diffamation à l'égard de la famille visée, sans parler des propos me visant dans cette même réponse.

La situation actuelle est préoccupante puisque l'expulsion de cette famille que vous aviez demandée pour le 12 juillet 2021 n'est évitée à cette heure que grâce au sursis accordé par le préfet. C'est donc le préfet du gouvernement actuel qui protège une famille en situation précaire face à une municipalité réputée de gauche...

Je repose donc ma question concernant cette situation précise : quelle proposition comptez-vous faire à la famille vivant au 18 rue de l'Ermitage ? Allez-vous enfin renoncer à demander une expulsion par la police ? Qui plus est sans relogement.

Merci.

Réponse apportée par écrit par Monsieur Gaylord Le Chequer, 1^{er} adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

« Dans sa précédente question écrite, Monsieur le Conseiller municipal évoquait la situation « d'une famille » qui occupait, sans droit ni titre, le 18 rue de l'Ermitage. À sa demande, nous avons eu l'occasion de lui répondre qu'aucune demande de logement n'avait été déposée par la famille ni à l'occasion de cette occupation ni lors de précédentes occupations sur d'autres sites privés comme publics. Nous lui avons précisé que, sans demande, la collectivité ne peut procéder à un accompagnement comme cela s'opère pour chaque situation dont elle est saisie.

En revanche, une demande de logement a bien été déposée, en mars 2020, au nom du fils de l'occupante et pour lui seul. Du fait de la situation de ce dernier, la préfecture de la Seine-Saint-Denis a pu lui proposer une solution de logement qu'il a acceptée. »

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2021_297	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 juin 2015 – concession 79229	25/05/21
DEC2021_298	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13 avril 2020 – concession 79230	25/05/21
DEC2021_299	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 avril 2021 – concession 79231	25/05/21
DEC2021_300	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 2 mai 2018 – concession 79232	25/05/21
DEC2021_301	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 juillet 2015 – concession 79233	25/05/21
DEC2021_302	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26 mars 2021 – concession 79234	25/05/21
DEC2021_303	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 juillet 2015 – concession 79235	25/05/21
DEC2021_304	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 17 janvier 2021 – concession 79236	25/05/21
DEC2021_305	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 août 2015 – concession 79237	25/05/21
DEC2021_306	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 24 avril 2021 – concession 79238	25/05/21
DEC2021_307	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 octobre 2010 – concession 79239	25/05/21
DEC2021_308	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 26 avril 2021 – concession 79240	25/05/21
DEC2021_309	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 28 septembre 2022 – concession 79241	25/05/21
DEC2021_310	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 27 avril 2021 – concession 79242	25/05/21
DEC2021_311	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 mars 2020 – concession 79243	25/05/21
DEC2021_312	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 mars 2021 – concession 79244	25/05/21
DEC2021_313	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 12 novembre 2015 – concession 79245	25/05/21
DEC2021_314	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 avril 2021 – concession 79246	25/05/21
DEC2021_315	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2025 – concession 79247	25/05/21
DEC2021_316	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 avril 2021 – concession 79248	25/05/21
DEC2021_317	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 3 mai 2021 – concession 79249	25/05/21
DEC2021_318	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 4 mars 2026 – concession 79250	25/05/21
DEC2021_319	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 avril 2021 – concession 79251	25/05/21
DEC2021_320	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er avril 2019 – concession 79252	25/05/21

DEC2021_321	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 5 mai 2021 – concession 79253	25/05/21
DEC2021_322	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 juillet 2017 – concession 79254	25/05/21
DEC2021_323	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15 novembre 2015 – concession 79255	25/05/21
DEC2021_324	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 mai 2018 – concession 79256	25/05/21
DEC2021_325	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30 septembre 2020 – concession 79257	25/05/21
DEC2021_326	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 7 mai 2021 – concession 79258	25/05/21
DEC2021_327	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22 septembre 2018 – concession 79259	25/05/21
DEC2021_328	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2016 – concession 79260	25/05/21
DEC2021_329	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 6 mai 2026 – concession 79261	25/05/21
DEC2021_330	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30 juillet 2019 – concession 79262	25/05/21
DEC2021_331	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 10 mai 2019 – concession 79263	25/05/21
DEC2021_332	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 mars 2021 – concession 79264	25/05/21
DEC2021_333	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16 novembre 2019 – concession 79265	25/05/21
DEC2021_334	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 octobre 2020 – concession 79266	25/05/21
DEC2021_335	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31 octobre 2015 – concession 79267	25/05/21
DEC2021_336	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 3 février 2017 – concession 79268	25/05/21
DEC2021_337	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 octobre 2020 – concession 79269	25/05/21
DEC2021_338	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28 août 2019 – concession 79270	25/05/21
DEC2021_339	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 11 mai 2021 – concession 79271	25/05/21
DEC2021_340	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 12 mai 2021 – concession 79272	25/05/21
DEC2021_341	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er décembre 2020 – concession 79273	25/05/21
DEC2021_342	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 décembre 2020 – concession 79274	25/05/21
DEC2021_343	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association la Compagnie Piloucha pour un terrain sis 89 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.	26/05/21
DEC2021_344	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03025 relatif à une Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'étude des accueils et du réaménagement partiel des services administratifs au sein de la Tour Altaïs	11/05/21
DEC2021_345	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02488 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la MOE de restructuration du site Paul Doumer	23/04/21
DEC2021_346	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02457AMO relatif à la recherche des modes de gestion en restauration collective	23/04/21
DEC2021_347	SACOP	Attribution du marché n° 2021S2496 relatif à l'élaboration d'une analyse des leviers d'optimisation par crèche avec mise en place d'un plan d'action	09/04/21
DEC2021_348	SACOP	Attribution du marché subséquent 3 N° 2021F01741 fournitures de livres de fin d'année	09/04/21
DEC2021_349	SACOP	Attribution du marché n° 2021S02431 relatif à une mission de bureau d'étude et audit technique – école élémentaire Joliot Curie 1 et 2	18/04/20
DEC2021_350	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03339 – appui à l'organisation et à l'animation d'un dispositif de concertation visant l'écriture du diagnostic ; des orientations stratégiques et du plan d'action de la stratégie alimentaire	03/03/20
DEC2021_351	SACOP	Attribution du marché n°2021F00004 relatif à la fourniture d'une solution logicielle de bornes tactiles sécurisées et prestations d'installation et de maintenance associées.	29/01/21
DEC2021_352	SACOP	Attribution du marché n° 2021F00006 : fourniture d'une solution matérielle et logicielle de gestion de la tranquillité publique et prestations d'installation et de maintenance associées pour les besoins de la Ville de Montreuil	28/12/20
DEC2021_353	SACOP	Attribution du marché n° 2021S00001 relatif à la réalisation d'ateliers à visée philosophique	20/01/21
DEC2021_354	SACOP	Attribution du marché subséquent n° 2021F08090 fourniture de papier d'impression	15/12/20
DEC2021_355	SACOP	Attribution du marché n° 2021S08482 Fourniture, et mise en place d'un parapheur électronique	24/12/20
DEC2021_356	SACOP	Attribution du marché n° 2021S00016 relatif à une mission de coordination SPS pour la construction de modulaires	13/04/21

DEC2021_357	Urbanisme	Acceptation du bail civil consenti par l'OPHMontreuillois au bénéfice de la ville de Montreuil pour des locaux sis 25 rue François Arago à Montreuil (93100)	01/06/21
DEC2021_358	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant de transfert relatif au marché N° 16DAG162F d'acquisition d'équipements de protection individuelle et d'uniformes pour les agents du groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Montreuil - Lot 5 : Uniformes et accessoires associés	01/06/21
DEC2021_359	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S1 - Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil Lot 1 : Impression et édition de dépliants, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	02/04/21
DEC2021_360	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S1 - -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil Lot 1 : Impression et édition de dépliants, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	02/04/21
DEC2021_361	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S1 — prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil Lot 1 : Impression et édition de dépliants, brochures, affiches, jusqu'au format 40x60	02/04/21
DEC2021_362	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S2 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_363	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S2-Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_364	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S2 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil - Lot n° 2 – Impression numérique grand format	02/04/21
DEC2021_365	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre 20176COM193S3 -Prestations d'impression pour les besoins de la Ville de Montreuil -Lot n° 3 – Travaux d'impression d'affiches particulières et services associés	02/04/21
DEC2021_366	SACOP	Acceptation de l'avenant de transfert du marché n° 2018S00006 - Accord-cadre mono-attributaire pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'une solution logicielle de gestion d'accueil et de file d'attente avec distribution de tickets	02/04/21
DEC2021_367	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché n° 20172250 Acquisition, maintenance et assistance pour un logiciel relatif au budget participatif.	02/04/21
DEC2021_369	DSIIN	Renouvellement de l'adhésion à l'association ACPUSI	10/06/21
DEC2021_370	Citoyenneté	Signature de la demande d'occupation temporaire du domaine public relative à « l'esplanade Vérie » dans le parc des Beaumonts	10/06/21
DEC2021_371	Environnement	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (APVU)	16/06/21
DEC2021_372	Tranquillité Publique	Renouvellement de l'adhésion aux «Forums Européens et Français pour la Sécurité Urbaine » (EFUS et FFSU)	16/06/21
DEC2021_373	Finances	Acceptation du contrat de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000€ consentie par la Caisse d'Epargne Ile-de-France utilisable par versements et remboursements successifs pour la période du 24 juin 2021 au 26 juin 2022	16/06/21
DEC2021_374	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à l'association Didattica pour un terrain rue de la Côte du Nord à Montreuil	16/06/21
DEC2021_376	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 14 mai 2021 – concession 79275	16/06/21
DEC2021_377	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juillet 2016 – concession 79276	16/06/21
DEC2021_378	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 8 octobre 2020 – concession 79277	16/06/21
DEC2021_379	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 29 décembre 2020 – concession 79278	16/06/21
DEC2021_380	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 18/05/2021 – concession 79279	16/06/21
DEC2021_381	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21 juillet 2016 – concession 79280	16/06/21
DEC2021_382	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20 aout 2020 – concession 79281	16/06/21
DEC2021_383	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 19/05/2021 – concession 79282	16/06/21
DEC2021_384	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 1er mars 2025 – concession 79283	16/06/21
DEC2021_385	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11 octobre 2024 – concession 79284	16/06/21
DEC2021_386	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 juin 2024 – concession 79285	16/06/21
DEC2021_387	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 20/05/2021 – concession 79286	16/06/21
DEC2021_388	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24 juillet 2020 – concession 79287	16/06/21
DEC2021_389	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 10/02/2021 – concession 79288	16/06/21

DEC2021_390	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21/05/2021 – concession 79289	16/06/21
DEC2021_391	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 21/05/2021 – concession 79290	16/06/21
DEC2021_392	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 avril 2016 – concession 79291	16/06/21
DEC2021_393	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 avril 2016 – concession 79292	16/06/21
DEC2021_394	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 août 2019 – concession 79293	16/06/21
DEC2021_395	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 17 mai 2021 – concession 79294	16/06/21
DEC2021_396	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 25/05/2021 – concession 79295	16/06/21
DEC2021_397	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14 décembre 2024 – concession 79296	16/06/21
DEC2021_398	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23 décembre 2013 – concession 79297	16/06/21
DEC2021_399	Urbanisme	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Lucie DEMONDION pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	25/06/21
DEC2021_400	Urbanisme	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Fédération des Murs à Pêches pour un terrain sis 61 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.	25/06/21
DEC2021_401	SACOP	Attribution du marché n° 2021S03722 relatif aux prestations de maintenance préventive, curative et réparation, remplacement de bornes automatiques et semi-automatiques et barrières à chaînes manuelles ou motorisées électro-mécaniques hydrauliques pour les besoins de la ville de Montreuil.	18/06/21
DEC2021_402	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	09/06/21
DEC2021_403	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	09/06/21
DEC2021_404	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 1 au marché 201818DAG1F3 - - fournitures et petits matériels de bureau, consommables informatiques et papier d'impression pour les services de la ville de Montreuil, ses écoles et son CCAS. Lot n° 3 – Fourniture de papier d'impression.	09/06/21
DEC2021_405	Secrétariat Général	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)	22/06/21
DEC2021_406	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à l'association Ohcyclo pour un local sis 1 rue de Romainville à Montreuil	22/06/21
DEC2021_407	SACOP	Attribution du marché n° 2021S04570 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains.	23/06/21
DEC2021_408	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Quatorze pour un terrain sis 15-17 rue Claude Bernard à Montreuil	25/06/21

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous sommes arrivés à présent au terme de notre séance. Il me reste à vous souhaiter, pour celles et ceux qui ont la chance de partir, d'excellentes vacances, un bon moment de repos et j'espère vous revoir très vite. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h57,

Fait à Montreuil, le

La secrétaire de séance

Sidonie PEYRAMAURE
Conseillère municipale,
déléguée à la lutte contre les
pollutions



